AB10442

Library
of the
University of Toronto

Gaschj

LES INTÉRÊTS DE LA FRANCE MAL ENTENDUS,

DANS LES BRANCHES DE L'AGRICULTURE, DE LA POPULATION, DES FINANCES, DU COMMERCE, DE LA MARINE, & DE L'INDUSTRIE.

PAR UN CITOYEN.

TOME SECOND.

A AMSTERDAM,
Chez JACQUES COEUR, à la Corne d'Abondance.

M. DCC. LVI.

DÉCLARATION DE L'AUTEUR.

CE ne fut point dans la vûe de me faire un nom dans la République des lettres que j'entrepris cet Ouvrage ; le seul desir d'être utile à ma Patrie en forma le plan.

Pour cet effet, je me raprochai le plus qu'il me fut possible du Lecteur vulgaire qui lit moins pour admirer, que pour comprendre.

Je crus qu'un Livre de détails œconomiques, devoit être écrit differemment d'une piéce oratoire. Comme dans plusieurs endroits de cet Ouvrage, il est question de me faire entendre des Menagers, & des Artisans, un stile méthodique & concis, me parut devoir

produire un effet contraire à celui que je m'étois d'abord proposé.

Je demandai cependant grace pour la ſtructure de mon Livre ; mais on n'a pas voulu me l'accorder.

On l'a attaqué par l'endroit que j'avois moi-même déclaré foible.

Les critiques s'en ſont pris aux Termes, *aux* Mots, *& juſques aux* Conjonctions *de mon Livre qui trop ſouvent repétées, diſent-ils, ont beaucoup diminué ſon mérite.*

Un Savant de Paris me fait ſavoir qu'il y a trois cent Qui *de trop dans mon premier Volume ; un autre m'écrit que cet Ouvrage ſeroit excellent, s'il n'y avoit un trop grand nombre de* Quoi, *un troiſiéme me mande qu'il auroit fait quelque bruit dans le monde ſans une foule de* Comme *qui s'y trouvent ; un quatriéme m'informe que le Livre*

des Intérêts de la France mal en-
dus *auroit percé dans le cabinet de nos Miniſtres ſi les repétitions des* Car *ne l'euſſent retenu à la porte.*

D'un autre côté pluſieurs gens de Lettres ont travaillé au dépouillement de ſes fautes de ponctuation. Après un long & pénible travail ils ſont parvenus à découvrir qu'il y avoit cinquante Points *de plus, & trois cent* Virgules *de moins.*

D'autres Ecrivains remplis d'érudition ont trouvé qu'il manquoit dans cet Ouvrage beaucoup de points ſur les I.

Il y a aujourd'hui en France une maladie dédiction qui a attaqué le gros des Lecteurs, on ne lit plus un Livre parce qu'il peut être utile ; mais parce qu'il eſt écrit dans un certain goût. Ce ne ſont plus les choſes qu'on cherche ; ce ſont les mots.

Nos grands Auteurs ſe ſont fait

un jargon qui leur eſt devenu particulier, & que le commun des Lecteurs n'entend plus.

L'arrangement des paroles, le choix, l'élegance des termes, l'arrondiſſement des phraſes, la cadence ont pris le deſſus. En un mot, la forme l'emporte ſur le fonds, la méchanique du Livre eſt devenu le Livre lui-même.

Pour moi qui n'aſpire à d'autre gloire qu'à celle de me faire entendre; j'ai ſouvent préferé dans cet Ouvrage œconomique d'employer deux mots qui exprimoient trop, qu'un ſeul qui me paroiſſoit n'exprimer pas aſſez.

D'un autre côté quelques perſonnes ont reproché à ce Livre une maniére libre de s'exprimer, juſques ici inconnue à nos Ecrivains œconomiques.

On me fait un crime d'être ſorti de cette monotonie continuelle de louanges que nos Auteurs penſionnés, ou qui at-

tendent de l'être prodiguent éternellemont à nos Miniſtres, & on a conclu de là que j'avois manqué aux perſonnes en place.

On eſt allé plus loin ; on m'a accuſé d'avoir fait une ſatire du Gouvernement.

Je me croirois indigne du nom de Citoyen François, ſi je n'avois pour nos Miniſtres tout le reſpect qui eſt dû à leurs perſonnes, & au rang qu'il occupent. Je les crois d'ailleurs de fort habiles gens ſur une infinité de choſes ; mais très-ignorans ſur beaucoup d'autres.

Comment cela pourroit-il être autrement, à moins qu'on ne leur donne la ſcience infuſe ? il y a cent mille lieues de la théorie à la pratique.

Dans pluſieurs endroits de leur adminiſtration, nos Miniſtres ne ſavent que ce qu'on leur dit ; or en général ceux qui les environnent leur cachent preſque

toûjours la vérité, ou parce que ſouvent ils ne la connoiſſent pas eux-mêmes, ou parce qu'ils ont intérêt de la leur faire méconnoître.

Quel moyen reſte-t'il donc à l'Auteur Citoyen que de la leur préſenter dépouillée de l'enveloppe ordinaire de la flaterie & de l'adulation ?

A l'égard de l'autre grief, ma juſtification eſt dans la choſe même.

La ſatire a un caractere diamétralement oposé au Patriotiſme.

Ce n'eſt jamais par humeur qu'on écrit un Livre qui a pour objet l'utilité générale de ſa Nation. Les gens méchans ne ſont pas ſi bons.

Mais pour tranquiliſer là-deſſus ceux qui me font l'honneur de ſe tourmenter pour moi : JE DE'CLARE ICI que je n'ai jamais eu un inſtant en vûe dans cet Ouvrage l'adminiſtration préſente, & que bien loin de vou-

loir

loir lui attribuer les déſordres dont je donne les détails, je conviens, au contraire, qu'elle a remedié à quelques-uns, & que ſes ſoins & ſes travaux actuels, tendent à corriger les autres.

On ne trouvera point dans ce ſecond Volume un ſyſtème complet de Finances, ni de Commerce. Je me ſuis uniquement propoſé de relever quelques endroits foibles de ces deux parties de notre adminiſtration ; en m'éloignant ſur-tout des repétitions des Auteurs qui ont traité cette Matiére avant moi.

Outre quelques petites contradictions qui ſe trouvent dans le premier Volume de cet Ouvrage ; il s'y eſt gliſſé une faute conſidérable que bien de Lecteurs ſans doute auront remarquée ; c'eſt-à-dire, le droit d'appel qu'ont les Sujets au grand Conſeil, au lieu du Parlement de Paris, comme il y eſt dit.

FAUTES A CORRIGER.

PAge 41. Quarante, & aujourdhui cent Particuliers, *lisez*, quarante & aujourdhui soixante Particuliers.

Pag. 98., Je ne vois point où étoit la difficulté de faire pendre cet homme avec l'Ordonnance, *ajoutez*, au col.

Pag. 361. Nos Ménagers... pris en général comme, &c. *lis.* ont comme, &c.

LES INTÉRETS DE LA *FRANCE* MAL ENTENDUS DANS LA BRANCHE DES FINANCES.

ON est si persuadé aujourd'hui que les Finances sont les nerfs des Etats qu'on ne liroit pas un Auteur qui auroit pour unique objet de le prouver.

Les maximes d'Etat là-dessus sont dans la bouche de tout le monde.

On n'a plus besoin de livres.

Ceux qui sont surpris que les prémiers Romains se soient frayé, sans leur secours, un chemin à la grandeur, confondent l'ordre des tems, & avec lui, l'ordre des choses.

La pauvreté seule pouvoit faire parvenir ce Peuple à la puissance susuprême.

A des hommes qui donnoient les premiers une forme au monde civil, & qui avoient, pour ainsi dire, à débrouiller le cahos politique de l'Univers, il ne falloit qu'un objet, qui étoit celui de sa conquête.

Les richesses eussent détourné ce Peuple commençant, de son point de vûë.

Une foule de passions en ramenant tout à l'intérêt particulier auroit croisé l'intérêt général.

La Republique eût été détruite avant d'être formée.

L'exemple est ici dans l'exemple.

Tandis que la pauvreté forma le caractère dominant de ce Peuple, il se soutint puissant, & domina sur toutes les Nations ; mais lors qu'il prit du goût pour les richesses, Rome fut perduë.

Aujourdhui les Etats parvienent à la grandeur par un chemin tout opposé.

La Puissance politique des Anciens étoit dans la vertu, au lieu que la nôtre est dans les richesses.

Du moins dans la corruption de nos Gouvernemens modernes, nous n'en connoissons pas d'autres sources.

Les Princes sont si persuadés de cette vérité qu'il n'est aucune récompense qu'ils n'accordent à ceux de leurs Ministres qui se distinguent dans cette Branche de l'Administration politique.

» Je ne vous demande pas l'im-

» poſſible, » *diſoit Louis XIV. à un de ſes Miniſtres en le chargeant du retabliſſement de ſes Finances*, » ſi vous réuſſiſſez, je vous aurai » obligation, ſi au contraire vous » échouez, je ne mettrai point le » déſordre ſur votre compte.

Il a paru juſqu'ici une infinité de projets ſur le retabliſſement de nos Finances, qui font aſſûrement honneur au génie de notre Nation.

Il eſt difficile de pouſſer plus loin l'eſprit de calcul ſur cette partie. On a évalué le produit de tous les fonds du Royaume. On a donné des valeurs aux Arts, & à l'Induſtrie. On a combiné le tout par le capital de nos richeſſes monoyées.

Mais quel avantage tout cela a t'il produit pour nos Finances ? ſont-elles en meilleur Etat aujourdhui qu'elles n'étoient avant ces calculs ?

Non assurement. C'est qu'il y a des causes premieres de leur desordre, auxquelles on ne remonte point.

Le désordre de nos Finances vient de loin, le Prince que je viens de citer les avoit laissées dans un état affreux.

Le tableau de la position critique où se trouvoit alors la France se trouve par tout.

" Le Roi, dit un Auteur, * ne
„ payoit ni les Finances, ni les
„ Négocians, desquels il avoit em-
„ prunté des sommes considerables;
„ il leur accordoit des surséances,
„ ou des saufs-conduits contre leurs
„ Créanciers : autre désordre qui dé-
„ rangeoit, & troubloit encore extrê-
„ mement le Commerce, dans lequel
„ on ne voyoit presque plus d'argent.
„ Le crédit qui supplée à l'argent
„ comptant étoit entierement évanoüi.

* Reflexions sur les Finances.

„ Le discrédit étoit universel, le com-
„ merce anéanti, la consommation
„ affoiblie de moitié, la culture des
„ terres négligée, les ouvriers pas-
„ soient chez l'Etranger ; enfin le
„ Peuple étoit desolé ; le Païsan mal
„ nourri, & mal habillé ; ainsi dès
„ que le Roi ne pouvoit payer,
„ ceux auxquels Sa Majesté devoit,
„ ne pouvoient pas non plus s'a-
„ quitter.

„ La Noblesse n'étoit pas mieux
„ traitée : ruinée par les taxes, &
„ par les dépenses de la Guerre,
„ ne tirant presque rien du Roi,
„ ni en pensions, ni en apointemens,
„ elle se voyoit accablée par ses
„ Créanciers. Les frais, les saisies,
„ les ventes de meubles achevoient
„ de ruiner tous les Sujets. Les Su-
„ jets devoient de leur côté tandis
„ que le Roi devoit du sien. Les
„ terres, les maisons étoient saisies

„ en décret. Les Baux judiciaires „ raportoient la moitié moins. Les „ Propriétaires ne trouvoient à ven- „ dre leurs terres aux Financiers qu'au „ denier 18. ou 20. de sorte qu'une „ infinité de Créanciers perdoient une „ partie de leurs créances.

„ Les Gens de robe sans payement „ de leurs gages étoient aussi accablés „ de dettes. Les Usuriers les plus mo- „ derés faisoient valoir leur argent „ communement douze, & quinze „ pour cent. Rien n'étoit en valeur. „ Point de confiance. Point d'es- „ perance de pouvoir jamais dé- „ brouiller ce cahos. Une défiance „ commune, & réciproque enga- „ geoient ceux qui avoient de l'ar- „ gent à le cacher, n'osant en faire „ aucun emploi utile. Les Fermiers „ payoient mal, parce que l'argent „ étoit rare, & cher par consequent, „ & les denrées à trop bas prix.

„ Cette injuſte préférence que la „ défiance commune donnoit à l'argent ſur les biens fonds, ſur le commerce, & ſur l'induſtrie du Royaume abîmoit l'Etat; car les bons, „ ou les mauvais effets de l'argent „ ſur l'échange de nos biens, Arts, „ & Fabriques ſont toujours proportionés à la valeur des biens réels „ d'un Etat, & à la valeur des eſpèces qui circulent dans cet Etat, & „ comme le raport qu'il y a entre „ ces deux valeurs eſt très grand, la „ perte de cet Etat eſt auſſi très grande „ lors que l'argent n'y circule pas.

„ Les effets Royaux & Particuliers étoient dans un diſcredit univerſel; les contracts ſur la „ Ville perdoient plus de cinquante „ pour cent; les billets d'uſtenciles „ 80. & juſqu'à 90. pour cent.

„ Voici, par exemple, un fait véritable que la poſterité ne croira

„ point. Le feu Roi peu de tems
„ avant ſa mort pour avoir huit mil-
„ lions d'argent comptant dont il avoit
„ un preſſant beſoin, fut obligé de
„ ſe ſervir du credit d'un Particulier
„ & de ſes Aſſociés, & de négocier
„ ſur la place avec des Etrangers pour
„ trente-deux millions de billets, ou
„ de reſcriptions ; c'étoit donner 400.
„ en obligations pour avoir 100. en
„ argent. L'argent par conſequent
„ étoit quatre fois plus rare que ces
„ effets.

Ce n'eſt point là une peinture chimérique. La France a encore un grand nombre d'habitans qui ont été témoins de cette poſition, &c.

Tant il eſt vrai qu'on doute ſouvent de la vérité de l'Hiſtoire lorſqu'elle nous parle de certains déſordres épouvantables dans les Gouvernemens, dont nous avons nous-

mêmes des exemples dans notre siécle, & même de notre tems. Si quelque Auteur nous dépeignoit un Etat ancien dans la situation où se trouvoit alors la France, nous aurions de la peine à le croire, cependant cet évenement que nous regarderions comme fabuleux, ou tout au moins exageré, vient de se passer presque sous nos yeux.

Le regne de ce Monarque qui fut un enchainement d'efforts continuels, avoit en quelque façon, démonté la machine de l'Etat. Toutes les piéétoient hors de leur place.

Dans cet état forcé on s'avisa de temporiser sur les Finances: au lieu de specifiques on n'usa que de palliatifs.

Quand un Etat n'a plus rien à esperer, il ne lui reste plus rien à craindre. Alors les remèdes violens sont toujours les meilleurs.

Lors qu'un système des finances a

tout abîmé, la prudence politique demande qu'on en choiſiſſe un autre ſans déliberer.

Faute de mettre cette maxime en pratique, les nouveaux moyens qu'on prend devienent toujours de nouveaux maux.

Il falloit achever de briſer la machine du ſyſtéme des Finances pour la remonter : en déſunir toutes les piéces pour les raſſembler de nouveau.

Les materiaux y étoient ; il n'étoit queſtion que d'un habile Architecte pour la conſtruction de l'edifice.

Nos Miniſtres ſous ce Regne ſe regardent entre eux. Ils ne revienent point de leur étonnement, en voyant qu'après tant de ſoins, & de peines pour le retabliſſement des Finances, elles ſoient toújours dans le même deſordre.

Mais ces hommes d'Etat, ces vaſ-

tes génies, ces esprits calculateurs, ne voyent-ils pas qu'au lieu d'un plan de refonte, on n'a suivi jusques ici qu'un plan de reforme ? deux choses bien differentes, tant dans leur principe que dans leur objet.

Depuis trente ans on tatonne, on temporise, on examine, on considere.

On rajuste d'un côté, on radoube de l'autre.

Si je ne traitois pas un sujet aussi grave, je dirois que nous ne faisons jamais un habit neuf à nos Finances ; mais que nous racomodons toûjours le vieux.

Le premier vice de nos Finances est qu'elles manquent par la quantité.

La capital de nos espèces se perd dans ce vaste continent qui compose la Monarchie Françoise.

Elles suffisent à peine pour faire mouvoir

mouvoir une partie de notre puiſſance politique.

Notre ſomme monoyée ne répond point à cette vaſte étendue de terrein que nous occupons ; ce qui empêche le produit de nos terres, & recule l'avancement des Arts.

Je ſupoſe que l'Angleterre fit la conquête en Europe d'un auſſi vaſte continent que celui qu'elle occupe aujourdhui, & que celui-ci fut entierement dépourvû d'eſpèces ; on verroit bientôt la puiſſance de cette Monarchie décliner, parce qu'elle perdroit par là un certain équilibre, qui étoit auparavant entre l'eſpèce, & l'étenduë de ſon premier Domaine.

Il y a un ſyſtéme faux ſur les Finances repandu dans le monde, & qui eſt dans la tête d'une infinité des gens, même de ceux qui ont des connoiſſances aſſez étenduës ſur les matiéres œconomiques.

On a supposé, qu'à quel taux que fut la masse générale des richesses monoyées d'un Etat, la chose étoit indifferente par elle-même. C'est-à-dire, en d'autres termes, que cinq cent millions pouvoient former le même dégré de puissance que mille, parce que l'or, & l'argent représentant tout, dans quelque proportion que soit cette mesure, elle représente tout également. Je dis que cela n'est pas ainsi; plus il y a de numéraire dans un Etat, plus cet Etat est riche, & opulent.

„ La force & la puissance d'un „ Etat, dit l'Auteur des Réflexions „ politiques sur les Finances, dépend „ du nombre de ses habitans, & „ le nombre de ses habitans est „ toujours proportioné au nombre „ des espèces qui sont dans cet Etat; „ car cent francs ne peuvent em- „ ployer qu'un certain nombre d'hom-

„ mes , „ s'il en reſte à emploi-
yer & qu'il n'y ait point d'eſpèces
pour les payer , ces hommes ou
meurent de faim , ou vont offrir
leur travail à l'Etranger à nos dé-
pens.

„ Au contraire ſi nous augmen-
„ tons la quantité de nos eſpèces ,
„ & qu'au lieu de cent francs elles
„ ſoient de deux cent , l'Etat pour-
„ ra employer le double d'hommes ,
„ s'il en manque pour gagner l'eſ-
„ pèce qui y eſt. Cette abondance
„ attire néceſſairement les Négo-
„ cians , & les Ouvriers étrangers ,
„ ils viendront s'établir où l'abon-
„ dance les appelle ; ce qui forti-
„ fiera l'Etat , accroîtra les revenus
„ du Roi , & ceux des Proprietai-
„ res des terres , des maiſons , &c.
„ & augmentera conſiderablement
„ notre Commerce. Ce ſont les Païſ-
„ fans , & les Hommes d'induſtrie

„ qui ſont ſubſiſter l'Etat ; ainſi plus „ il y en a, plus il eſt puiſſant.

Dans les idées qu'on ſe forme des choſes, on confond toujours l'ordre des tems ; il eſt cependant exactement vrai, que ce qui eſt une vérité dans un ſiécle, n'en eſt plus une dans un autre, du moins relativement aux ſyſtémes politiques.

Les Nations n'ont rien aujourdhui en propriété.

L'Agriculture, les Arts, l'Induſtrie, le Commerce, les Finances, tout eſt relatif. Si un Gouvernement donne un mouvement de plus à l'une à de ces parties, il en réſulte néceſſairement un autre dans quelque Etat de l'Europe.

Si la ſomme monoyée de quelque Etat voiſin eſt plus conſiderable relativement à la nôtre, il ruinera nos forces, parce qu'il aura des moyens ſuperieurs à ceux que nous avons.

Je voudrois pouvoir bien développer ceci, afin qu'une fois pour toutes, on se formât des idées nettes sur cette partie de l'administration, qui est aujourdhui la base des Etats.

Pour cela il suffit de remonter à un seul principe.

L'or, & l'argent ne sont autre chose que des moyens qui contribuent à former d'autres richesses.

Ces moyens doivent avoir nécessairement une proportion avec la chose.

Les Finances font valoir les biens fonds, l'Industrie, les Arts, le Commerce, les Maisons, les Vaisseaux, les Meubles, & ces biens généraux sont évalués selon quelques-uns relativement à l'espèce dans la proportion d'1 à 100.

Si cette combinaison est juste, la masse de notre somme monoyée étant

aujourdhui de 900. millions, la richeſſe actuelle de la Monarchie eſt de 90. milliards, lors donc que le capital de nos richeſſes ſera moindre, celle qui repréſente toutes les autres de la Nation le ſera auſſi, par la même raiſon ſi ce capital augmente les autres richeſſes augmenteront.

Il eſt donc vrai que la diminution de nos Finances n'eſt pas indifferente par elle-même, & que la quantité de celles-ci étant moindre la puiſſance politique s'affoiblit dans la même proportion.

Avant la liaiſon générale de l'Europe; c'eſt-à-dire, lors que chaque Etat faiſoit comme un monde à part, il étoit fort indifferent en ſoi que la richeſſe en eſpèces de chaque Gouvernement fut de cinq cent millions, ou de quinze cent, parce que la omme de l'or de chaque Etat n'é-

toit alors relative qu'à lui ; mais depuis que l'Europe ne compoſe qu'un ſeul corps dont les Etats particuliers ſont les membres, c'eſt toujours celui qui aquiert le plus de richeſſes générales qui devient le plus puiſſant.

Supoſons que la richeſſe générale de l'Europe ſoit de quinze milliards, la Nation qui, eu égard à ſa grandeur, aura la plus grande portion de cette ſomme ſera la plus riche.

Je dis relativement à ſa grandeur ; car c'eſt là le point déciſif du ſyſtême des Finances de chaque Etat.

Un Gouvernement avec mille millions de numéraire peut être plus pauvre qu'un autre avec ſix cent ; il ſuffit pour cela que le premier ſoit deux fois relativement plus grand que le ſecond.

Cela poſé comme un principe in-

conteſtable, je dis que la France a moins de Finances que la plupart des autres Etats de l'Europe.

On évalue ſon capital en eſpèces depuis 50. ans à 1200. millions, mais, quoi qu'en diſent pluſieurs Auteurs accreditès, il a ſouffert de ſi conſiderables diminutions, par les guerres étrangeres, le goût que le François a de s'expatrier avec ſes richeſſes, & la revocation de l'Edit de Nantes qui fit ſortir de l'Etat des ſommes immenſes, qu'il n'eſt guére aujourdhui que de 900. millions.

Le numéraire des richeſſes de l'Angleterre, Etat deux tiers moins grand que la France eſt de 600. millions tournois ou environ, ce Royaume eſt donc relativement plus riche & par conſequent plus puiſſant que la France.

On peut en dire de même de la Holande, avec la difference que la

richeſſe de celle-ci excède de beaucoup cette proportion.

Plus un Etat a de l'étendue, plus ſes charges ſont relativement plus grandes, & ſes beſoins plus conſidérables & par conſéquent ſa ſomme monoyée doit y être proportionée.

Ce n'eſt que par la comparaiſon de la maſſe générale des richeſſes d'un Etat avec le nombre des ſujets qu'on peut découvrir leur jeu, & leur activité.

Plus la proportion de cette ſomme générale ſera grande relativement à chaque Particulier, & plus le numéraire influera ſur les autres richeſſes de l'Etat.

Si on diviſe le capital de nos Finances en autant de portions qu'il y a aujourdhui de ſujets, on trouvera que cela forme pour chacun un peu moins que la ſomme de cinquante-trois

livres & quelques deniers, portion inferieure à celle de chaque particulier des autres Royaumes, notamment de l'Angleterre & de la Hollande.

Par exemple, si l'on divisoit la somme générale des richesses de ce dernier Etat, en autant de portions qu'il y a de sujets, on trouveroit qu'un Hollandois seroit cinq fois plus riche qu'un François.

Ce n'est point qu'il y ait cinq fois plus de matiére d'or & d'argent, monoyé dans cette Republique qu'il n'y en a actuellement en France, je veux dire seulement par là, que la somme capitale de celle-là est plus grande relativement au nombre de ses hommes.

Outre le vice de notre numéraire qui est dans la chose même, il y en a plusieurs autres dans ses accidens.

Ce n'est point assez que les grands ressorts des Finances d'un Etat soient

les mêmes, il faut encore que le mouvement qu'on leur donne ſoit égal. C'eſt-à-dire qu'il faut que toutes les choſes qui contribuent à former une bonne circulation correſpondent entr'elles.

On ignorera éternellement le principe de la force, & de la puiſſance des Etats, lors qu'on perdra de vuë le point de comparaiſon générale.

On doit mettre dans le poids de la balance le phyſique du climat, le génie des Peuples, la conſtitution de leur Gouvernement, pour enſuite augmenter (je m'exprimerai ainſi) la doſe des Finances relativement à tout cela.

Par exemple, je trouve par mes ſpeculations, reflexions, ou calculs politiques, tout comme il plaira à chacun de vouloir les appeller, que pour faire notre balance du pouvoir avec l'Angleterre, c'eſt-à-dire

mettre en équilibre les avantages de ſa conſtitution avec la nôtre ; ſon ſyſtème de Gouvernement, le dégré de liberté de ſes Peuples, ſon aptitude, ſa conſtance au travail, ſon induſtrie, &c. il nous manque trois cent millions, & que tandis que nous n'aurons pas cette ſomme, notre puiſſance vis-à-vis de celle-là ſera toujours précaire.

Je n'ai parlé juſqu'ici que du numéraire effectif appartenant à chaque Etat, & qui compoſe ce qu'on appelle ſes Finances ; mais à celles-ci pluſieurs Gouvernemens de l'Europe ont eu la politique d'en joindre d'artificielles, qui dans le fonds font les mêmes fonctions que l'or, & l'argent, & par conſequent doivent être miſes au nombre des richeſſes réelles. Tels ſont les billets en Hollande & en Angleterre, on ſait que cette derniere a trouvé l'art d'augmenter

d'augmenter par là ſon numeraire de plus de deux milliards de livres tournois.

Pluſieurs Auteurs néanmoins trouvent à redire à la création de cette nouvelle richeſſe. Ils diſent que cette augmentation a mis un prix plus haut aux denrées, ce qui a augmenté la main-d'œuvre.

Mais ſi ça été un inconvenient de la choſe ; d'un autre côté n'a ce pas été un grand avantage pour l'Angleterre de ſe trouver tout d'un coup par là la Nation la plus riche de l'Europe ?

Il n'importe, après tout, quelle que ſoit la matiére à laquelle on donne une valeur, pourvu qu'on s'accorde à la recevoir. L'or, & l'argent dans le fonds ſont des richeſſes de convention. Ces métaux au lieu d'être des repréſentans pourroient être eux-mêmes repréſentés par quelque autre matiére.

Les billets ont cet avantage, que lors que les eſpèces jouent un rôle dans l'Etat, le papier qui eſt repréſenté par elles en joue un autre ; ce qui augmente la circulation du double, & ouvre une infinité de nouvelles branches d'Induſtrie, & de Commerce, qui ſont pour toujours inconnues aux Gouvernemens qui n'en ont point.

Les billets, dit le même Auteur des Reflexions Politiques ſur les Finances ; ſont plus propres que les „ eſpèces à remplir les fonctions de „ la monoye, parce que leur mouvement eſt plus rapide que celui „ de l'argent. Un billet repréſentera „ dix payemens, paſſera en dix „ mains différentes, pendant que la „ ſomme qu'il repréſente paſſera en „ une. D'ailleurs le tranſport du credit de Ville en Ville, & de Nation à Nation eſt plus facile que

„ celui des eſpèces, il eſt même né-
„ ceſſaire pour donner de la valeur
„ aux biens de la Nature.

Jamais il n'y eut tant d'agitation, de mouvement en France que du tems des billets, on eut dit que les François avoient changé de génie. On remarquoit une certaine activité dans les affaires, qui n'y étoit pas auparavant & qu'on n'y trouve pas aujourdhui. C'étoit une autre eſpèce d'hommes. Il manque donc à nos Finances reſpectivement à celles d'Angleterre une ſomme de neuf cent millions en eſpèce & une autre relativement à notre grandeur de ſix milliards en papier.

Avant de paſſer aux cauſes ſecondes du deſordre de nos Finances, il n'eſt pas hors de propos d'expoſer ici aux yeux du Lecteur les maux dans leſquels ce défaut jette un Etat; car quoi qu'il n'y ait perſonne qui ne

conviene en gros que les Finances ſont les nerfs des Etats, on ne ſait pas aſſez en détail de quelle conſéquence ſont les inconvéniens de ce déſordre.

Un Gouvernement n'a point d'ame, ſon mouvement eſt lent, & tardif; ſes traités de paix déſavantageux; ſes vertus militaires inutiles, parce que les premiers reſſorts qui ſervent à le mettre en mouvement lui manquent. Tous ſes voiſins ſont en état de prendre avantage ſur lui; ſes négociations ſont à pure perte; car tous les Gouvernemens connoiſſant le déſordre de ſes Finances, c'eſt-à-dire ſa foibleſſe, ne lui accordent que ce qu'ils veulent; c'eſt-à-dire toujours ce qui lui eſt déſavantageux; car il en eſt des affaires d'Etat comme de celles des particuliers, ceux qui peuvent le plus font toujours la Loi à ceux qui peuvent le moins.

Quoique j'aye avancé que le défaut de numéraire dans un Etat soit la premiere cause du desordre des Finances, il est certain néanmoins qu'une conduite bien menagée de celui qui y existe peut reparer en grande partie cet inconvenient.

Tous les Etats ne profitent pas également de l'avantage du numeraire de leurs Finances, témoin le Portugal qui après avoir puisé dans ses mines au delà de trois milliards d'or ne jouit pas aujourdhui de vingt millions.

Tout dépend de l'emploi.

Il peut arriver qu'un Etat de même grandeur soit plus pauvre avec douze cent millions de numéraire qu'un autre avec huit.

Il suffit toujours pour cela que celui-ci par son industrie se soit ouvert de nouvelles branches de circulation.

L'or, & l'argent qui ne circulent point, ne ſont autre choſe, que l'or, & l'argent dans les mines de la terre. Un Gouvernement ſans une bonne adminiſtration n'en ſeroit pas plus riche pour cela. En un mot le ſyſtéme des Finances eſt dans l'emploi des Finances. Voyons les vices qui s'opoſent au bon ordre des nôtres.

L'exceſſive inégalité qui ſe trouve entre certains Corps qui poſſédent l'eſpèce en France, comparés avec les autres.

Comme une diſtribution géometrique des richeſſes ſeroit un grand vice, l'excès contraire eſt toujours un grand mal dans un Etat.

Tout dépend du point de proportion.

Pour trouver la ſource de l'inégalité des Finances, il faut remonter à celle des poſſeſſions des terres. Re-

gle générale. Les Finances ſuivent toujours la proportion qui ſe trouve dans le partage des biens fonds d'un Etat.

Ceux qui poſſedent en proprieté une grande portion des denrées, attirent toujours à eux une grande portion des eſpèces.

En ſupoſant que les revenus de la Monarchie ſoient de deux milliards, on trouvera de quel côté penchent le plus les Finances, par le calcul des corps de l'Etat qui poſſedent le plus de fonds. Suivant la poſition préſente des choſes, le plus grand poſſeſſeur qui ſoit aujourdhui en France c'eſt le Clergé.

Ce Corps pris en général jouit de plus de deux cent millions de rente, il n'eſt cependant compoſé que de cinq cent mille Snjets; c'eſt-à-dire de la trente-quatriéme partie de la maſſe des Peuples de l'Etat; ſi les autres jouiſſoient proportionellement du mê-

me revenu, il faudroit que celui de la Monarchie fut de six milliards huit cent millions, au lieu que nous supposons qu'il n'est que de deux milliards.

Cette énorme disproportion indique assez de quel côté penchent nos Finances, & démontre évidemment que tous les efforts que nous pourrons faire à l'avenir seront impuissans, lors que nous ne mettrons pas une plus juste balance à cette proportion.

Les Gens d'Eglise en France possedent une grosse portion de la somme monoyée, ils l'ont détournée de la masse générale, où elle n'est plus rentrée en entier. Les hommes de de cette Classe ont accumulé des trésors dont la privation a affoibli l'Etat politique.

Les combinaisons sont inutiles, les calculs superflus, aucun système de Finances en France ne prévaudra sur ce désordre.

Il faut opter ; ou voir insensiblement la Monarchie perir, ou prevenir sa ruine en corrigeant ce vice.

Il faudroit pour cela, dira-t'on, renverser le systême de l'Etat, car tous les abus des Finances relativement au Clergé tiennent aujourdhui à sa constitution.

C'est cette maniére de raisonner qui a toujours rendu, & qui rendra toûjours inutile en France les meilleurs moyens de reforme qu'on proposera.

Je voudrois que notre Gouvernement apprit une fois pour toutes que refondre pour retablir, est la meilleure de toutes les maximes politiques.

Il est surprenant que les exemples des Nations voisines qui se sont élevées à la grandeur par des grandes reformes, & des coups d'Etat éclatans sur les Finances, ne nous ayent

pas encore apris à en faire autant.

Ces Gouvernemens étoient alors dans les mêmes préjugés que nous ſommes aujourdhui ; ils les ont vaincus , & les nôtres ſont encore à vaincre.

L'Angleterre par une nouvelle combinaiſon fit rentrer dans l'Etat politique des grands biens , qui depuis long-tems en étoient ſéparés. Sa puiſſance dès lors a toûjours aquis de nouvelles forces.

Nous voyons décliner la nôtre tous les jours , ſans avoir le courage de porter la main ſur l'endroit qui menace ruine. Quel aveuglement !

La liberté accordée à certains Particuliers Seculiers d'acheter en biens fonds des Provinces entieres , (deſordre dont j'ai déja parlé dans le premier Tome de cet Ouvrage relativement à l'Agriculture) eſt un ſecond mal , ou pour mieux dire toûjours le même.

Il fait trop pencher d'un côté les Finances de l'Etat.

Cinq cent Particuliers qui par la jouiſſance d'une portion immenſe de ſes terres poſſedent cent milions de denrées, attirent à eux la plupart des eſpéces de l'Etat.

Ils font contribuer le neuviéme de de la Nation. La plus grande partie de l'eſpèce va ſe perdre chez ces riches Tenanciers.

Il eſt vrai qu'ils rendent par la culture une partie de ces richeſſes; mais ce n'eſt jamais dans la même proportion. L'inégalité reſte, & le déſordre des Finances continue.

Le Commerce qui auroit pu chez nous être l'unique moyen pour remédier à leur déſordre en eſt devenu lui-même le premier inconvenient.

Des privilèges excluſifs accordés à certaines Compagnies au préjudi-

ce du reſte des Sujets, attirent à elles tous les tréſors.

La plus grande partie des Finances de l'Etat ſont dans les coffres des Actionnaires de ces Compagnies. Il n'y en a preſque plus chez les autres Négocians du Royaume. On cherche continuellement à donner de l'encouragement au Commerce général; mais ne voit-on pas que ſa valeur eſt en entier dans les mains d'un petit nombre de Particuliers privilégiés?

Le même déſordre regne dans nos Arts qui au lieu d'être un moyen d'augmentation de nos Finances ſont au contraire la cauſe de leur ruine.

Des prérogatives mal entendues accordées à quelques Villes, & à certaines Manufactures ſur d'autres, jettent les eſpèces de l'Etat tout d'un côté.

Les Fabriques de Paris, & de Lion

Lion protégées par la Cour & le Miniſtére au préjudice, & au détriment même, de toutes les autres du Royaumes; attirent à elles une portion conſidérables des Finances de l'Etat.

Ces Villes ſont des gouffres, où ſe précipitent les richeſſes du reſte de la Monarchie. Le luxe de la Nation les y attire; & ce même luxe ne le rend pas.

Leur influence ne paſſe pas l'enceinte de ces Villes. Tandis que ces deux Capitales par les privilèges dont elles jouiſſent regorgent d'argent, toutes les autres Villes en manquent, ou du moins n'en ont pas dans cette proportion qu'il conviendroit.

Cinquante principaux Manufacturiers de ces deux Villes ſont riches, chacun a pluſieurs millions, tandis

que vingt mille dans les autres diſtricts de l'Etat ou à peine leur ſubſiſtance, & c'eſt préciſement parce que ces Manufacturiers privilègiés ont ces millions, que les autres en ſont privés.

La forme d'Adminiſtration.

Nos Finances ſont confiées à Gens qu'un vil intérêt anime toujours.

Nos Financiers, viſent plus à leurs fortunes particulieres qu'à celle de l'Etat.

Ils ne penſent qu'à accumuler des richeſſes. Leur unique affaire eſt d'appauvrir la République, on diroit qu'il prennent à tache de ruiner la Monarchie. Le mal eſt dans la choſe même. Lors qu'un ſeul Sujet, ou un petit nombre de Sujets unis enſemble pourront en diſpoſer à leur gré

il n'y aura jamais chez nous d'ordre dans nos Finances. Les hommes ne changent point, ils ſont aujourdhui ce qu'ils furent autrefois; l'intérêt perſonel prévaudra toujours en eux ſur toute autre conſidération. Tout ce que la morale peut faire eſt de leur faire déguiſer à eux-mêmes ce vice. La probité du ſiécle ne va pas au-delà. Le Miniſtre intégre, aujourdhui, eſt celui qui ne ſait pas qu'il ruine les autres en s'enrichiſſant.

Toutes les plus grandes fortunes qui exiſtent de nos jours dans le Royaume viennent de ceux qui ont eu quelque part au maniement des Finances; c'eſt-à-dire que cette forme d'adminiſtration fournit elle-même des moyens, à un petit nombre de Particuliers, de ruiner l'Etat.

Les Regiſſeurs de nos Finances en ſont devenus inſenſiblement les

poſſeſſeurs, leur place leur a donné des titres d'aquiſition.

Comment établir jamais un ordre dans celles-ci, tandis que ceux à qui elles ſont confiées ont un intérêt perſonel de perpétuer leur déſordre.

Les Succeſſeurs de nos Sur-Intendans ont détourné à leur profit des ſommes conſidérables, & avec elles une partie de la puiſſance & de l'autorité. Le Roi n'eſt plus aſſez maître aujourdhui de ſes volontés. Ceux qui par cette forme d'adminiſtration ſe ſont emparés des richeſſes, tiennent ſa puiſſance en échec. Comme ils ont dans leurs mains les moyens qui ſervent à deffendre ſes droits, ces Gens-là ſe trouvent néceſſairement liés avec les plus grandes affaires de l'Etat; ce qui pour le dire en paſſant, eu égard à notre conſtitution, change l'ordre des choſes, & renverſe le ſyſtéme de la Monarchie.

Le Contract des Fermes.

Il eſt diametralement opoſé au rétabliſſement de nos Finances, ou pour mieux dire, il eſt la cauſe premiére de leur déſordre.

Quarante & aujoudhui cent Particuliers chargés du recouvrement des revenus de l'Etat les ramenent tous à eux.

Avant la Compagnie l'Etat ſoutenoit l'Etat.

Une eſpèce de partage géometrique qui étoit alors dans les richeſſes générales, mettoit la Monarchie en équilibre.

Aujourdhui les Finances n'ont qu'un mouvement. Les Traitans les arrachent du Peuple, & en renvoyent une partie au Prince, moyennant quoi le Roi n'en a guére, & les Peuples n'en ont point. Voilà en deux mots le ſyſtème préſent des Finances.

On combine, on calcule, on évalue, cependant le désordre augmente toujours.

Mais il est clair que tandis que les Finances chez nous seront tout d'une piéce ; & qu'un petit nombre de Sujets aura toutes les richesses, tandis que le plus grand nombre n'en aura point, il ne sauroit y avoir d'ordre dans cette partie.

Qu'on fouille dans la poche des Traitans, & de tous ceux qui ont quelque raport avec les Fermes générales, & on ne trouvera chez eux guére moins d'une somme de trois cent millions toûjours existante dans leurs coffres.

Un si grand capital n'a pû être tiré de la masse générale des richesses sans bouleverser l'Etat, & abîmer les Peuples.

Quel marché ruineux ! Des l'instant que le Roi eut signé le con-

tract, la Monarchie se trouva plus pauvre d'un tiers. Cette somme tirée de l'Agriculture, de l'Industrie, & du Commerce, les diminua dans la proportion du vuide qu'elle y causa.

Tant que les richesses immenses, qui existent aujourdhui chez les Traitans, ne rentreront point dans la masse commune d'où le contract les a faites sortir, tous les projets seront inutiles.

Nos Ministres se donnent bien des mouvemens pour retablir nos Finances, ils sont accablés sous le poids de ce travail; mais le capital de nos richesses n'étant plus le même, à cause de la somme que les Fermiers en ont détourné à leur profit, tous leurs soins deviennent inutiles.

Quand les Fermiers n'exciteroient point l'envie des Grands, la haine du Peuple; qu'ils ne seroient point

déteſtés de tout le monde ; qu'ils ne ſouleveroient point contre eux la Monarchie entiére ; quand le contract dans quelques endroits auroit des avantages ſur la Régie ; il faudroit l'anéantir quand ce ne ſeroit uniquement qu'à cauſe du déſordre qu'il porte à nos Finances en les jettant toutes d'un côté.

Chaque Province, chaque Ville, chaque Bourg, chez nous a un Bureau des Fermes, où l'argent du Peuple va ſe perdre comme dans un gouffre.

Et quel ordre pourra-t'il jamais y avoir dans cette partie, lors qu'on laiſſera exiſter une Compagnie dont le ſyſtême eſt de tout avoir, l'unique objet de tout prendre. Une Compagnie qui a reduit en principes l'art de dépouiller l'Etat, & qui a dans la Capitale du Royaume une école * de la ruine publique, &c.

* L'Hôtel des Fermes.

La dépense de nos Rois.

Mais ce qui fait encore que nous n'aurons jamais d'ordre dans nos Finances, c'est la dépense de nos Rois, bien superieure à leurs revenus.

Ils oublient toûjours qu'avec leur grand numéraire, ils sont plus pauvres que leurs Prédecesseurs. Je vais le prouver, ou pour mieux dire, je vais raporter des preuves.

Mais je suplie d'avance le Lecteur de me pardonner l'ennui mortel que vont lui causer tous ces états de comparaisons, je les aurois retranchés si l'étroite liaison qu'ils ont avec le sujet que je traite avoit pû me le permettre.

Je les puise dans le Livre des Reflexions Politiques sur les Finances.

Cet Auteur m'avoit déja précédé

dans cette partie. Son Livre me fournit là-dessus précisément les materiaux dont j'avois besoin, il ne me coute que la peine de les placer ici. Sans lui j'eusse employé un tems précieux à des calculs qu'il me présente tous faits. Je n'ai point la sotte vanité de les masquer pour me les aproprier comme s'ils m'apartenoient, je les raporte à la Lettre; car j'ai toujours cru qu'il valoit encore mieux être Copiste que Plagiaire. Si cette maxime pouvoit une fois être reçue chez les Auteurs, on verroit moins de mauvais Livres.

Ces Etats de comparaisons pourront fournir de grandes lumiéres à ceux de mes Lecteurs qui ne les connoissent pas; à l'égard de ceux qui les ont lues, ils pourront s'épargner ici la peine de les relire, &c.

* *Comparaiſon des revenus des Louis XII. avec ceux de Louis XV.*

„ Par le dépouillement que j'ai fait
„ d'un état qui ſe trouve au Liv. III. du
„ *Secret des Finances* de Fromenteau,
„ imprimé *in*-8°. en 1581, & qu'il dit
„ avoir dreſſé par ordre des Etats Gé-
„ néraux aſſemblés à Blois en 1576,
„ & à Paris en 1580 ſur les Etats des
„ Tréſoriers Généraux des Finances,
„ ſur les extraits tirés de la Chambre
„ des Comptes, ſur les Controlles &
„ Baux affermés, ſur les Commiſſions
„ & répartitions des ſommes ſur cha-
„ que Province & Généralité du Ro-
„ yaume, & enfin ſur les comptes
„ & cahiers qui étoient alors ès Ar-
„ chives des Maiſons de Ville, qui
„ ont fait les Rolles de répartition des

* Réflexions Politiques ſur les Finances, Tom. I. pag. 335.

„ Impôts énoncés en cet état, qu'il
„ préſenta au Roi le premier Janvier
„ 1581, il paroit que pendant le re-
„ gne de Louis XII. qui commença le
„ 6 Avril 1498, & qui finit le premier
„ Janvier 1515, on leva des ſujets de
„ ce Prince pendant les 16 ans 8 mois
„ 24 jours de ſon regne, une ſomme
„ de 306,667,116 livres, dont voici
„ le détail

SÇAVOIR,

Du Domaine . . .	13,407,000 l.
Du 2 & du 3 Etat	291,358,616.
Et du Clergé . . .	1,901,500.
On leva donc pendant 16 ans 8 mois 24 jours . . .	306,667,116.
C'eſt pour chacune deſdites années	13,439,594 l. 14 ſ. 4 d.

„ Sui-

„ Suivant cet état, Louis XII. le-
„ voit de ſes ſujets, année commune,
13,439,594 livres 14 ſols 4 deniers.

„ Mais ſi feu M. de Sully a raiſon,
„ & que les revenus de ce Prince ne
„ fuſſent que de 7, 650, 000 livres,
„ comme il le dit en ſes Œconomies
„ Royales Tom. II. page 687 de l'é-
„ dit. *in-folio* d'Amſtelrédam, il faut
„ croire que dans ce tems-là, tout ce
„ que le Sujet payoit n'entroit pas
„ dans les coffres du Roi. Ce fait ne
„ paroîtra pas étonnant à ceux qui
„ ont vu, ou qui verront le Diſcours
„ que fit d'Effiat Surintendant des Fi-
„ nances en 1626 à l'Aſſemblée des
„ Notables (*a*). Les Tailles de ce tems-
„ là montoient à près de 19 millions
„ tous les ans, & il n'en entroit que
„ 6 millions dans l'épargne.

„ Suivant l'état dont nous venons
„ de parler, Louis XII avoit 13, 439,

(*a*) Mercure François, Tom. XII. pag. 805 & 806.

„ 594 livres, 14 sols, 4 deniers de
„ revenu, année commune, & selon
„ le Duc de Sully, il n'entroit dans
„ les coffres de ce Prince, que 7,650,
„ 000 livres. Comme nous voulons
„ caver au plus foible, plutôt qu'au
„ plus fort, nous nous fonderons sur
„ ce que dit M. de Sully.

„ Suivant M. l'Abbé de St. Pierre,
„ dans ses *Ouvrages politiques* (*a*), les
„ revenus de Louis XV en 1730, &
„ années suivantes, étoient de 190
„ millions de livres: cependant les
„ parties qu'il dit former cette somme,
„ ne montent qu'à 187, 399, 090 li-
„ vres, de laquelle il convient dimi-
„ nuer 5 millions pour le Cinquan-
„ tiéme supprimé; ainsi il ne restoit
„ pour les revenus du Roi que 182,
„ 399,090 livres: mais afin de favori-
„ ser en tout le système de l'Auteur de
„ l'*Essai politique sur le Commerce*, com-
„ ptons-les de 200,000,000 livres.

(*a*) Tom VIII. page 10.

Mal entendus.

Ci contre le revenu de Louis XV. eſt de . . . . . 200,000,000 l.

1°. L'Auteur du détail de la France dit que (*a*) François I. avoit un cinquiéme moins d'états que Louis XIV. ainſi il faut d'abord déduire pour ce cinquiéme . . . . . 40,000,000 l.

2°. Les rentes ſur la ville de Paris que Louis XII n'avoit point à payer, montent ſuiv. un état des dépenſes de 1724, à 47,300,000 l. M. l'Ab. de S. Pierre en compte pour 75 millions (*b*) : mais elles ont été réduites, ainſi nous n'en compterons que pour 40,000,000 l. } 41,500,000.

3°. Gages des Payeurs deſd. rentes 1,500,000. }

4°. Droits de préſence à 40 Fermiers Généraux ou Régiſſeurs, & leurs frais de voyages 1,096,000.

5°. Intérêt de 20 millions d'avance à 6 pour cent . . . . . 1,200,000. } 2,486,000.

6°. Appointemens d'un Commis à chacun . . . . . 120,000. }

7°. Régie du contrôle des actes, de la Capitation, intérêt des Charges & Offices, &c. . . . . 20,937,000.

104,853,000 l.

Partant il ne reſte de net à comparer que . . . . . 95,147,000.

(*a*) *Deuxiéme Partie, ch.* 6. (*b*) *Tom.* 8. *pag.* 18 & 19. *La Déclaration du* 5 *Juin* 1725, *pour la levée du Cinquantiéme, en compte pour* 51 *millions.*

„ Louis XII n'avoit point toutes ces
„ charges à payer, sans compter les
„ Tontines & autres dépenses que j'o-
„ mets, & que je ne connois point,
„ lesquelles diminuent d'autant les re-
„ venus de Louis XV. Ainsi on peut
„ dire que ses revenus réduits à peu
„ près aux mêmes charges & aux mê-
„ mes états qu'avoit Louis XII, ne
„ passent pas 95 millions ; mais pour
„ donner toute la faveur à l'Auteur de
„ l'*Essai politique*, comptons sur 100
„ millions.

„ On ne sçauroit me dire qu'il ne
„ faut rien diminuer des revenus,
„ attendu que pour comparer deux
„ choses ensemble, il faut qu'elles
„ soient de même genre ou de même
„ dénomination : c'est pourquoi il a
„ fallu réduire les revenus de Louis
„ XV, à peu près dans le même état,
„ où étoient ceux de Louis XII, en
„ ôtant ou en réduisant des premiers,

„ non-seulement le produit des Etats
„ que n'avoit point Louis XII ; mais
„ aussi les Charges que paye Louis XV.
„ & que Louis XII n'avoit point à
„ payer. D'ailleurs je ne compte les
„ revenus de Louis XII, que de ce
„ qui entroit de net en ses coffres,
„ & je ne réduis pas tant ceux de
„ Louis XV.

„ En cet état s'agit de sçavoir si
„ Louis XV. avec 100 millions est au-
„ jourdhui plus riche que ne l'étoit
„ Louis XII avec 7,650,000 l. Pour le
„ connoître il faut avoir recours aux
„ prix des Denrées sous chacun de ces
„ regnes ; & celui qui avec son re-
„ venu pourra avoir le plus de Den-
„ rées aux prix de son tems, sera cons-
„ tamment le plus riche.

„ Je trouve dans la reponse de Jean
„ Bodin au paradoxe de Malestroit
„ sur l'enchérissement de toutes cho-
„ ses, pages 11 & 12, que, l'an 1508,

„ la Coutume d'Auvergne fixa le mou-
„ ton gras avec sa laine
à . . . . . 5 s.
La chevreau à . . . . . 1 6 d.
La poule à 6
Le conin ou lapin à 10
L'oison à 6
Le veau à 5
Le cochon à 10
Le paon à 2
Le faisan à 1 8
Le pigeon à 1
La charretée de foin à 5 quintaux 15
Manœuvre de bras en été . 6
En hyver 4
Charroi de bœuf en hyver . . 1.

„ En Bourbonnois la chartée de 12
„ quintaux de foin n'est prisée par
„ l'article 555 de la Coutume
que . . . . . 10 s.
Et en pré . . . . . 5.

„ Par la Coutume de (*a*) Troyes en
„ Champagne le setier de meilleur

(*a*) Le setier est de seize boisseaux pesant 560 livres, & il vaut actuellement 20 à 24 livres suivant la réponse que l'on m'a faite, qui est ci-après page 59.

„ froment, mesure de Troyes, n'est
„ estimé

que	20 s.
Le seigle	10
L'avoine	5
L'orge	7
La journée d'un homme . .	1
Celle d'une femme . . .	6 d.

„ Bodin ne dit point de quelle an-
„ née est cette Coutume de Troyes.
„ Comme il en parle immédiatement
„ après celle de la Marche de 1521 ;
„ on pourroit la croire de la même an-
„ née; cependant il paroît la fixer à l'an
„ 1507 ou 1508, par ces mots : *Ma-*
„ *leſtroit*, dit Bodin, *ne peut pas dire*
„ *que depuis 60 ans tout n'aye enchéri*
„ *dix fois autant pour le moins.* Or Ma-
„ leſtroit préſenta ſes paradoxes à
„ Charles IX au mois de Mars 1566.
„ Bodin qui lui répond n'a pu écrire
„ que l'an 1567, ou l'an 1568, qui eſt
„ l'année qu'il fit imprimer ſa réponſe:

„ ainſi 60 ans avant ne peuvent tom-
„ ber que ſur l'année 1507 ou 1508,
„ & ce ſeroit là l'année de la Coutu-
„ me de Troyes. L'Auteur du Denier
„ Royal, page 92, la dit même de l'an-
„ née 1500.

„ Bodin dit encore pages 47 & 48,
„ *que les Etats & les Députés pour régler*
„ *les Coutumes, n'ont pas ſuivi les plus*
„ *hauts ni les plus bas prix; mais la plus*
„ *commune eſtimation qui étoit alors,*
„ *comme nos Loix nous enſeignent; &*
„ *maintenant le Chapon n'eſt qu'à 12 de-*
„ *niers par toutes les Coutumes d'An-*
„ *jou, Poitou, la Marche, Bourbonnois*
„ *& autres,*

SÇAVOIR,

Le chapon	1 f.	
La poule		6 d.
La perdrix	1	3
Le mouton gras avec ſa laine . .	7	
Le cochon		10
Le mouton commun	5	
Le veau commun	5	

Le chevreau . . . . . 3 ſ.
La charretée de foin peſant 15 quintaux . . . . . 10. *qui font 10 botteaux pour un ſol le botteau peſant 15 livres, c'eſt la Coutume d'Auvergne* dit Bodin :

„ & en continuant il nous aſſure, qu'en „ Bourbonnois les 12 quintaux étoient eſtimés . . . . . 10 ſ.
Le tonneau de vin 30
Le tonneau de miel 35
L'arpent de bois . . . . . 2 6 d.
L'arpent de vigne . . . . . 30 *de rente.*
La livre de beurre 4
La livre d'huile de noix . . . 4
La livre de ſuif . . . . . 4.
C'étoit du tems de Louis XII. comme j'ai dit ci-deſſus, ajoute Bodin.

„ Au mois de Mars 1735, je fis „ écrire en Auvergne, en Bourbon- „ nois, en Champagne, pour ſçavoir „ quels ſont actuellement en ces mê- „ mes Provinces les prix communs de „ ces mêmes Denrées ; & la réponſe „ que j'ai réçue de chacune de ces „ Provinces eſt conforme au détail ſui- „ vant pour l'Auvergne.

SÇAVOIR,

	Prix sous Louis XII. en 1508.			Prix sous Louis XV. en 1735.	
Moutons gras avec la laine	7 s.			10 liv.	
Mouton commun	5			5	10 s.
Le veau	5			9	
Le cochon 10 deniers ; mais je le mets à	10			25 à 35	
Le chapon	1				12
La poule			6 d.		6
Le pigeon			1		3
Le chevreau	1		6		15
Le lapin			10		12
Les 100 bottes de foin de 15 livres	10			7	10
Journées de manœuvre en été			6		12
Idem en hyver			4		6
La charge de froment pesant 240 livres	20			12	
	61 s.		9 d.	72 l.	6 s.

„ On voit donc ici, que ce qui coutoit en Auvergne en 1508, 61 sols 9 „ derniers, y couteroit aujourdhui 72 „ liv. 6 sols, ou 1446 s. c'est-à-dire, „ 23 $\frac{1}{2}$ fois plus qu'en 1508. Voyons „ en Champagne.

	Prix sous Louis XII. en 1508.	Prix sous Louis XV. en 1735.
Le setier du meilleur froment pesant 560 liv. y valoit. . . .	20 s. y vaut	22 l.
Le setier de seigle. . . .	10	12
Le setier d'avoine. . . .	5	7
La journée d'un homme.	1	 18
	36 s.	42 l. 2.

„ Ce qui coutoit en Champagne 36 „ sols l'an 1508, y couteroit aujourd- „ dhui 42 livres 2 sols ou 842 sols, „ c'est-à-dire, 23 $\frac{1}{3}$ fois & plus, „ qu'en 1508. Voyons en Bourbon- „ nois.

	Prix sous Louis XII. en 1508.	Prix sous Louis XV. en 1735.
La charretée de foin de 12 quintaux.	10 s.	10 l.
Le tonneau de vin.	30	50
L'arpent de bois.	2 6 d.	1
L'arpent de vigne.	30	12
La livre de beure.	4	. . . . 10 s.
La livre d'huile de noix.	4	 7
La livre de suif.	4	 6
	73 s. 6 d.	74 l. 3 s.

„ Ce qui coutoit en Bourbonnois, „ l'an 1508, 73 sols 6 deniers, y cou- „ teroit aujourdhui 74 liv. 3 sols ou „ 1483 sols, c'est plus de 20 fois da- „ vantage qu'en 1508.

„ De ces trois résultats particuliers „ j'en forme un prix général & com- „ mun, de cette façon.

En

	En 1658.	En 1735.
En Auvergne . .	61 s. 9 d	1446 s.
En Champagne. .	36	842
Et en Bourbonnois	73 6	1483
	171 s. 3 d	3771 s.

„ Je peux donc dire que ce qui coutoit 171 sols trois deniers sous Louis „ XII en 1508, couteroit aujourdhui „ sous Louis XV en 1735, 3771 sols, „ c'est plus de 22 pour un; c'est-à-dire, „ que depuis ce tems, les Denrées ont „ haussé de 1 à 22 & plus, d'où il suit „ évidemment qu'il faut aujourdhui „ à Louis XV, pour pouvoir faire la „ même dépense que faisoit Louis XII, „ toutes choses égales, 22 fois autant, „ & même plus, que le revenu qu'avoit Louis XII. Or ce revenu étoit „ au moins de 7,650,000 liv. 22 fois „ cette somme fait celle de 168, „ 300,000 liv. Donc Louis XV, pour

„ être auſſi riche que l'étoit Louis XII,
„ en 1508 doit avoir, toutes choſes
„ égales, un revenu de 168, 300,000
„ livres. Nous avons cependant vû
„ ci-devant que le revenu actuel de
„ Louis XV réduit à-peu-près aux
„ mêmes états & aux mêmes Charges
„ qu'avoit Louis XII, eſt au plus de
„ 100 millions : d'où l'on peut con-
„ clure que Louis XV, attendu ſes
„ Charges, n'eſt pas auſſi riche avec
„ 200 millions de revenu que l'étoit
„ Louis XII avec 7,650,000 livres,
„ puiſqu'il s'en faut 68,300,000 livres,
„ que Louis XV ne puiſſe avoir au-
„ tant de Denrées de ſon tems avec
„ 100 millions, que Louis XII en
„ avoit, ou pouvoit en avoir, aux
„ prix de ſon tems, avec ſon foible
„ numéraire de 7,650,000 livres.

„ On me dira peut-être, que ſi les
„ Denrées ont augmenté, le loyer des
„ terres a auſſi augmenté. Cela eſt

„ vrai : mais ils n'ont pas augmenté
„ dans le même rapport que les Den-
„ rées, comme il eſt prouvé ci-deſſus,
„ & c'eſt ce qui produit la différence
„ que l'on voit entre les revenus de
„ ces deux Monarques. Car il n'y au-
„ roit entr'eux aucune différence, ſi
„ les revenus avoient augmenté dans
„ le même rapport que les Den-
„ rées .....

„ Faiſons le même calcul par le
„ poids des Eſpèces. Les 7,650,000
„ liv. de Louis XII. à raiſon de $130\frac{1}{6}$
„ liv. le marc d'or fin, font $58,770\frac{4}{5}$
„ marcs ; & comme ce même marc
„ d'or fin eſt aujourdhui fixé à 740
„ liv. 9 ſols 1 denier, il s'enſuit qu'une
„ livre du tems de Louis XII, en vaut
„ aujourdhui $5\frac{11}{16}$. Or les Denrées
„ ayant hauſſé de 1 à 22, & les Eſpè-
„ ces de 1 à $5\frac{11}{16}$ il s'enſuit auſſi que

„ les Denrées ont hauſſé 3 $\frac{72}{91}$ fois plus
„ que les Eſpèces ; c'eſt-à-dire, que ce
„ qui coutoit un marc en ce tems-là,
„ en couteroit 3 $\frac{2}{91}$ aujourdhui. Sur
„ ce pied les 58, 770 $\frac{1}{5}$ marcs d'or fin
„ que recevoit anuuellement Louis XII
„ équivalent à 227,333 $\frac{1}{5}$ marcs de
„ notre tems.

„ Les 100 millions dont jouit Louis
„ XV, à raiſon de 740 liv. 9 ſols 1
„ denier le marc d'or fin, prix auquel
„ il eſt fixé par le Tarif, font 162,474
„ marcs. Donc Louis XV attendu ſes
„ charges, eſt aujourdhui moins riche
„ que ne l'étoit Louis XII de 64,859 $\frac{1}{5}$
„ marcs d'or fin, eu égard à la valeur
„ des Denrées ſous l'un & ſous l'autre
„ de ces deux regnes, à l'augmenta-
„ tion numéraire des Monnoies, &
„ aux Etats poſſédés par chacun de
„ ces deux Monarques.

PREUVE DE CE CALCUL.

„ Je trouve dans *le Denier Royal*, „ page 257, une preuve de la bonté de „ mon calcul. L'Auteur nous dit : *que l'an 1509 fut faite une conſtitution de rente en bled froment, à raiſon de 10 ſols le ſetier.* „ Or 10 ſols de ce „ tems-là en valent 56 de ce tems-ci „ & le ſetier de bled vaut actuelle- „ ment 12 livres, c'eſt-à-dire, 4 fois „ $\frac{1}{4}$ plus d'argent que ſous Louis XII, „ pour la même quantité de bled, „ ainſi mon calcul, réſultant du prix „ des Denrées, nous donnant $3\frac{21}{91}$ ne „ nous donne pas trop, puiſque nous „ trouvons ici $4\frac{1}{4}$.

„ On peut donc dire avec certitude „ que les revenus du Roi n'ayant pas „ augmenté depuis Louis XII. dans la „ proportion des Denrées, qui eſt de

„ 1 à 22, & ſes Charges ayant con-
„ ſidérablement augmenté, Louis XV
„ avec un numéraire de 200 millions
„ de revenu, eſt moins riche que ne
„ l'étoit Louis XII avec un foible
„ numéraire de 7,650,000 livres.

„ On peut dire auſſi que Louis XII
„ jouiſſoit de 168 millions 300 mille
„ liv. d'aujourdhui, puiſque pour lui
„ payer 7,650,000 livres, ſes ſujets
„ étoient obligés de vendre la même
„ quantité de Denrées à 171 ſols, 3 de-
„ niers de ce tems-là, qu'il en fau-
„ droit vendre aujourdhui à 3771 ſ.
„ de ce tems-ci, pour payer cette ſom-
„ me de 168, 300, 000 livres. Ainſi
„ ceux auxquels Louis XII diſtribuoit
„ 7,650,000 livres, pouvoient ſe pro-
„ curer le même degré de beſoin, que
„ pourroient faire aujourdhui ceux
„ auſquels Louis XV diſtribueroit 168
„ millions, 300,000 livres, puiſque
„ ce qui ne valoit que 1 alors, vau-
„ droit aujourdhui 22.

Comparaiſon des revenus de François I. avec ceux de Louis XV.

„ François I avoit ſelon l'Auteur du *Traité du mérite & des lumiéres de ceux que l'on appelle habiles dans la Finance*, inſéré dans le *Détail de la France*, Partie I page 144., *ſeize millions de revenus, toutes choſes étant à quinze ou ſeize fois meilleur marché qu'aujourdhui* : & dans la Partie II, chap. 6, page 43 il dit : *François I avoit ſeize millions de tribut réglé dans ſon Royaume, qu'il laiſſa tranquillement à ſon Succeſſeur, quoiqu'il poſſédât un cinquiéme moins d'état, que ne fait à préſent le grand Monarque qui regne* (a) : & page 44. *Toutes choſes n'étoient qu'à la quinziéme partie du prix qu'elles ſont au-*

(a) C'etoit Louis XIV.

jourdhui : il n'y a qu'à jetter les yeux sur les Ordonnances de Police imprimées dans ces tems-là, on verra que le bled eſt apprécié 20 ſols le ſetier, meſure de Paris.

„ Cet Auteur donne ſeize millions „ de revenu à François I, mais le Duc „ de Sully, qui étoit fort à portée de „ le ſçavoir au juſte, ne lui donne que „ 15 millions, 730, 000 livres ; c'eſt „ cet état que nous allons ſuivre.

„ Sous ce regne, le marc d'or fin „ valoit 165 liv. 7 ſols, 6 deniers ; il „ vaut aujourdhui, ſuivant le Tarif, „ 740 livres, 9 ſols, 1 denier ; ainſi „ une livre de ce tems-là vaut 4 liv, „ 9 ſ. 6 deniers de ce tems-ci, ou $4\frac{19}{40}$, „ c'eſt-à-dire ; que les Eſpèces de ce „ tems-là ſont à celles de ce tems-ci „ comme 1 eſt à $4\frac{19}{40}$ ou près de $4\frac{1}{2}$, „ & les Denrées étant comme 1 eſt à

„ 15. Suivant ce qu'on vient de voir ,
„ il s'enſuit que ſous François I , un
„ marc d'or fin faiſoit autant que fe-
„ roient aujourdhui $3\frac{7}{10}$ marcs auſſi
„ d'or fin.

„ Or les Denrées , dès le tems qu'é-
„ crivoit l'Auteur du *Détail de la Fran-*
„ *ce*, étant comme 1 eſt à 15, il eſt clair
„ que les 15 millions, 730, 000 l, dont
„ jouiſſoit François I, produiſoient
„ par rapport à lui le même effet, que
„ feroient aujourdhui à Louis XV, 15
„ fois 15, 730,000 liv., qui font 235,
„ 950,000 liv. & même 283, 140,000
„ livres; car joignant à ces 235 mil-
„ lions, 950,000 liv. ſon cinquiéme ,
„ pour les Etats réunis à la Couronne
„ depuis ce tems , on a cette ſomme
„ de 283, 140,000 liv. qui repréſente
„ ce que devroit être aujourdhui le
„ revenu annuel de Louis XV, pour
„ pouvoir ſe procurer les mêmes de-

» grés de besoin, que faisoit Fran-
» çois I, avec ses 15, 730,000 livres ;
» ainsi il est évident que ce Monarque
» étoit beaucoup plus riche avec ce
» foible numéraire, que ne l'est au-
» jourdhui Louis XV avec un revenu
» de 200 millions, lesquels 200 mil-
» lions sont encore affoiblis par des
» charges que François I n'avoit point
» à payer.

A la mort de ce Prince, il n'y avoit pas trente mille livres de rente sur l'Hôtel de Ville à payer annuellement, parce que la premiere constitution faite en 1522, fut rachetée & payée en deniers comptans en 1547, & Louis XV en a aujourdhui à payer, y compris les gages des Payeurs, pour 41,500,000 livres comme on l'a vu à l'article précédent: c'est de plus que François I une somme de . . . 41,500,000 liv.

La regie du controlle des Actes des Notaires . . . 1,350,000.

Les gages des Officiers des Monnoies . . . . . 300,000.

Aux 40 Fermiers Généraux . 2,416,000.

CELA FAIT . . 45,566,000.

„ Non compris les intérêts des „ Charges & Offices, & toutes les „ autres charges qui me sont inconnues, que paye Louis XV & que „ François I n'avoit point à payer, lesquels 45 millions, 566,000 liv. seulement, déduits de 200 millions, „ qui font le revenu actuel de Louis „ XV, il ne lui restera de net que „ 154, 434,000 livres. Or pour être „ aussi riche que l'étoit François I, il „ lui faudroit 283 millions, 140,000 l. „ comme on vient de le voir: donc il „ est moins riche de 128,706,000 liv.

„ Par le poids des Espèces, les „ 15, 730,000 livres, qui faisoient le „ revenu de François I à 165 livres, „ 7 sols, 6 deniers le marc d'or fin „ faisoient 95,117 $\frac{4}{25}$ marcs d'or fin, „ que recevoit actuellement ce Prince; & comme de son tems on faisoit „ autant avec un marc, que l'on

„ pourroit faire aujourdhui avec $3\frac{7}{10}$
„ marcs, ces $95,117\frac{4}{25}$ marcs équi-
„ valent à $318,642\frac{9}{20}$ marcs, auf-
„ quels joignant leur cinquiéme pour
„ les Etats réunis à la Couronne de-
„ puis François I; on a $382,379\frac{9}{20}$
„ marcs d'or fin, qui eſt ce qu'il fau-
„ droit que Louis XV reçut tous les
„ ans, pour pouvoir faire aujourdhui
„ les mêmes dépenſes qui faiſoit alors
„ François I.

„ Or Louis XV ne recevant annuel-
„ lement que 154, 434,000 livres, qui
„ à 740 livres, 9 ſols, 1 denier le marc
„ d'or fin, ne font que $280,567\frac{14}{20}$
„ marcs, il s'enſuit que ce Monarque
„ reçoit tous les ans l'équivalent de
„ $173,811\frac{3}{4}$ marcs d'or fin de moins
„ que François I. Ainſi il eſt moins
„ riche, quoiqu'il ait un plus grand
„ numéraire pour revenu. „ Il

„ Il eſt donc évident que les 15,
„ 730,000 livres dont jouiſſoit Fran-
„ çois I, lui fourniſſoient autant que
„ pourroient faire aujourdhui 235,
„ 950,000 livres à Louis XV. Et ſi
„ François I eût joui des Etats réunis
„ à la Couronne depuis ſon tems, il
„ auroit eu 283,140,000 liv. de rente
„ de notre Monnoie actuelle. Ce fait
„ eſt véritable dans tout ſon contenu,
„ puiſque pour fournir 15,730, 000
„ liv. à François I, il falloit que ſes
„ Sujets vendiſſent la même quantité
„ de Denrées, qu'il faudroit en ven-
„ dre aujourdhui pour payer 235,950,
„ 000 livres, & même 283,140,000
„ livres ; ainſi on peut dire que ce
„ Prince jouiſſoit de cette ſomme. Le
„ fait ne paroîtra pas douteux à qui-
„ conque voudra bien jetter les yeux
„ ſur ce qui ſe paſſa de ſon tems.

„ Durant le cours de ſon regne tou-
„ tes les Puiſſances conjurerent la rui-

„ ne de ſon Royaume, & toutes ces
„ Puiſſances n'obéiſſoient pas à diffé-
„ rens Princes comme aujourdhui :
„ elles n'obéiſſoient qu'à une ou deux
„ têtes, à l'Empereur Charles V, &
„ à ſon frere Ferdinand, Roi de Hon-
„ grie. L'Angleterre ſe mit de la par-
„ tie ; le Pape & les Vénitiens de mê-
„ me ; les Suiſſes lui déclarerent auſſi
„ la guerre. Avec tout cela il ne per-
„ dit pas un pouce de terre ; il augmen-
„ ta ſon domaine au contraire, ſur-
„ tout en Italie ; on peut dire même
„ qu'il auroit conquis le pays de ſes
„ ennemis, qui ne pouvoient lui ré-
„ ſiſter à force ouverte, s'ils ne lui
„ euſſent pas corrompu, non-ſeule-
„ ment un Prince de ſon ſang, & ſes
„ principaux Officiers, mais même ſon
„ Conſeil ; ce qui ſeul lui fit perdre la
„ bataille de Pavie, la liberté, le Du-
„ ché de Milan, le Royaume de Na-
„ ples, & peut-être l'Empire.

„ Bien loin que tant d'ennemis lui
„ fissent retrancher de sa dépense, ja-
„ mais Prince n'avoit été plus magni-
„ fique avant lui, soit en achat de
„ meubles précieux, soit en construc-
„ tion de palais superbes. De plus il
„ rétablit les Lettres dans son Royau-
„ me, & même dans l'Europe : il fit
„ venir à grands frais tous les habiles
„ gens en toutes sortes de Sciences ;
„ & il leur fit de grosses pensions.
„ Deux ans avant sa mort il équipa
„ une flotte de 200 voiles, avec la-
„ quelle il ravagea les Côtes d'An-
„ gleterre, & loin d'être accablé de
„ dettes, François I (*a*) laissa en mou-
„ rant, l'an 1547, 4 millions d'argent
„ comptant, qui en font prés de 18
„ des nôtres, & 60. par raport au prix
„ des Denrées de 1 à 15. Un Historien
„ célébre dit qu'on trouva après la

(*a*) Détail de la France, chap. 6, IIe Partie, page 47 & précedentes.

„ mort de ce Prince „ *quatre cent mille écus d'or, outre la quatriéme partie de ſes revenus dont le recouvrement n'avoit pas encore été fait* (*a*) „ Ces écus „ d'or étoient de $71\frac{1}{6}$ au marc, & à „ 23 carats de fin : ils valoient donc „ environ dix francs de notre Monnoie actuelle, c'eſt-à-dire, quatre „ millions de livres en total.

Comparaiſon des revenus de Henri II, & de François II, avec ceux de Louis XV.

„ Sous Henri II, & François II, „ les choſes étoient à peu près ſur le „ même pied pour les revenus & les „ denrées. Je trouve dans le *Détail de la France*, chap. 2, *du Traité de la nature, culture, commerce & inté-*

(*a*) Hiſt. de M. de Thou, tome I. liv. 3. p. 182 derniere Traduction, ou page 153 de la traduction de Du-Ryer, *fol.*

rêts des grains „ que par Ordonnance „ de Henri II, de l'an 1549, la paire „ de souliers, qui vaut aujourdhui „ 5 liv. fut fixée à 5 sols.

PRIX.

	En 1549.	En 1735.
La paire de souliers à .	5 s.	100. s.
Le levraut	6 d.	30
Le perdreau	6	20
Et en 1550 le setier de bled, année commune, valoit . .	20 . .	240
	26 s.	390 s.

„ Ce qui valoit 26 sols en 1549, „ en vaut 390 aujourdhui 1735, c'est „ exactement comme 1 à 15.

„ Suivant l'Auteur du *Denier Royal*, „ pages 138 & 270, les revenus de „ Henri II étoient de 18 millions.

„ Or les Denrées étant de 1 à 15, „ ces 18 millions équivalent à 270 „ millions d'aujourdhui, & si à cette „ somme on y joint son cinquiéme

„ pour les Etats réunis à la Couronne
„ depuis ce tems, on aura 324 mil-
„ lions, qui eſt le revenu qu'il fau-
„ droit à Louis XV, pour pouvoir faire
„ à préſent les mêmes dépenſes que
„ faiſoit Henri II avec ſon revenu de
„ 18 millions. Mais Louis XV n'a que
„ 200 millions de revenu tout com-
„ pris, donc il eſt moins riche de 124
„ millions, ou de l'équivalent.

„ Au commencement du regne de
„ Henri II le marc d'or fin a valu 165
„ liv. 7 ſ. 6 deniers, comme ſous le
„ regne précédent; mais depuis l'an
„ 1549 juſqu'en l'an 1561, il a valu
„ 172 livres. Sur ce pied Henri II re-
„ cevoit annuellement 104 mille, 651
„ marcs d'or fin: le marc d'or fin vaut
„ aujourdhui 740 liv. 9 ſols, 1 denier.
„ Ainſi une livre de ce tems-là en vaut
„ $4\frac{41}{200}$ de ce tems-ci : les Eſpèces de
„ ce tems-là ſont donc à celles de ce

„ tems-ci, comme 1 eſt à 4 $\frac{41}{200}$ & les
„ Denrées étant comme 1 à 15, il s'en-
„ ſuit qu'un marc d'or fin de ce tems
„ là équivaut à 3 $\frac{14}{25}$ marcs d'or fin de
„ ce tems-ci; cela étant, les 104,651
„ marcs ci-deſſus équivalent à 372,
„ 557 $\frac{14}{25}$ marcs, auſquels joignant leur
„ cinquiéme pour les Etats réunis à la
„ Couronne, ou conquis, on aura
„ 447,096 $\frac{9}{125}$ marcs d'or fin; or Louis
„ XV n'en reçoit annuellement que
„ 208,134 $\frac{21}{50}$ marcs; donc Henri II &
„ François II recevoient l'équivalent
„ de 238,934 $\frac{163}{250}$ marcs d'or fin de plus
„ que Louis XV n'en reçoit actuel-
„ ment.

CHARLES IX.

„ Je n'ai aucun prix des Denrées
„ ſous ce Regne, ainſi je ne puis com-
„ parer ſon revenu avec celui du Mo-
„ narque regnant.

Comparaiſon du revenu de Henri III avec celui de Louis XV.

„ L'Auteur de l'*Hiſtoire des derniers* „ *Troubles de la France*, imprimée à „ Lyon en 1576 *in*-8°, page 57 nous „ dit que *Henri III avoit dix millions* „ *d'or de revenu* : ce ſont dix millions „ d'écus d'or à 23 Carats de $72\frac{1}{2}$ au „ marc, qui faiſoient trente millions „ de livres, en 1576 & trente-deux „ millions cinq cent mille livres, au „ mois de Juin 1577.

„ L'Auteur du *Détail de la France*, „ imprimée *in*-12 en 1712, dit que „ Henri III, avoit en 1582, 32 *millions de revenu.*

„ Mezerai, dans ſa grande Hiſtoire, „ page 310 de l'Edition de Guille- „ mot dit ſous l'an 1583. „ *que ce Prin- ce avoit trente-deux millions de revenu, & qu'il lui en manquoit plus de cinq*

pour la dépense de sa maison des années 1583 & 1584.

„ Et selon M. de Sully, page 264, „ du tome 3 de ses Mémoires de l'E- „ dition *in-folio* 1662. *Henri III avoit l'an* 1581 *la somme de* 31,654,400 *livres de revenu*; " comme ce Ministre „ étoit en état de le sçavoir au juste, „ nous allons nous fonder sur ce qu'il „ dit, afin de ne pas grossir les ob- „ jets.

„ Sous ce regne, le marc d'or va- „ loit 222 livres : sur ce pied, les „ 31,654,400 livres de revenu fai- „ soient 142,587 marcs d'or fin. Au- „ jourdhui il est fixé à 740 livres, „ 9 sols 1 denier. Ainsi une livre de ce „ tems-là vaut 3 liv. 6 s. 8 deniers $\frac{1}{2}$ „ denier de ce tems-ci, c'est-à-dire, „ que la valeur numéraire des Mon- „ noies a haussé de 1 à 3 $\frac{1}{3}$ un peu plus. „ Il faut présentement voir ce que va-

„ loient alors les Denrées, & ce qu'el-
„ les valent aujourdhui.

„ Durant le règne de Henri III les
„ Denrées furent très-cheres, & no-
„ tamment les bleds dont il y eut di-
„ sette en 1574, 1577 & 1587, c'est
„ pourquoi je n'employerai point ici
„ leur prix, je me contenterai de ceux
„ de quelques autres Denrées, les-
„ quelles quoique cheres aussi, me
„ serviront à comparer les revenus de
„ Henri III, à ceux de Louis XV au-
„ jourdhui regnant.

„ Je trouve dans le *Cabinet des trois*
„ *Perles précieuses*, imprimé *in*-8°. en
„ 1581, livre 1, page 66, le poids &
„ la contenance du Setier de Bled,
„ & de la Queue de Vin, & au livre 3,
„ p. 559, les prix des Denrées conte-
„ nues en la page suivante, à côté des-
„ quelles je vais mettre les prix ac-
„ tuels de ces mêmes Denrées.

Mal entendus.

SÇAVOIR,

	Prix en 1580.	Prix en 1735.
La Queue de Vin de 400 pots eſt eſtimée 7 livres 10 ſols, c'eſt pour 144 Pots ou le Muid d'aujourdhui	2 l. 14 ſ.	. . 50 l.
La charrée de 14 à 15 quintaux de Foin .	3	. . 22
Un Bœuf gras.	24	. . 170
Un Mouton gras	3	. . 16
Chapon gras	6 . . .	. . . 2
Poulle graſſe	2 6 d.	. . . . . 15 ſ.
Petit Cochon	5 . . .	. . . 3
Douzaine d'Oeufs	1 . . .	 10
L'Aune de Toile	5 . . .	. . . 2
La livre de Beurre	2 . . .	 12
La charre de Bois	10 . . .	. . . 7 10
	34 5 6	274 7

„ On voit par ce Bordereau, que „ ce qui coutoit alors 34 livres 5 sols „ 6 deniers en tems cher, couteroit „ au moins aujourdhui qui n'est point „ une année chere, 274 livres 7 sols „ c'est huit fois plus qu'en 1580. Ainsi „ les denrées ont haussé de 1 à 8, & „ les Espèces n'ayant haussé que de 1 „ à $3\frac{2}{3}$, il s'ensuit que l'on donne aujourdhui pour une chose $2\frac{2}{5}$ plus fois „ d'argent que l'on ne donnoit alors pour la même chose; car $3\frac{2}{3}$ est à 8 „ comme 1 est à $2\frac{2}{5}$

„ Or les Denrées étant haussées de „ 1 à 8, les 31,654,400 liv. qui font „ le revenu de Henri III, équivalent „ à 253,235,200 livres d'aujourdhui. „ Si on y joint son cinquiéme pour „ les Etats réunis à la Couronne de- „ puis ce tems, on aura trois cens trois „ millions huit cens quatre-vingt-

„ deux

„ deux mille, deux cent quarante li-
„ vres, qui eſt ce qu'il faudroit de re-
„ venu à Louis XV pour pouvoir faire
„ aujourdhui les mêmes dépenſes que
„ Henri III faiſoit alors, avec ſon nu-
„ méraire de 31,654, 400 liv. Louis
„ XV n'ayant que 200 millions de re-
„ venu, qui ſe reduiſent même à 140
„ millions au plus, attendu plus de 60
„ millions de Charges annuelles que
„ ce Prince paye actuellement, & que
„ Henri III n'avoit point à payer. On
„ peut donc dire que Louis XV avec
„ ſon grand numéraire de 200 mil-
„ lions, eſt moins riche de 163,882,
„ 240 liv. par an, que ne l'étoit Henri
„ III avec ſon foible numéraire de 31,
„ 654,400 livres. Voyons par le poids.
„ Puiſqu'une choſe coute aujour-
„ d'hui $2\frac{2}{5}$ fois plus d'argent qu'elle
„ n'en coutoit en 1580, les 142,587
„ marcs d'or fin que Henri III rece-
„ voit annuellement équivalent à

„ 342,208 $\frac{4}{5}$ marcs d'or fin, auſquels
„ joignant leur cinquiéme pour les
„ Etats réunis à la Couronne, on au-
„ ra 410,650 $\frac{14}{25}$ marcs d'or fin, qui eſt
„ ce qu'il faudroit que Louis XV reçut
„ annuellement, pour pouvoir ſe pro-
„ cuter le même degré de beſoins que
„ Henri III ſe procuroit. Or les 140
„ millions qui reſtent de revenu net
„ à ce Prince, à 740 livres, 9 ſols,
„ 1 denier le marc d'or fin, n'en font
„ que 227,463 $\frac{3}{5}$ marcs. Donc Louis
„ XV, eſt en arriere de l'équivalent
„ de 183,186 $\frac{24}{25}$ marcs d'or fin.

„ Et quand on compteroit ſur le re-
„ venu en plein de 200 millions, ils
„ ne font que 270,106 marcs d'or fin,
„ & Henri III recevoit l'équivalent de
„ 410 mille, 650 $\frac{14}{25}$ marcs : on trou-
„ veroit donc encore Louis XV en dé-
„ faut de 140,544 $\frac{14}{25}$ marcs d'or fin.

Enfin comment pourrons nous jamais avoir un ſyſtéme de Finances lors que les dépenſes de l'Etat ſeront plus fortes que ſes revenus ?

Depuis 60 ans le Tréſor Royal chez nous eſt une chimére ; ce qu'on appelle de ce nom n'exiſte plus.

Les ſommes qui conſtituent le revenu du Roi ne font que ſe préſenter, elles ſont repouſſées vers les charges de la Couronne, avec plus d'impetuoſité qu'elles n'y ſont parvenues.

Lors qu'un Etat n'a pas une ſomme de reſerve pour ſubvenir aux évenemens extraordinaires, il ne ſauroit jamais y avoir d'ordre dans ſes Finances ; chaque revolution de l'Europe le jette dans un nouvel embarras. Car, je l'ai deja dit, il n'en eſt point aujourdhui de chaque Nation comme il en étoit avant le ſyſtème de l'équilibre.

Le déſordre des Finances d'un peu-

ple ſont connus aujourdhui de tous les autres. C'eſt ſur l'Etat de ſes richeſſes que ſes voiſins fondent toutes leurs vûës.

C'eſt une remarque que tous nos Politiques peuvent faire que l'Angleterre a toûjours choiſi le déſordre de nos Finances pour nous faire la guerre, ce qui lui a donné continuellement l'avantage ſur nous.

Nos Guerres continuelles.

Elles accablent l'Etat par les dépenſes énormes dans lequelles elles le jettent.

Chaque guerre chez nous prend pour dix ans ſur les revenus de l'Etat ; c'eſt-à-dire qu'à la paix notre puiſſance politique ſe trouve toûjours affoiblie d'un dixiéme.

A quoi ſert notre bravoure ? A quoi nous ſert d'être la Nation la

plus courageuſe de l'Europe ? Il eſt clair que chaque victoire que nous remportons par le déſordre qu'elle jette dans nos Finances aproche toûjours l'Etat de plus près de ſa ruine.

Nos Ennemis ſont toûjours sûrs de nous affoiblir lors qu'ils ont pris des moyens pour nous faire continuer la guerre.

Ce ne ſont point les Batailles qui décident, c'eſt le tems qu'on employe à les faire ; parce que c'eſt toujours celui qui épuiſe nos Finances.

L'Angleterre n'a point d'autre ſyſtème aujourdhui pour nous anéantir. Ses combinaiſons ſont toutes faites ; ſes calculs dreſſés. Quelque avantage réel que nous puiſſions d'abord remporter ſur elle, il eſt certain dans le fait qu'à la fin nous avons toujours perdu ; parce que toutes choſes égales d'ailleurs, nos Finances ſe

trouvent plus dérangées que les siennes.

Voilà le point décisif; le nœud gordien de ces désavantages que nous éprouvons, & que la politique cherche toujours dans d'autres causes, & qui néanmoins n'est que dans celle-ci.

On dira, sans doute, que ces guerres sont des maux nécessaires, que l'enchaînement des causes secondes ne permet pas d'éviter; car tous les Souverains étant dans un état forcé, ils sont entraînés, pour m'exprimer ainsi, par la force des évenemens qui leur ôtent jusqu'à l'Arbitraire.

Mais si la politique ne permet pas à la France d'éviter certaines guerres, parce que souvent leur premier mouvement est hors de l'Etat, il est toujours du moins en son pouvoir d'obvier au dérangement qu'elles mettent dans ses Finances.

C'eſt une choſe digne de remarque de voir qu'il en coute plus à nos Rois pour entretenir une Armée de cinquante mille hommes pendant une Compagne, qu'il n'en coutoit autrefois à leurs prédeceſſeurs, pour fournir pendant dix ans aux dépenſes générales de la Guerre

Pourquoi ? c'eſt que la partie des vivres eſt devenue un monopole affreux.

J'ai vû les dernieres Campagnes d'Allemagne, & d'Italie ; les Finances y étoient au pillage. Je crus être dans un bois plein de Voleurs.

A commencer par l'Intendant juſques au dernier commis de l'Armée, tout emportoit ; c'étoit à qui ſe hâteroit le plus de faire fortune, comme on dit.

On dira que les vivres ſe donnent par contract, & que c'eſt un marché que l'on fait avec le Roi ; ſans doute

que c'eſt un marché, & des plus ruineux même que l'Etat puiſſe faire : car ſi le Contract réuſſit, il en réſulte des fortunes immenſes pour les Munitionaires, ſi au contraire des circonſtances particulieres le rendent mauvais ils ſont toujours indemniſés par le Roi.

Le Contract n'eſt qu'un nom, l'entrepriſe un prétexte. C'eſt avec l'argent du Tréſor Royal, que le Munitionaire fournit l'Armée ; c'eſt avec les reſſources que le Gouvernement lui donne, qu'il lui procure des reſſources.

Le Munitionaire ne ſauroit perdre ; il ne peut que gagner. Il a toujours monté ſon coup avant que de ſigner le Contract. Son calcul eſt dreſſé, ſon Plan eſt combiné. La fortune de la Compagnie eſt toujours faite par avance.

Lors qu'on lui préſente la plume

pour ſigner, l'Etat a déja perdu avec elle pluſieurs millions.

Que ſi des accidens imprévus ſur leſquels la Compagnie ne comptoit point abſorbent ces profits, elle n'en devient pas moins riche pour cela.

On voit alors paroître à la Cour un déluge de procès verbaux ſur des prétendues pertes; comme matiéres enlevées par les Ennemis, gâtées, où forcées d'abandonner, enfin des pertes chimeriques qui rapellent les profits.

Ces piéces toujours fauſſes dans le fonds ſont néanmoins vraies dans la forme, parce qu'on on a ſoin de les faire ſigner par des Commiſſaires du Roi, car on ſait qu'il y a d'honêtes gens par tout, de ces Hommes compatiſſans toujours prêts à ſigner la ruine de l'Etat pour ſauver la fortune des Particuliers. Bien entendu que la leur s'en reſſent : ſans quoi point d'affaires.

Je ne dis point que tous les Commiſſaires du Roi ſoient des Fripons ; je dis ſeulement qu'il y en a qui ſe laiſſent corrompre ; & c'eſt toujours à ceux là à qui on s'adreſſe.

Il eſt de fait que cette maniére d'adminiſtration abime nos Finances.

Nos vivres font plus de mal à la Monarchie que les plus formidables Armées de nos Ennemis.

Chaque Campagne coute plus à l'Etat que la perte d'une riche Province.

La ſolde des Troupes n'eſt rien en comparaiſon de la contribution que ces ſang-ſues mettent ſur les revenus de l'Etat. Le Gouvernement eſt affaiſſé ſous le poids des dépenſes qu'ils lui cauſent.

C'eſt par les dépenſes énormes des Vivriers, qu'on peut juger de leurs rapines.

Il eſt difficile de comprendre com-

ment notre Gouvernement n'ouvre pas les yeux ſur leurs monopoles par leurs diſſipations. Et n'eſt-ce point en effet quelque choſe d'étonant de voir dans nos Armées un Munitionaire général, c'eſt-à-dire un premier Commis des vivres, avoir tous les jours cinquante couverts, & dépenſer tous les Ans, cent mille francs pour ſa table.

N'eſt-il point inoui de voir un Chef de Muletiers donner des Fêtes tous les jours aux Généraux de l'Armée, & dépenſer juſqu'à deux mille écus dans un repas.

Et qui pourroit d'ailleurs nombrer toutes les autres dépenſes ſuperflues en Femmes, en Habits, Coureurs, Palefreniers, Caroſſes, Chiens & Chevaux. Or toute cette ſomme prodigieuſe eſt levée en plein du Treſor Royal; car lors qu'un homme eſt parvenu à être Munitionnaire gé-

néral, il n'a d'autre caiſſe que celle du Roi ; c'eſt ſur elle que ſont fondées toutes ſes diſſipations.

Tous les petits Commis des vivres ſuivent dans une certaine proportion l'exemple de leurs Chefs ; car ils ont encore de commun avec eux la même caiſſe. Ce ſont les Finances de l'Etat ; c'eſt-à-dire le ſang du Peuple ; le travail du Laboureur & de l'Artiſan qui payent toutes leurs diſſipations.

On a vû dans nos dernieres Campagnes des ſimples Gardes magaſins dépenſer plus que nos Brigadiers généraux. Pourquoi ? je l'ai déja dit, c'eſt que cette partie eſt au pillage.

La moindre place aujourdhui dans nos vivres ſupoſe toujours une fortune décidée.

Après trois Campagnes nos Munitionaires ſe trouvent toujours des Millionaires.

Preſque

Presque tous ceux qui ont servi dans les Guerres passées, sont aujourdhui Seigneurs de Place.

Une infinité de gens qui sans les dernieres Campagnes auroient passé leur vie à être en France les Commis des Commis; se trouvent à présent dans leurs Châteaux, & habitent leurs Terres.

Ils ne possedent que des Villages; mais ce n'est pas leur faute; sans l'affaire d'Asti, & la paix inattenduë de l'Europe, ils eussent acheté des Provinces entieres.

Cependant quoique tous ces hommes ayent fait fortune, comme ils l'appellent, & que chacun d'eux soit cent fois plus opulent qu'il ne l'étoit avant les dernieres Guerres; cela n'est rien en comparaison des prétentions qu'ils ont sur le Tréfor Royal.

A les entendre le Roi leur est debiteur de sommes immenses; ils font

voir par leurs comptes, (& Dieu ſait quels comptes !) que l'Etat leur doit encore pluſieurs millions.

Je vais citer ici un Exemple ſur mille qui ſervira à prouver que les Finances ſont entierement au pillage, dans la partie des fournitures de nos Armées.

On vit dans ces dernieres Campagnes un Regiſſeur de fourages, Commis à apointemens, & qui par conſéquent ne pouvoit avoir d'autre compte avec le Roi, que ces mêmes apointemens, qui lui avoient toûjours été payés exactement, venir froidement à la paix demander cent mille écus qui lui étoient dûs par une ordonnance de l'Intendant de l'Armée qu'il produiſoit.

Pour moi je ne vois point où étoit la difficulté de faire pendre cet homme avec l'Ordonance.

Outre les diſſipations des Finan-

ces, ces monopoles ont un autre inconvenient, non moins dangereux pour la Monarchie que le premier: je veux dire le dégoût qu'il cauſe au Militaire pour ſon métier.

En effet quelle émulation peut il avoir, en voyant huit à dix mille gens de la lie du Peuple ſe partager les richeſſes de l'Etat, devenir des Seigneurs ? cela avilit l'Officier. Il eſt humilié devant le Commis ; qui, à la faveur de ſes richeſſes, tranche du grand, & lui fait trop ſentir la difference de ſa condition. Or de l'humiliation à l'anéantiſſement des vertus militaires, il n'y a point d'intervale.

On a vû un grand nombre d'Officiers dans ces-derniers Campagnes quitter leur emploi pour ſe faire Commis des vivres. Donc ils avoient perdu cet amour pour la belle gloire, qui forme ſeul le caractère de l'homme de guerre.

Il faut si peu de chose pour changer le génie d'une Nation ! une pente plus ou moins rapide des richesses ; des considérations, des égards mal entendus pour ceux qui les possedent suffisent souvent pour cela.

Lors qu'à Rome ceux qui devoient être souverainement mépriſés, furent au contraire considerés, le premier caractère des Romains s'évanouit & alors tout déclina.

On est souvent étonné de voir qu'une Nation qui a fait des prodiges à la guerre dans un tems, ait laissé douter de sa bravoure dans un autre.

Si on remontoit à la source des prémieres causes de cela, on la trouveroit dans des petites négligences du Gouvernement politique, & on seroit très surpris que des minuties, qu'on n'auroit jamais soupçonné, ayent été la cause de ce changement.

Les Penſions Militaires.

Elles épuiſent nos Finances, & par là font un plus grand mal à l'Etat, que la bravoure & le courage des Militaires ne lui font du bien.

Chaque victoire diminue nos forces générales parce qu'elle charge l'Etat d'une infinité de penſions particulieres, qui forment un vuide dans l'agriculture, & l'induſtrie univerſelle de la Nation.

A Dieu ne plaiſe que je veuille me déclarer ici contre une profeſſion, dont les travaux, & les perils doivent néceſſairement être liés avec des récompenſes; une profeſſion ſur laquelle la Courone apuye directement, & qui eſt le premier fondement de la grandeur de l'Etat.

Mais je dirai bien que lors que

la gloire seule dépoüillée de tout autre sentiment d'intérêt ne sera point l'unique principe du courage, & de la bravoure, la Monarchie Françoise sera perdue.

Il n'y aura plus d'Etat lors que le bruit seul des grandes actions ne suffira plus au Militaire.

Notre Puissance sera anéantie, au moment que la fumée des hauts faits n'affectera plus le cerveau de ceux qui s'adonnent à cette profession, en un mot notre Gouvernement finira, lors que le charme sera détruit, & le leurre dissipé.

Il ne faut que de la gloire à ceux qui ont embrassé une profession qui n'est fondée que sur la gloire. Tout accessoire est ici destructif de l'objet principal.

C'est dans la chose même. Notre Gouvernement est fondé sur l'honneur. L'honneur seul doit donc le soutenir.

Qu'on lise l'Histoire de tous les tems, qu'on parcoure celle de tous les siécles, on trouvera que dans les Gouvernemens Monarchiques les recompenses pecuniaires accordées à la bravoure l'ont toujours affaiblie. Voici d'autres réfléxions.

Il est toujours au pouvoir du Prince d'accorder des honneurs, & des distinctions, à ceux qui se signalent à la guerre, parce que la source où il les puise (je veux dire le préjugé de la chose) est intarissable par lui-même. Il n'en est pas de même des recompenses pecuniaires.

Les Rois les plus riches, ont leurs tems de crise, pendant lesquels ils ne sont pas en état de remplir leurs engagemens. Alors tout est perdu, vis-à-vis du Militaire, accoûtumé de recevoir en pensions la valeur de ses belles actions.

Les murmures s'élevent de toutes parts. Une froideur générale gagne les cœurs, or de là au dégoût pour cette profession, il n'y a point d'intervale.

Qu'on ne dise point que le Militaire aura égard aux tems, & aux circonstances.

Tous les hommes sont injustes lors qu'il s'agit de leurs intérêts personels, & les Militaires peut être plus que les autres, parce que cette classe d'hommes n'a qu'une affaire, & ne pense jamais qu'à une chose, au lieu que ceux qui composent le reste de la societé sont dissipés par plusieurs objets.

On a l'exemple en France de ce que j'avance ici. Depuis l'usage des pensions il n'y a plus tant de cet esprit guerrier qui animoit autrefois la Nation. Avant l'établissement des recompenses pécuniaires nos Armées étoient

remplies de vieillards qui mourroient dans le lit d'honneur, cela venoit de ce qu'on n'avoit pas encore imaginé ces retraites accommodantes, qui font d'un pauvre Soldat, un riche Citoyen.

Toutes nos Provinces ſont pleines de Militaires de quarante ans, qui ont quitté le ſervice parce qu'il leur a donné à vivre ſans ſervir. Après vingt ans de travail militaire ils ont ſouvent de quoi en paſſer quarante ſans rien faire; la plûpart des Villes du Royaume, Paris ſurtout, regorgent de guerriers oiſifs qui pour toute ancienneté de ſervice ont fait dix campagnes.

Le métier de la Guerre eſt devenu chez nous une eſpèce de maltôte. C'eſt un contrat aujourdhui qu'on paſſe avec le Roi; il doit procurer dans ſon tems une recompenſe relative au rôle qu'on a joué dans

ſes Armées, pendant un certain nombre d'années.

De mille Officiers, il y en a aujourdhui neuf cent qui retirés du ſervice vont mourir dans leur lit.

L'épargne eſt chargé de penſions militaires qui acablent l'Etat, parce qu'étant levées par des taxes ſur le Laboureur & l'Artiſan, elles arrêtent les progrès de la cultivation & ceux de nos manufactures.

Pour dix mille Officiers à qui par des recompenſes on a voulu donner l'aliment; ſix cent mille familles à la campagne manquent d'alimens.

Il faut aujourdhui une finance particuliere pour cette Claſſe de rentiers militaires. Pluſieurs millions ont été à cet effet détachés de la maſſe commune des richeſſes. Cette ſomme étoit repartie auparavant entre tous les Sujets de l'Etat; aujour-

dhui un petit nombre de Soldats retirés la poſſedent.

Il eſt de fait que les recompenſes ont apauvri la Monarchie dans la proportion de la ſomme qu'elles ont détachée du gros des ſujets pour la faire paſſer à un petit nombre d'hommes.

Les autres Penſions de l'Etat.

Elles ſont aujourdhui en ſi grand nombre en France que bientôt il y aura autant de penſionaires que de ſujets ; je ne parle point de celles qui ſont utiles & néceſſaires ; mais des celles qui ſont accordées inconſiderément à une foule de particuliers qui ſous prétexte d'avoir rendu des ſervices à l'Etat, épuiſent l'Etat.

Si un Particulier a trouvé un ſecret, s'il a découvert un remède ſpecifique, s'il a perfectioné quelque

mechanique ; s'il a retranché une roue à une machine, s'il en a ajouté une à un autre ; s'il a inventé un art, imaginé un métier, perfectioné quelque profession ; en un mot, s'il a quelque genie, quelque talent, quelque esprit ; que dirai je enfin ? s'il danse, s'il chante bien, il se croit fondé à demander une pension à la Cour, & le plus souvent il l'obtient.

Plusieurs millions de nos Finances sont destinés pour cela, tandis que d'un autre côté l'agriculture, les arts, & le commerce en manquent par cela même qu'on les détourne en faveur de ces pensions.

On dira que c'est pour l'encouragement des arts ; mais on ne voit point que ces pensions ainsi multipliées font précisément un effet contraire, qu'elles diminuent les arts. Ici l'emulation détruit l'emulation. Dans tous les systèmes d'encouragement

ment, il y a des bornes ; lors qu'on les paſſe on donne dans l'inconvénient contraire. L'augmentation des Arts depend des ſecours qu'on leur donne, combiné par la ſource doù on les tire.

On ajoutera que ces penſions forment une nouvelle circulation dans l'Etat, j'en conviens ; mais cette circulation en a diminué une autre beaucoup plus conſiderable, elle a gêné celle de la République en pluſieurs maniéres. Pour me ſervir de cette expreſſion figurée, elle a détourné le lit d'un grand fleuve, pour former pluſieurs petites rivieres. En un mot c'eſt ôter l'aliment à mille perſonnes pour le donner à une, ou en d'autres termes, c'eſt faire mille maux pour un bien.

En ſupoſant par exemple que ces penſions actuelles du Royaume ſoient de dix millions, & que la repar-

tition en soit faite à cent mille Sujets, il est certain que plusieurs millions d'autres en souffrent dans l'Etat, que dis-je ? le corps entier de la Nation lui-même.

Il est clair que ces deniers sont levés sur la masse du Peuple, le général en est privé pour ce petit nombre ; car toutes ces pensions particuliéres sont fondées sur la taxe générale. Plus ces pensions augmentent, & plus les tributs se multiplient. Les Princes n'ont d'autres richesses à disposer que celles de leurs Sujets.

Telle est la position des Souverains qu'ils ne peuvent guéres multiplier les recompenses sans multiplier les malheurs. La générosité qui est toûjours une vertu dans les particuliers, dégénere le plus souvent chez eux en vice. Ils ne peuvent guéres exercer celle-ci qu'aux dépens de la veuve & de l'orphelin.

En un mot, le grand Art de re-

gner eſt dans l'œconomie des recompenſes.

Les affaires iroient d'elles-mêmes, & l'ordre dans les Etats ſeroit inalterable, ſi les Monarques pouvoient une fois ſavoir ; qu'ils ne ſont que les œconomes des biens de leurs Sujets : que d'ôter volontairement aux uns pour donnner arbitrairement aux autres, eſt par lui-même un Acte injuſte, cruel, & barbare ; que c'eſt par là que les Etats de tout tems ont été déſolés & abîmés.

Du tems des Romains, les Empereurs qui donnerent davantage ; ceux qui accorderent plus facilement des penſions cauſerent les plus grands maux dans l'Empire.

Chaque penſion particuliére ajoute un nouveau poids à la charge publique ; car quoique le fardeau ſoit porté par un très grand nombre, il n'en eſt pas moins fardeau :

au contraire, c'eſt parce qu'il eſt porté par un plus grand nombre que le poids en eſt plus grand, ou du moins les conſequences plus dangereuſes; car c'eſt la République en corps, qui ſouffre; or en matiére de maux publics, il n'y en a point de peu de conſequence. Le petit conduit toujours au grand, & le grand à l'immenſe. Cette ſomme générale des penſions, levée ſur dix millions de Sujets, en petites portions ne rentre plus dans la maſſe dans le même ordre.

Elle n'eſt point rendue dans la même proportion à ceux qui l'ont payée, le vuide reſte dans la circulation, & le mal augmente continuellement.

Le double inconvénient eſt que ces penſions diminuent l'emploi des hommes. Elles mettent d'un autre côté des bornes à l'induſtrie générale.

Un homme qui obtient une penſion aquiert par là un fonds d'oiſiveté qui lui donne à vivre ſans rien faire. C'eſt-à-dire qu'à chaque penſion la République perd un Sujet ; car tout homme qui ne contribue point pour ſa quotte-part au travail général qui ſert de ſoutien à la ſocieté, doit être conſideré commort dans l'Etat Civil. Tant il eſt vrai que les Etats périſſent ſans qu'on en connoiſſe la cauſe ; la bonté & une certaine bienveillance mal entendue des Princes, eſt plus ſouvent la ſource des grands déſordres, que la cruauté des Tirans.

L'intéret de l'argent trop haut en France.

L'intérêt de l'argent chez nous qui eſt à cinq pour cent, tandis que

l'Angleterre, & la Hollande l'ont reduit à 2 $\frac{1}{2}$ & 3 pour 100, épuisent également nos Finances. Notre Gouvernement est affaissé sous le poids de cette mauvaise politique.

Les Etrangers mettent des grands capitaux dans nos fonds publics, qui font sortir tous les six mois pour l'intérêt des sommes considérables.

Quel que soit l'emploi qu'on ait pû faire jusqu'ici de ces fonds, les avantages ne sauroient balancer les inconvéniens. L'argent qui sort continuellement est perdu sans retour pour nos Finances.

Si le capital que les Etrangers ont placé dans nos fonds est de cent millions, dans vingt ans ils sont sortis de l'Etat, & le premier fonds de cent millions est toujours dû.

On ne doit pas chercher d'autre cause du désordre de nos Fi-

nances. Celle-ci ſuffit. Il eſt clair que dans un certain période de tems il faut néceſſairement que tout l'argent du Royaume s'écoule chez l'Etranger. Non ſeulement nos anciens canaux d'épuiſement ſubſiſtent ; mais nous en ouvrons tous les jours des nouveaux.

Tels ſont les établiſſemens continuels chez nous de Tontines, Loteries dont on ne ceſſe de donner des projets, & qui s'executent avec un empreſſement de la part des Actionaires qui devroit bien faire ouvrir les yeux à notre Miniſtére ſur leur danger.

Toutes les Villes Capitales des Royaumes étrangers ſont remplies des billets de nos dernieres Loteries Royales. Il arrive ſouvent que les lots les plus conſidérables échoient aux Etrangers, ce qui diminue les Finances de l'Etat par la ſortie de

ces lots ; mais quand cela n'arriveroit point, les primes, & intérêts des ces billets seroient toujours un inconvénient considérable.

Ces Loteries, dit-on, ne sont plus des monopoles comme elles l'étoient autrefois. Elles sont au contraire fort avantageuses aux Particuliers; c'est parce qu'elles sont avantageuses aux Particuliers, qu'elles ne le sont pas à l'Etat. Elles se reduisent à prendre de l'argent à intérêt. Le fonds remboursable dans dix ou douze ans plus ou moins. Mais le mal est que cet intérêt se paye aux Etrangers qui l'emportent pour toujours hors du Royaume, & qui sont ensuite payés de leurs capitaux qu'ils n'avoient fait que prêter à la France.

Une Combinaison moins avantageuse mettroit l'Etat à couvert de la sortie de sommes considérables. Nos voisins qui entendent parfaite-

ment leurs intérêts ne mettroient point à ces Loteries, si elles leur étoient moins favorables.

Plus le monopole est grand dans les Loteries & moins il sort de l'argent de l'Etat, parce que l'Etranger qui l'aperçoit se garde bien d'y mettre. Tout le mal se reduit alors à accumuler la plus grande partie de l'argent de l'Etat dans une seule caisse, désordre grand, sans doute; mais qui l'est toujours moins que celui qui en procure la sortie.

Les capitaux que la France a pris à rente viagere indistinctement des Nationaux & Etrangers, a porté le dernier coup à nos Finances. L'intérêt (qui est de dix pour cent) a fait sortir jusques ici des sommes immenses hors du Royaume ce qui l'a épuisé entierement.

L'Angleterre, & la Hollande depuis l'etablissement de ces rentes via-

geres tirent tous les ans des remiſes conſidérables. On dit que ces capitaux s'éteignent, par la mort des Actionaires ; mais avant qu'ils ſoient éteint, pour une ſomme de cinquante millions la Monarchie en a payé cent. Un etranger que met chez nous vingt mille francs à rente viagere, s'il vit vingt ans en retire quarante, l'Etat outre la reſtitution de ſes premiers fonds en a donc perdu vingt avec ce ſeul particulier.

On compte que les dernieres Tontines qui ont été éteintes avoient coûté beaucoup plus à l'Etat qu'il n'en avoit rétiré. L'inconvénient n'eſt point qu'il en coute plus, le mal eſt que le tiers de cette ſomme qui a paſſé chez l'Etranger eſt perdue pour toujours.

On eſt ſurpris qu'avec une induſtrie immenſe, & le goût que toutes les Nations ont pour nos Manufactures, qui

malgré les prohibitions ſe font jour chez l'Etranger, la balance du change nous ſoit preſque toujours défavorable. La choſe eſt cependant bien claire. Les fortes remiſes que nous faiſons tous les ſix mois chez l'Etranger fait que nous avons plus beſoin de lettres ſur les autres places de l'Europe que celles-ci n'en ont beſoin ſur nous. Or la balance du change dépend entierement de ces beſoins mutuels d'argent.

La conſommation des Matiéres d'or, & d'argent.

Il ſe fait chez nous une diſſipation immenſe des matiéres d'or & d'argent.

On ne compte aujourdhui en France guére moins de vingt mile Orphévres occupés à mettre en œuvre ces metaux, qui n'ont d'au

tre effet à préſent que celui de ſatisfaire le luxe de la Nation.

Tandis que la diſette d'eſpèces devient tous les jours plus grande, les meubles d'or, & d'argent augmentent continuellement, & c'eſt parce que ceux-ci augmentent que les Finances de la Nation diminuent.

Les coffres forts des particuliers chez nous ſe ſont fondus, & ont été métamorphoſés en piramides de vaiſſelle plate.

Les Seigneurs les plus oberés, ceux qui ſont le moins en argent comptant, en ont pour des ſommes immenſes.

Chaque maiſon du premier, & ſecond état en France, équivaut à une boutique d'orphévrerie

Ce métal chez les Particuliers ſe préſente aux yeux ſous toutes ſortes de formes. Ceux même qui n'ont pas dequoi vivre, ont la ſote vanité de

de vouloir vivre sur l'or, ou l'argent.

On entend dire tous les jours que ces métaux sont devenus rares ; mais le moyen qu'ils soient abondans si on les employe à tout autre usage qu'à celui auquel ils furent d'abord destinés ? J'ai fait prendre un état des ouvrages en or, & argent fabriqués sous toutes sortes de formes dans les quatre principales Villes * de la Monarchie pendant l'année 1754, & j'ai trouvé, par la proportion relative de ces quatre Villes, comparées avec toutes les autres, qu'il faut qu'il se soit mis en œuvre dans le Royaume deux millions de matières d'or & d'argent dans cette seule année.

On ne sera point surpris de cela, si on fait attention que des quatre Classes qui composent l'Etat, il y en a trois & demi aujourdhui

* Paris, Lyon, Bordeaux & Marseille.

qui ſont en uſage d'avoir au moins des boutons, boucles, & tabatieres d'argent; &c. Or ces choſes s'uſent comme les autres, & c'eſt dans ce déperiſſement continuel que ſe fait cette grande conſommation de ces métaux.

Nos fabriques de galons, étoffes de ſoie, d'or, & d'argent ſont pour ces matiéres une ſeconde ſource d'épuiſement continuel.

On ne voit aucun Particulier chez nous qui ne porte ſur lui une marque de notre mauvaiſe politique.

Juſqu'aux Domeſtiques de livrée, tout concourt à l'anéantiſſement de ces métaux.

C'eſt quelque choſe de prodigieux que la ſomme immenſe, que nos fabriques en anéantiſſent tous les ans.

On a pouſſé la fureur de cette conſommation juſqu'au ſuprême dé-

gré. Il y a des meubles chez quelques-uns de nos Seigneurs qui valent un demi million.

Les Egliſes forment un autre vuide dans nos Finances. L'or, & l'argent y regnent avec profuſion.

Le luxe chez nous a fait de plus grands progrès dans les maiſons de Dieu, que dans celles du monde.

La plupart des richeſſes ont été repouſſées dans les Egliſes; ce qui a diminué dans la même proportion celles de l'Etat politique.

Je ſais que la magnificence des Temples porte avec elle une certaine vénération, qui attache en quelque façon au Culte, & que le gros du Peuple a encore plus beſoin d'être pris par les yeux, que par les oreilles. Mais je reviens toujours à mes principes, & je dis que ce qui eſt excès (tant dans le ſpirituel, que le temporel) eſt vice; or

tout ce qui eſt vice entraine au déſordre, & à la confuſion. Si on fait un calcul des matiéres d'or, & d'argent qui ſont actuelement dans nos Temples, on trouvera que la ſomme eſt immenſe, ſomme qui étant monoyée, ouvriroit de nouvelles branches de Commerce, & augmenteroit la Population.

La gloire de Dieu eſt inſéparable de la gloire de l'Etat. Celui-ci ne peut ſe dégrader ſans que l'Egliſe ne s'en reſſente.

Le Clergé a beau établir des ſyſtêmes, ramener tout a lui. Toutes les fois que le temporel diminuera le ſpirituel s'en reſſentira.

L'avarice des gens d'Egliſe fait qu'ils s'étourdiſſent ſouvent ſur leurs propres intérêts.

Pour que le Peuple puiſſe donner long-tems, il faut quelquefois l'empêcher de donner. Le mal eſt que

ce Corps ne remonte jamais au principe des choſes.

Que l'Etat ſeculier, par un zéle mal entendu, donne aujourdhui au Clergé ce qui lui reſte des richeſſes, & bientôt les gens d'Egliſe au milieu des monceaux d'or & d'argent ſeront eux-mêmes très pauvres ; car ce ne ſont pas ces grands dons, qui une fois reçus, deviennent inutiles à ceux qui les poſſedent, qui conſtituent l'aiſance des gens d'Egliſe. Cette aiſance prend toujours ſa ſource dans le ſyſtême du Gouvernement politique.

En effet quand les gens d'Egliſe auront tout englouti, que les richeſſes générales de la Nation ſeront dans leurs mains, qui les nourrira ? Qui les habillera ? Qui entretiendra ce même luxe des Egliſes ?

Les Politiques de l'Europe ſont étonnés de voir des petits Etats qui

n'ont ni les ressources, ni les moyens que nous avons, nous tenir tête, & mettre souvent notre puissance en danger.

Cela vient de certaines combinaisons politiques qu'ils savent mettre en usage, & que nous n'avons pas.

Aucune Nation ne pourroit employer relativement plus de matières d'or, & d'argent pour son luxe que la Hollande & l'Angleterre, à cause de leur commerce ouvert avec les Royaumes à mines; cependant il n'y en a aucune en Europe qui en employe moins.

Ceux qui ont été en Angleterre savent que les premiers Lords, ne se servent à leur table que d'étain ou de porcelaine.

Les Eglises dans ces Etats sont ornées simplement. Ce sont des lieux de dévotion, & non d'ostentation. Le faste ni la magnificence n'y distraisent point les Fidéles.

La ſomme générale des richeſſes eſt employée à faire valoir l'agriculture, à donner de nouvelles préparations aux terres, à perfectioner les arts, & les manufactures, & à augmenter la population.

Nous avons actuelement en France au-delà de treize cent millions * en meubles d'or, & d'argent, bijoux, vaiſelle plate, &c. Cette immenſe richeſſe eſt à pure perte pour l'Etat politique. C'eſt comme ſi elle n'y exiſtoit point.

Si cette ſomme étoit monoyée elle répreſenteroit au lieu qu'elle même eſt repréſentée.

Par ce coup d'Etat, notre puiſſance ſe trouveroit d'abord augmenmentée du double.

Le Gouvernement François trouveroit des facilités pour faire tête

* Mr. de Voltaire, & pluſieurs autres Auteurs en mettent moins.

à ſes ennemis qu'il n'aura jamais ſans cela.

Ces meubles d'or, & d'argent ne fourniſſent aucune reſſource.

Dans les tems de criſe les moyens pour ſurvenir aux dépenſes extraordinaires ſont toujours pris ſur la ſomme monoyée ayant cours dans l'Etat.

Au milieu de biens immenſes nous ſommes (toutes choſes égales d'ailleurs) la Nation la plus pauvre de l'Europe. C'eſt que nous avons dénaturé nos richeſſes. Elles ſont devenues meubles.

Notre Miniſtére s'épuiſe en ſyſtèmes de Finances. On en voudroit trouver un qui remediât aux déſordres où les nôtres ſe trouvent, mais n'eſt-ce point une choſe bien contradictoire, tandis que notre Gouvernement eſt oberé, & n'a pas le moyen de ſurvenir aux frais des guerres?

tandis que les impôts pour ſurvenir aux dépenſes extraordinaires abiment le Laboureur, & l'Agriculture ? Que les Arts languiſſent faute d'une ſomme monoyée pour les faire valoir ? de voir pluſieurs Particuliers poſſeder des ſommes immenſes en matiéres œuvrées d'or & d'argent.

Le peu de cas que la France a fait du commerce avec les Royaumes qui ont l'or & l'argent.

On ne connoit aujourdhui de mines abondantes dans le monde que celles qui appartienent à l'Eſpagne, & au Portugal.

La liaiſon d'intérêts avec ces deux Etats pouvoit donc ſeule augmenter nos Finances, & c'eſt préciſement ce que la France a le plus négligé.

Lors de la découverte de ces mi-

nes le moment étoit déciſif. Le fondement de notre grandeur dépendoit de cet inſtant, car il étoit bien naturel que ne puiſant point à cette nouvelle ſource des richeſſes ; & les autres y puiſant, notre puiſſance diminueroit dans la proportion du dégré d'or & d'argent, que ces Etats aquerroient de plus.

On eſt ſurpris qu'avec un Commerce aſſez étendu nous ſoyons la Nation la plus pauvre relativement à notre grandeur ; mais cela doit néceſſairement être ainſi, parce que nos Arts & nos Metiers ne nous procurent point une ſeule once d'or & d'argent de l'Eſpagne & du Portugal.

Nous avons promené juſques ici notre induſtrie dans tous les continens de l'Europe les plus pauvres, & nous avons négligé les Royaumes les plus riches.

Ceux qui n'ont point de ces métaux ne ſauroient nous en fournir.

Tout ce qu'ils peuvent faire eſt de nous donner en échange de nos Manufactures, le produit des leurs que nous conſommons à notre tour, de maniére que dans une certaine revolution de tems notre Commerce ſe trouve toujours comme non avenu, & nos Finances dans le même état. On a beau calculer les avantages de l'induſtrie, la Nation ſeule qui réaliſe la ſienne en or, & en argent, fait pencher la balance du pouvoir de ſon côté.

Quoique le Commerce que nous faiſons actuelement avec l'Eſpagne ſoit aſſez conſidérable, il ne nous procure aucune richeſſe réele; c'eſt un pur commerce de fiction.

Les piaſtres que nous recevons d'elle comme marchandiſe, nous les renvoyons aux Indes comme mar-

chandiſe ; ainſi après un ſiécle d'un Commerce en aparence aſſez avantageux avec cette Monarchie, l'Etat eſt auſſi pauvre de ce métal qu'auparavant.

Depuis la fin du Régne de Pierre II. de Portugal, nous avons laiſſé puiſer aux Anglois, & aux Hollandois dans les mines du Breſil au-delà de deux milliards en or, ſans que nous ayons paru prendre part à cet évenement. Cependant, c'eſt de lui, qu'a dépendu toujours depuis, le déſordre de nos Finances ; parce qu'elles n'ont plus été dans une proportion relative avec celles de ces Etats. L'Angleterre, dit-on, nous avoit précedé dans ce Royaume.

Cromwel avant les mines avoit déja lié le Portugal par un traité de Commerce. Il falloit le delier. La choſe nous regardoit perſonellement. De l'anéantiſſement de ce traité

traité dépendoit le salut de la France.

Nous faisons si souvent la guerre pour des mots ; pourquoi ne pas la faire pour des choses ?

Par les manifestes du produit des mines qui paroissent tous les ans, en Espagne & en Portugal, on est fondé à supposer qu'il y a actuellement plusieurs milliards d'espèces d'or & d'argent en Europe provenant de ces mines, deduction faite de ce qui en a passé aux Indes.

La plupart des Etats en regorgent. Il n'y a que la France qui ne connoît point cette monoye.

Tout au plus nos Curieux en achettent quelques piéces pour orner leurs cabinets, à peu près comme on fait des medailles des Empereurs Romains.

A ce désordre général de nos Finances, il faut des remédes spécifiques.

Chaque partie doit être corrigée ſeparément, chaque abus reformé dans ſon particulier.

Il y a deux branches générales des Finances.

La premiere regarde la circulation du numéraire dans les parties du Corps politique, & la ſeconde l'augmentation de ce même numéraire.

Ce ſeroit confondre ici l'ordre des choſes que de ne pas les ſéparer.

Pour remédier chez nous à l'inconvénient du premier, il faut taxer les grands Propriétaires des fonds de Terre en proportion de la Finance que leurs denrées leur procurent.

J'ai dit que la Finance ſuit toujours la proportion des fonds, & que ceux qui poſſedent une grande portion des terres attirent à eux une grande portion d'eſpèces.

Pour retablir l'équilibre que l'abus des grands Poſſeſſeurs a rompu, il faut que les Propriétaires ſoient taxés, non ſeulement à proportion des arpens de terres qu'ils poſſedent, mais en raiſon de l'inégalité que cette diſproportion jette dans les Finances.

Si mille Particuliers, par exemple, poſſedent une étendue de terrain qui produit cinquante millions de denrées, ils aquiérent à eux cinquante millions d'eſpèces.

Par là ils s'aproprient la dix-huitiéme partie du numéraire de l'Etat, quoique ce nombre ne ſoit qu'une mediocre portion de la maſſe des Sujets qui le compoſent.

Une ſi grande portion des Finances ne peut être détournée en faveur d'un ſi petit nombre de Particuliers, ſans cauſer un vuide pro-

portionné dans toutes les autres branches du système œconomique.

Cela peut se démontrer.

Le seul, & j'ose dire l'unique expedient qui reste à notre administration, est de distinguer les grands Propriétaires, des mediocres, & ceux-ci des inferieurs, &c. c'est-à-dire classer les Sujets du Royaume par leurs possessions sans distinction du Clergé regulier & seculier, la Noblesse & les Roturiers.

Par exemple, composer la premiére Classe de ceux qui possedent une plus grande portion des terres du Royaume; la seconde de ceux qui en possedent moins, & ainsi des autres, jusqu'aux Laboureurs, dont les possessions ne sont que d'un à deux arpens; & ceux-ci composeroient la derniere Classe.

Ces distinctions faites, chacune des premieres Classes payeroit comme

nous venons de le dire, dans la proportion du numéraire que leurs denrées leur procurent, de sorte que la Classe de ceux qui ne jouiroient que d'un ou deux arpens de terre ne payât rien.

Par là l'Etat auroit le même revenu, & une meilleure circulation des Finances qui s'établiroient.

En effet, si les Classes qui attirent à elles par leurs denrées une grande portion d'argent étoient plus taxées que celles qui par une mediocre portion de denrées s'en procurent moins, le niveau se rétabliroit bientôt:

On pourra cependant faire ici une objection; savoir.

Que la Classe de ceux qui ne possedent qu'un ou deux arpens de terre en proprieté étant très nombreuse, elle attire aussi à elle une portion considérable de numéraire.

Cela eſt vrai ; mais c'eſt parce que cette Claſſe eſt très nombreuſe que l'égalité n'y eſt point, & que la ſomme des Finances qu'elle reçoit par ſes denrées n'eſt point en proportion rélative avec les Sujets des autres Claſſes.

D'un autre côté cette Claſſe, toutes choſes égales d'ailleurs, eſt plus taxée que celle des grands Poſſeſſeurs, & par conſéquent il lui reſte moins d'argent.

Il eſt de fait que cent mille Particuliers qui ont chacun un arpent de terre, payent plus d'impôts à proportion que cent qui ont chacun mille arpens.

1°. Parce que la levée de la taxe de cette Claſſe, qui eſt ſuſceptible de beaucoup plus de frais, eſt plus grande ; car ces frais retombent toujours ſur elle.

2°. Parce que dans les années de diſette, elle obtient toujours moins d'indemniſation que celle des riches Poſſeſſeurs.

3°. Enfin parce qu'elle eſt pauvre, condition qui en général la met hors d'état de remèdier au déſordre des ſaiſons, & cependant comme elle n'en paye pas moins, elle s'apauvrit toujours d'avantage.

En un mot, il arriveroit de là que les grands Propriétaires des fonds, en payant de grandes charges rendroient une partie des Finances que leurs denrées leur auroient procuré; ou pour ne pas tant payer, en ſe défaiſant d'une partie de leurs poſſeſſions, paſſeroient dans une autre Claſſe, & alors le nombre des Propriétaires des fonds de terre ſe multiplieroient, ce qui comme je l'ai prouvé ailleurs, ſeroit un avantage pour l'Etat.

Eteindre les Priviléges des Compagnies de Commerce.

Le malheur ordinaire de norre adminiſtration, depuis un ſiécle, a été de n'avoir des yeux que pour les avantages que procurent les grandes Compagnies de commerce, ſans faire attention à leurs inconvéniens.

Je ne parlerai ici que d'un ſeul. Je veux dire la réunion de l'eſpèce dans peu de bourſes.

Or celui-ci ſuffit ſeul pour anéantir tous les avantages que ces Compagnies peuvent procurer d'ailleurs.

La richeſſe d'une Nation, je l'ai deja dit pluſieurs fois, dépend d'une certaine proportion dans le partage des Finances.

Pour qu'un Royaume ſoit floriſſant, il faut que ſon numéraire ſoit relatif à la maſſe générale des Sujets, & non point ſeulement à quelques Sujets.

Un petit nombre de Particuliers ne ſauroit jouir d'une groſſe portion des Finances générales, ſans cauſer en même tems dans l'Etat œconomique un deſordre général.

Or c'eſt là préciſement le cas de ces Compagnies.

Leurs priviléges qui les font jouir excluſivement d'un grand commerce, au préjudice des autres Citoyens, attirent à elles les portions de leurs richeſſes.

L'Etat dépouille par là pluſieurs millions de ſes Sujets pour en enrichir deux ou trois cent.

On a beau dire que ces Compagnies rendent à l'Etat d'un côté ce qu'elles retirent de l'autre. Les énormes richeſſes dont elles jouiſſent eſt une conviction certaine du monopole qu'elles exercent ſur le reſte de la Nation.

Eſt-ce que nous n'aurons jamai

de balance juſte pour peſer nos intérêts politiques ?

Notre adminiſtration n'apprendra-t'elle jamais une choſe qu'il lui importe tant de ſavoir ; c'eſt-à-dire, que tel établiſſement de commerce qui eſt avantageux dans un tems peut être très préjudiciable dans un autre.

Peut être que ces Compagnies furent utiles dans le commencement de l'établiſſement de nôtre commerce.

Mais il eſt certain qu'aujourdhui il n'en eſt pas de même, elles ſont très préjudiciables au commerce dont elles furent d'abord l'objet, parce qu'elles détournent à leur profit de trop grandes ſommes, ce qui gêne ce même commerce.

Enfin, ſi nous voulons retablir la circulation de nos Finances il faut néceſſairement anéantir les priviléges de ces Compagnies.

Il n'y a guéres d'autre moyen pour

faire rentrer dans la masse générale la portion des Finances qu'elles en ont détourné.

Changer la disposition des priviléges & prérogatives accordées aux Arts.

Pour encourager les Arts, lors de leur naissance, il fallut sans doute leur accorder des prérogatives.

Cette methode par elle-même étoit très louable. Il ne lui a manqué depuis qu'un meilleur système d'œconomie.

C'est comme un espèce de malheur attaché à notre Gouvernement, que lors qu'il a donné sa protection à quelque établissement dont il a d'abord entrevu l'avantage, il continue toujours à la lui accorder; sans faire attention que la continuité de celle-ci est précisément une des grandes raisons pourquoi il ne s'en forme pas

d'autres de même nature, dans les autres parties de l'Etat, attendu que ces même prérogatives & priviléges donnent à ces premiers établiſſemens un trop grand avantage.

C'eſt de l'œconomie des graces & des faveurs répandues ſur les Arts que dépend tout l'édifice de l'Induſtrie générale.

L'habileté en cela conſiſte toûjours, moins à accorder, qu'à accorder à propos.

Dans les priviléges des Arts, ſans une certaine proportion géometrique, combinée par le local, la Population & les Finances de l'Etat, la généroſité devient toujours vice.

Lors que certaines Villes ont joui pendant long-tems des privileges & prérogatives attachées à certains Mériers, il faut les leur ôter, par cela ſeul qu'elles en ont long-tems joui.

Ces

Ces Villes se sont procurées par ces priviléges des avantages locals considérables, qui suffisent pour leur faire soutenir la concurrence dans ces mêmes Arts.

Au contraire, il faut en accorder aux villes du Royaume qui n'en ont jamais possedé, précisement à cause qu'elles en ont toujours été privées, c'est l'unique moyen d'établir la balance dans nos Arts & notre Industrie générale, ce qui pourra seul former une juste circulation des Finances.

Changer la forme d'administration de nos Finances.

On aura beau chez nous chercher à établir des systèmes pour remédier au désordre de nos Finances, tandis que celles-ci seront l'affaire d'un seul homme, ou d'un petit nombre d'hommes, la confusion sera toujours dans cette partie.

L'experience de tous les âges & de tous les ſiécles nous a appris une vérité qu'on ne ſauroit plus revoquer en doute ; je veux dire que l'attrait de l'or ſéduit tous les hommes.

Le mal vient de l'opinion que l'on a attachée à ce métal.

Le préjugé avantageux des richeſſes a ouvert la porte au peculat.

C'eſt un affaire de calcul, car on peut ſoumettre à celui-ci juſques aux paſſions, & moralement parlant un million de numéraire peſe plus aujourdhui dans la balance du monde, que toutes les vertus enſemble ſeparées de ce métal ; c'eſt donc un compte fait pour les hommes que d'être riches ?

A l'égard des moyens d'aquerir ces richeſſes comme ils ne ſont que l'accident de la choſe, ils ſe plient

toujours d'eux-mêmes au principe.

Et qu'on ne me cite pas des cas particuliers de déſintéreſſement ; je parle de l'homme, & non point des hommes.

Il n'y a qu'une ſeule voye d'empêcher ceux qui manient les Finances de l'Etat de ſe les approprier : c'eſt de leur en ôter les moyens.

Or cela dépend preſque en entier de la combinaiſon du nombre de ceux à qui on les confie.

Régle générale ; plus celui-ci eſt grand, & plus il arrête le peculat, parce qu'il l'expoſe à un plus grand jour.

Car quoi que tous les hommes ſoient comme convenus d'être vicieux, il s'en faut bien qu'ils le ſoient de le paroître.

Tel qui envahiroit la Monarchie entiére, s'il le pouvoit impunément,

ſe piquera de candeur & d'intégrité ſi ſa conduite eſt éclairée.

Mais pour éviter le péculat il ne ſuffit point que les Citoyens, à qui on confie les Finances, ſoit conſidérables, il faut encore qu'ils ſoient pris dans toutes les Claſſes de l'Etat.

Les Financiers ont toujours enſemble un intérêt commun. Leurs démêlés ne roulent que ſur le partage des richeſſes.

Il faut leur opoſer des gens dont les vûës & les deſſeins ne ſoient pas les mêmes, & qui ayent au contraire un intérêt perſonel que les Finances ſoient bien adminiſtrées.

Je le dis donc hardiment & ſans heſiter : pour retablir nos Finances, il faut changer la forme de leur adminiſtration ; c'eſt-à-dire établir un Conſeil de Finances com-

posé des Représentans de la Nation, pris dans les differens ordres de l'Etat.

C'est à cette forme d'administration que la Grande-Bretagne doit toute sa force & sa Puissance.

Sans elle cette Monarchie aujourdhui seroit abîmée, parce que ses Finances auroient éprouvé le même sort des nôtres.

„ Un seul homme (dit un excelent Ecrivain) * n'est point „ chargé en Angleterre de l'administration des Finances. Ses differentes opérations, ses ressources, ses projets dans les tems difficiles, n'ont point pour Ministres „ & pour Auteurs des gens qu'un „ vil intérêt particulier anime ; „ c'est la Nation elle-même qui les „ imagine, c'est devant elle qu'ils

* L'Auteur des Avantages, & des Avantages de l'Angleterre.

„ ſont propoſés, & ſon examen eſt
„ moins ſujet à erreur.

„ Et comme rien ne demande
„ plus d'intelligence, & n'intereſſe
„ plus particulierement la Nation
„ que la juſte proportion, que l'em-
„ ploi fidéle des ſommes qu'elle
„ deſtine aux depenſes néceſſaires
„ de la Marine, de l'ordinaire &
„ de l'extraordinaire des Guerres &
„ des ſubſides à payer dans l'étran-
„ ger, ce n'eſt pas un ſeul Miniſ-
„ tre, ou des Miniſtres ſeuls pour
„ chaque partie, qui réglent les
„ ſommes qu'il convient d'aſſigner à
„ chacun de ces objets; c'eſt la
„ Nation elle-même qui juge de
„ ſes differens beſoins; elle ne peut
„ donner une préference mal en-
„ tendue ſur l'autre, ſes forces de
„ terre & de mer dans un juſte
„ équilibre ne s'accroiſſent pas aux
„ dépens les unes des autres, &c.

Mais l'Angleterre, dira-t'on, eſt une République & la France eſt une Monarchie ; ces deux Gouvernemens ayant des conſtitutions differentes doivent agir par des principes opoſés.

Je dis que dans tous les Etats, (je parle même des plus abſolus) il y a des branches de l'adminiſtration qui doivent abſolument être Républiquaines, ſans quoi le pouvoir du Prince s'anéantira, & avec lui la conſtitution de l'Etat ; dans ce cas, c'eſt la République qui ſoutient la Monarchie.

Toutes les conſtitutions doivent ceder à cette maxime politique, aujourdhui la premiere de toutes : ſavoir, que lors qu'un Etat eſt environné de Gouvernemens qui ont un ſyſtème de Finances très favorable, il faut les imiter ſans quoi tout eſt perdu.

Un petit avantage dans cette par-

tie en amene toujours un grand dans les autres.

Ce ſont les Finances qui mettent aujourdhui en mouvement tous les reſſorts de la puiſſance politique.

Il n'y a point de vertus militaires, point de bravoure, point de génie & de climat qui tienne; le Peuple qui gouverne le mieux ſes Finances eſt le plus fort.

Pour ſoutenir la balance des pouvoirs, un Etat doit reſpectivement à un autre Etat dans cette partie de ſon adminiſtration oppoſer maxime à maxime, & pratique à partique.

Les Gouvernemens là-deſſus ne ſont plus les maîtres de faire ce qu'ils veulent, il faut qu'ils faſſent ce que les autres font.

Je ne dis point qu'il faille diſſoudre la Monarchie Françoiſe, mais ſeulement mettre quelques-unes de ſes principales Branches au niveau

de celles qui dans les autres Etats ſont plus avantageuſes, & qui à cauſe de cela leur ont fait aquerir la ſuperiorité.

L'autorité de nos Rois n'en diminueroit point, au contraire elle en aqueroit de nouvelles forces.

Les Princes ne ſont puiſſans qu'en raiſon de l'aiſance & de la richeſſe de leurs ſujets : or il eſt de fait qu'une telle maniére d'adminiſtration produiroit cet effet.

Le Peuple étant le corps de l'Etat, qui fournit le plus de Finances, auroit ſes Répréſentans dans ce Conſeil : enſuite viendroient ceux du ſecond rang, la Nobleſſe & le Clergé ; le tout ſubordonné à un Conſeil général des Finances où le Roi préſideroit. On ne manquera pas d'objecter contre cet établiſſement, les longueurs inévitables des aſſemblées nombreuſes.

On citera là dessus les débats du Parlement d'Angleterre toutes les fois que le Roi a besoin d'argent pour faire la Guerre.

Mais on n'a pas encore remarqué que le tems employé à ce sujet en déliberations nationales, ait encore porté aucun préjudice à cette Monarchie.

Enfin de tous les inconvéniens, je demande s'il y en a un plus grand que celui qui par une administration précaire, met un Etat au point de voir toujours ses Finances ruinées; & je l'ai dit plusieurs fois & il semble que je n'aye fait cet ouvrage que pour le prouver. Dans quelque Branche de l'administration que ce soit, il s'agit moins d'éviter des inconvéniens, que de grands inconvéniens.

On ne sauroit se dissimuler les avantages qui résulteroient d'un tel conseil.

1. Dès lors nos Finances étant relatives au bien de l'Etat, & non à l'avarice de quelques Particuliers, l'ordre s'y retabliroit.

2. Les coffres de l'épargne seroient toujours pleins, parce qu'ils ne souffriroient plus cette grande dissipation de deniers publics.

3. Toutes les fortunes des Financiers retenues alors dans le Tréſor Royal formeroient une nouvelle Finance pour l'Etat.

4. Le Peuple concourroit de lui-même au rétablissement des Finances, parce qu'il sauroit par ses Représentans, que les sommes qu'il donne sont employées pour les besoins de l'Etat, & non pour ceux des Maltotiers.

5. Il se preteroit facilement à ces mêmes besoins ; car il n'y a rien que l'on fasse de meilleure grace que ce que l'on fait volontairement.

6. Comme cette maniére d'adminiſtrer les Finances ſoutient l'Angleterre ; elle ſoutiendroit également la France.

Etablir des taxes arbitraires ſur les fortunes des Financiers.

J'ai dit ailleurs que les Fermes Royales ont changé en quelque façon la conſtitution de l'Etat. Les Maltotiers ſe ſont emparés du revenu de la Couronne. Toutes les Finances aujourdhui paſſent par leurs mains. Ils ont ſaiſi le numéraire. La fortune entiére de la Monarchie eſt dans leurs coffres. Ils ſont les caiſſiers généraux du Royaume.

S'il n'eſt donc plus poſſible de corriger le mal dans ſa ſource, du moins convient-il d'y apporter quelques remédes ſpécifiques, qui diminuent un peu le déſordre.

Je

Je veux dire des taxes arbitraires ſur les Fermiers proportionées à leurs richeſſes.

C'eſt en quelque façon l'unique moyen de retablir les Finances.

Par là, la portion conſidérable de numéraire que le Contract a détourné rentreroit dans la maſſe commune ; ce qui retabliroit la vigueur dans toutes les parties du Corps politique, engourdies depuis l'établiſſement des fermes. Si on demande par quel droit établir de pareilles taxes arbitraires ; je repond que c'eſt par celui qu'ont tous les Souverains de retablir l'Etat de leurs Finances, lors que quelque accident particulier l'a troublé.

Et quel autre moyen reſte-t'il aujourdhui au Prince pour remettre un certain équilibre dans les richeſſes générales que de taxer ceux qui les poſſedent preſque en entier ?

On vit s'établir des chambres dans le Royaume après le Miſſiſſipi pour taxer ceux qui y avoient fait fortune. Cet établiſſement tout violent qu'il étoit fut avoué par tous les ordres de l'Etat, qui bien loin de l'enviſager comme l'effet d'une autorité deſpotique le regarderent comme un acte de juſtice & de clemence. Or le Contract en France eſt un Miſſiſſipi continuel.

Ces taxes ſeroient perſonelles, & relatives au dégré d'opulence de chaque Fermier, Sous-Fermier, Directeur, &c.

Je n'ignore point que je forme ici le plus beau projet chimerique du monde.

Vouloir faire rendre l'argent aux Maltotiers de l'Etat, c'eſt vouloir faire remonter les fleuves vers leurs ſources, ce n'eſt pas pour le rendre qu'ils l'ont pris.

D'ailleurs il y a trop de gens engagés dans leurs monopoles ; il faudroit renverſer le ſyſtème de l'Etat pour faire cette recherche. Ceux qui par la part qu'ils ont à l'adminiſtration des Finances auroient des raiſons générales pour qu'elle réuſſit, en auroient d'un autre côté de particulieres pour qu'elle échouât.

Quoi qu'il en ſoit, lors qu'on ne trouvera aucun moyen de faire rentrer dans la maſſe générale la portion de la ſomme que les Traitans en ont détourné, on ne doit jamais ſe flater en France de voir retablir l'ordre dans les Finances.

Suplier humblement Louis XV. d'abolir, ou diminuer certains Offices & Charges de la Maiſon Royale crées par quelques-uns de ſes Prédeceſſeurs.

La ſplendeur & la magnificence des Princes, diſent les Politiques, for-

me une partie de leur puiſſance ; mais cette puiſſance eſt toûjours précaire lors qu'elle eſt priſe ſur les ſujets.

Il eſt ſurprenant que depuis le tems que les Rois cherchent à s'élever à la ſuprême grandeur, ils n'ayent pas encore appris à y parvenir ; & que leur ambition même ne leur en ait pas frayé le chemin.

Que la dépenſe exhorbitante des Monarques ſoit un obſtacle à leur puiſſance ; c'eſt un affaire de calcul, on ne peut pas s'y tromper.

La puiſſance du Prince eſt dans le nombre des Sujets, & dans la richeſſe de la Nation.

Or on peut démontrer auſſi évidemment que Newton a démontré ſon ſyſtème de la lumiére, que plus un Souverain prend ſur celle-ci pour ſes dépenſes perſonneles, plus il gêne le commerce, l'induſtrie, diminue la population, & plus par conſequent il

met lui-même des entraves à sa puissance.

On a vû par l'Etat de comparaison raporté ci-devant, que nos Rois malgré leur grand numéraire sont plus pauvres que leurs Prédecesseurs, cependant leur dépense est dix fois plus grande.

Le moyen donc d'établir un certain ordre dans nos Finances lors qu'on ne commencera pas par reformer ces dépenses.

La Maison Royale chez nous absorbe une Finance immense.

Les Tréforiers des besoins généraux de l'Etat, sont devenus les Tréforiers des besoins particuliers du Prince.

Une quantité d'Officiers nouveaux depuis le commencement du Regne de Louis XIV. ont été formés pour l'intérieur & l'extérieur de la maison, & des Maisons Royales.

Un nombre prodigieux de charges

respectivement à la personne du Prince fut crée; de même qu'une foule d'Officiers * de toute espèce, & dont on ne découvre aucune trace parmi le faste même des Princes Asiatiques.

Ce train inconnu à nos anciens Rois exige un trésor particulier, ce qui appauvrit le Roi, & l'Etat.

La Monarchie est abimée par la magnificence du Prince; l'Etat succombe sous le poids de sa grandeur.

On dira que cette dépense, du Souverain forme elle-même une circulation. Mais cette circulation n'est pas la bonne. Huit à dix millions de Sujets en souffrent, tandis que huit à dix mille seulement profitent.

Il n'y a point de proportion entre le nombre de ceux qui fourniſſent à cette dépense & ceux qui la reçoivent.

* Il n'est pas question ici des Officiers militaires attachés à la Maison du Roi, mais de ceux de sa Personne.

Au reſte, ce n'eſt point à nos Rois à qui il faut s'en prendre de ce déſordre. Nés, & élevés dans ce faſte qui a cauſe de cela n'en eſt plus un pour eux, ils ne ſauroient appercevoir l'inconvénient.

Le mal vient de ſes Miniſtres qui ont comme un intérêt perſonel de leur cacher les effets de ce déſordre.

Eux-mêmes ne dépenſeroient pas tant, ſi le Prince parvenoit une fois à dépenſer moins.

On a ſouvent propoſé de diminuer les dépenſes de la Maiſon Royale.

Le moment ſeroit des plus favorables. Il eſt même à preſumer que ſi ce projet n'a pas lieu ſous ce Regne, il ne l'aura jamis, Louis XV. étant un Prince juſte, équitable, Roi patriote, ennemi du faſte & de l'oſtentation, on ne lui auroit pas plutôt montré l'endroit foible de ſon Regne qu'il y porteroit la main.

Eviter plus souvent la Guerre.

Quoique tous les Gouvernemens soient dans un état forcé, il est cependant de fait qu'il y a une infinité de guerres qu'on peut éviter.

Le Cardinal de Fleury, avoit formé le dessein magnanime & impraticable, de faire parvenir la Monarchie Françoise au point fixe de pacification.

Quoique ce projet ne dût jamais entrer dans la tête d'un homme d'Etat, il laisse cependant entrevoir que ce Ministre avoit une connoissance exacte de notre position.

Je ne dis pas qu'il ne faille point de guerres en France.

Ce seroit autant que vouloir détruire chez nous la bravoure & le courage, & anéantir les vertus militaires qui sont la splendeur & le soutien de notre Gouvernement.

Dès lors plus de gloire, plus d'honneur, plus de Nobleſſe ; en un mot plus de Monarchie, &c.

Je dis ſeulement que nous nous engageons dans trop ; & que cette ſuite continuelle & preſque non interrompue de celles-ci, abime toutes les parties de notre puiſſance politique.

Notre Nation dans les guerres éprouve des criſes, dont les victoires, & les conquêtes ne l'indemniſe jamais.

Notre adminiſtration n'entre pas aſſez dans le détail des inconvéniens qui en réſultent toujours.

Elle ne conſidére pas aſſez ſur les poſitions, le génie des Peuples & la nature des Gouvernemens avec qui nous avons à faire.

Un leurre, qui juſqu'ici en a toujours impoſé à la France & qui (lorſqu'elle ne reviendra pas de ſon préjugé à cet egard) lui en impoſera toû-

jours, est que nos ennemis dans les guerres souffrent autant que nous.

Si cela étoit de même nos guerres ne nous feroient aucun mal, parce que cette proportion relative des domages laisseroit toûjours l'équilibre des pouvoirs.

Mais il n'en va pas de même, l'experience démontre que dans toutes celles que nous nous engageons nous essuyons des maux que nos ennemis n'éprouvent pas.

Cela vient de ce que dans ces Gouvernemens mixtes, l'Etat politique est en quelque façon separé de l'Etat civil.

L'agriculture, le commerce, l'industrie vont toujours chez eux dans ces tems de trouble, parce que les differentes classes qui composent ces Gouvernemens ont chacune comme une constitution à part, & sont mues par des principes distincts. De façon

que l'un ne prend jamais ſur l'autre au point de s'anéantir reciproquement.

Pour nous, nous faiſons toûjours la guerre, pour m'exprimer ainſi, avec le capital de notre agriculture, de notre induſtrie, & de nos finances; c'eſt-à-dire qu'il eſt toûjours queſtion du total de notre fortune.

Dans le tems de celles-ci la plupart de nos Laboureurs devienent ſoldats; nos Artiſans n'ont plus de travail, & tout le numéraire de la Nation eſt employé en dépenſes extraordinaires.

Nos terres alors ne produiſent preſque rien, tandis que d'un autre côté par la diſſipation générale de nos finances toutes les parties du Corps politique ſe trouvent ſans vigueur.

La premiere combinaiſon de politique eſt celle qui a pour objet la force, & la puiſſance de la Républi-

que. Lors que par une certaine disposition des choses la paix le remplit, on doit tourner toutes ses vûes de ce côté là.

Si on remonte à la cause premiére du desordre de nos finances; ou ce qui est la même chose du déclin de notre puissance, on verra qu'elle prend sa source dans cette suite de siéges & de batailles, non interrompues, qui agitent depuis long-tems le Royaume. Il est vrai que d'un autre côté il nous en eut coûté pour les éviter.

Mais je voudrois que nos Ministres eussent toujours devant les yeux cette importante maxime d'Etat aussi bonne en Politique qu'en Médecine : que pour sauver le corps, il faut, lors qu'il convient, savoir sacrifier quelques-uns des membres, &c.

Changer la conſtitution des vivres de nos Armées.

Lors que nos ennemis nous déclarent la guerre, la premiére demarche que fait notre adminiſtration, eſt de mettre à l'enchere la ſubſiſtance des Troupes.

On reçoit à Verſailles les offres des Compagnies des vivres qui ſe préſentent.

C'eſt-à-dire, qu'on ouvre la porte par là à un trafic ſur la nourriture & l'aliment du Militaire, qui va expoſer ſa vie pour ſon Roi, & le ſalut de l'Etat.

Quelle affreuſe politique! elle ſeule nous fait plus de mal que les Armées de nos Ennemis.

1. Elle eſt contraire à un certain droit des Gens Militaire.

2. Elle eſt diamétralement opoſée

aux intérêts œconomiques de l'Etat.

3. Elle ruine les Finances.

4. Elle donne l'avantage aux autres Troupes sur les nôtres.

C'est une espèce de droit des Gens Militaire que le soldat qui se bat pour son Prince, reçoive directement de lui l'aliment; sans quoi il est fondé à croire que ceux qu'il met à sa place pour remplir cette fonction prenent sur sa subsistance. Il n'est peut être pas tant question ici de la chose que de l'opinion de la chose.

Quand ces Compagnies ne feroient pas le mal qu'on leur impute, il faudroit les reformer par cela même qu'on les soupçonne d'en faire.

Nos Munitionaires sont généralement regardés par les soldats comme Gens dont la fortune s'est faite aux dépens de leur premier besoin physique.

Ce sont des Hydres dans les Armées placés entre l'amour que le Fran-

çois a pour ſon Roi & ſon devoir.

Cette indignation qui a un certain cours, a toujours un certain effet.

Il rend le ſoldat moins patriote. Comme il s'imagine par là que le Prince a peu d'égards pour lui, il en a peu à ſon tour pour les affaires de l'Etat.

Les fortunes prodigieuſes des Munitionaires eſt une preuve convaincante du déſordre que cette maniére d'adminiſtration cauſe dans les Finances.

Par la Regie des vivres le Gouvernement en ſeroit quitte pour des apointemens, au lieu que les Munitionaires font de gros profits.

On a calculé que les cinq ou ſix Compagnies de vivres qui ſe ſont ſuccedées dans nos dernieres guerres, ont gagné au-delà de cinquante millions, deduction faite de tous frais, & dépenſes quelconques.

Ce ſont cinquante millions qui ſe-

roient aujourdhui dans le coffre de l'épargne de l'Etat, au lieu qu'ils ſont dans la poche de vingt ou trente Munitionaires.

Outre le profit des Munitionaires généraux, chaque Commis particulier, comme je l'ai déja dit, fait ſa fortune relativement au rôle qu'il joue dans le contract des vivres.

C'eſt de la ſubſiſtance du ſoldat que dépend ſa force & ſa vigueur, & de celle-ci ſon courage & ſa bravoure.

Par le contract des vivres cette ſubſiſtance devient une marchandiſe; or il eſt dans la choſe que ceux qui en font le trafic la donnent la moins bonne qu'ils peuvent, parce qu'alors elle leur coute moins.

Il eſt d'experience que les Troupes d'Angleterre, celles du Duc de Savoye, & de la Reine d'Hongrie dans toutes les dernieres campagnes, étoient

mieux entretenues que les nôtres ; non point par la quantité ; mais par la qualité des denrées.

C'eſt que la conſtitution des vivres de ces Puiſſances eſt en pluſieurs endroits differente de la nôtre, & qu'on n'y voit pas communément ces affreux monopoles, qui ſe font remarquer chez nous.

Voilà ce qui a été en partie la cauſe, (je le dis hardiment) que ces troupes contre toutes les régles de l'Art Militaire dans pluſieurs rencontres, ont eu l'avantage ſur les nôtres.

Ces abus ſont trop ſenſibles ; pour ne pas devenir à la fin l'affaire particuliére de notre Gouvernement.

Ceux qui réflechiſſent ſur l'état naturel de nos forces, ſont étonnés de voir qu'avec un corps de troupes de trois cent mille hommes, la puiſſance de la France ſoit ſouvent en échec.

Le mal vient en partie de ce que depuis le contract des vivres il y a toujours deux principes qui dirigent nos actions militaires ; l'une eſt la réputation du Général, & l'autre l'intérêt du Munitionaire. Celui-là ne voit que la gloire ; celui-ci ne voit que l'argent.

La plupart de nos projets de guerre échouent, parce qu'il eſt de l'intérêt perſonel de la Compagnie des vivres qu'ils ne réuſſiſſent point.

Leur bail finiroit trop tôt, ſi une campagne terminoit la guerre, or tout le monde ſait que leur fortune dépend du grand nombre des campagnes.

N'eſt-ce point une choſe contraire à la ſureté publique, de voir une compagnie de Maltotiers, en plein pouvoir de livrer l'Etat à l'ennemi ; car enfin, elle le peut, ſi elle le veut.

Elle n'auroit dans une ſituation critique qu'à manquer à ſes engage-

mens, & la Monarchie seroit perdue.

On dira que dans pareil cas la tête du Munitionaire de service repondroit du désordre ; mais qu'est-ce que la tête d'un miserable Munitionaire avec la perte d'un Etat ?

Ce ne sont plus nos Généraux aujourdhui qui conduisent les opérations militaires, ce sont nos Vivriers. Eux seuls dirigent la marche des troupes par les obstacles qu'ils sont toûjours les maîtres d'y faire naître pour la subsistance.

Et qui ne sait qu'à la guerre, comme ailleurs, tout dépend d'un instant, d'une circonstance, qui une fois manquée ne se retrouve plus.

Qu'une Armée par la négligence, ou l'intérêt de ceux qui doivent lui fournir les vivres, ait d'abord un premier désavantage, celui-ci qui l'affoiblira, la menera nécessairement à un second, & ce second à un troisiéme:

c'eſt une chaine, ou pour mieux dire une conſéquence qui émane d'un premier principe.

Si ceux qui ſont à la tête de notre adminiſtration vouloient remonter à la ſource des déſavantages que nous avons éprouvé dans quelques-unes de nos dernieres campagnes, ils verroient que nous le devons en partie à nos Compagnies des vivres.

1. En ce que dans pluſieurs occaſions elles n'ont pas verſé les matiéres à propos & dans le tems marqué ou elles étoient néceſſaires, ſous prétexte de l'impoſſibilité des tranſports, mais qui n'étoit autre choſe que l'effet de leur intérêt perſonel.

2. En ce qu'elles ont ſouvent retardé les opérations militaires par les prétendues difficultés des approviſionemens, pour gagner du tems, & afin d'avoir les matiéres à meilleur marché; retard qui a ſouvent été

désavantageux à l'Etat parce que nos ennemis en ont profité.

3. En ce que n'ayant eu en vûë que leur fortune particuliére, toutes leurs démarches ont été dirigées vers celle-là, & non vers la gloire du Prince & de la Monarchie.

4. En ce qu'il eſt de fait que dans preſque tous les combats qui ſe ſont donnés depuis vingt ans, nos ſoldats ont toujours manqué de pain.

5. Enfin, en ce que par les monopoles de ces Compagnies elles ont cauſé un grand déſordre dans nos Finances générales, ce qui a mis inſenſiblement le Gouvernement hors d'état de ſoutenir les guerres.

Il eſt ſurprenant que les vivres des Armées ſoient adminiſtrés par tout autres gens que les Militaires.

On demande pourquoi il n'y a pas un Lieutanant-Général en France chargé de cette partie, & qui

n'ait d'autre affaire à l'Armée que celle-là ?

Malgré l'uſage établi & le préjugé reçu là deſſus, elle eſt directement du reſſort du Militaire ; & ne peut même en bonne politique appartenir qu'à lui.

Sans les vivres une Armée ne ſauroit agir.

Pour peu de déſordre qu'il ſe mette dans cette partie, il faut néceſſairement que les opérations militaires en ſouffrent.

Un Général pour ſi habile qu'il ſoit ne peut rien ſans la ſubſiſtance du ſoldat. Celle-ci eſt l'ame des combats. Point de pain, point de victoires.

Pourquoi donc confier une portion ſi importante de la puiſſance politique à des Maltotiers ?

On dit pour raiſon que cette partie eſt ſous l'inſpection des Commiſ-

faires du Roi. Mais ceux-ci ſont eux-mêmes du métier.

Ces charges quoi qu'on en diſe tiennent plus à la Finance qu'à l'epée ; elles s'achetent. Or, régle générale les hommes dont les profeſſions ont le même point de vûë s'épaulent & ſe ſoutienent toujours : c'eſt dans le préjugé de la choſe.

On ne voit jamais un loup manger un autre loup.

Que ſi des raiſons particulieres peuvent faire qu'il ne conviene point de confier entierement les vivres aux Militaires, on peut y apporter un temperament.

Les Chinois ont une pratique générale d'adminiſtration qui eſt admirable, & qui ſoutient ſans doute ce Gouvernement, très foible d'ailleurs.

Cette pratique eſt le mêlange des Tartares avec les Chinois dans tou-

tes les Charges & Tribunaux. De-là il réſulte une opoſition de génie, de ſentimens & d'intérêts qui en empêchant l'union néceſſaire aux malverſations, tient le Gouvernement politique & civil en équilibre.

Pour qu'une ſocieté ſubſiſte, il faut que les vues de ceux qui la compoſent ſoient opoſées. Or la maxime eſt la même pour toutes les branches de l'adminiſtration.

Je dis que pour éviter les monopoles juſqu'ici inévitables, il faudroit que les vivres de nos Armées fuſſent compoſées d'un Corps moitié Militaire & moitié Financier.

1. Qu'un Officier Général, comme nous venons de le dire, eut la direction des fournitures de l'Armée, ayant ſous lui un Intendant nommé par la Cour qui lui ſeroit ſubordonné.

2.

2. Les Munitionaires dépendroient abſolument de cet Officier, lequel ſeroit chargé de leur faire rendre compte tous les mois de leur geſtion, & prendroit d'eux un état général de la poſition actuelle des vivres; c'eſt-à-dire de la qualité & quantité des matiéres exiſtantes, de l'endroit où elles ſont, des magaſins où elles ſe trouvent, &c.

3. Il ſeroit créé un Corps de Commiſſaires du Roi dont la moitié ſeroit priſe dans l'épée, & l'autre dans la plume, exerçant indiſtinctement leur fonction ſur la partie des vivres, & rendant également compte de leurs opérations à l'Officier-Général.

Ces Commiſſaires du Roi militaires ne perdroient point leur rang; ils ſeroient cenſés être dans leur Corps & feroient leur chemin comme s'ils étoient préſens.

4. Tous les Garde-magazins de l'Armée, tant des vivres que des fourrages, seroient pris dans le Militaire, & les Sous-Garde-magazins dans la plume.

5. Afin que le service ne souffrit point par l'absence d'un trop grand nombre d'Officiers, chaque Regiment ne seroit tenu à fournir que deux Capitaines pour les vivres, lesquels seroient relevés par deux autres tous les six mois, après avoir rendu leurs comptes à l'Officier-Général, pendant lequel tems ils ne seroient tenus à aucun service militaire.

6. L'Officier-Général chargé de cette partie auroit la nomination des emplois exercés par les Militaires, & les Munitionaires-Généraux celle des Commis-Subalternes.

7. En cas de contestation, division, & mésintelligence entre l'Of-

ficier exerçant un emploi dans les vivres, & les Commis des vivres, l'affaire ſeroit décidée par l'Officier-Général, l'Intendant de l'Armée, & deux principaux Munitionaires.

8. Dans le cas de malverſation prouvée & averée de la part de l'Officier chargé d'un magaſin dans les vivres, il ſeroit caſſé à la tête de ſon Régiment, & déclaré incapable de ſervir le Roi à l'avenir.

9. Mais dans le cas de malverſation de la part du Commis ſubalterne, celui-ci ſeroit comdamné aux Galeres & même à être pendu ſi le monopole étoit conſidérable, & entrainoit avec lui des conſéquences graves.

10. Il ſeroit créé douze Inſpecteurs-Généraux des vivres, dont ſix ſeroient pris dans le Militaire, & ſix dans les Finances.

Les ſix Inſpecteurs Militaires ren-

droient compte à l'Officier-Général des vivres, & les six Financiers aux Munitionaires.

11. L'Administration des Finances relative aux vivres seroit entierement dévolue à l'Officier-Général, qui en rendroit compte au Bureau.

12. A la fin de chaque campagne, il seroit établi une espèce de Conseil de Guerre, ou Chambre Ardente : composée de deux Maréchaux de France, de l'Intendant des Finances, de six Commissaires du Roi Militaires, &c. pour vérifier les comptes des vivres de chaque campagne, afin de punir sévèrement & sur le champ ceux qui auroient malversé.

Je n'ignore point la foule d'objections qu'on peut alléguer contre cet établissement.

Parmi leur nombre on ne man-

quera pas de citer l'incompatibilité naturelle, qui eſt entre le Commis des vivres, & le Militaire; tandis que d'un autre côté on mettra en avant le préjugé reçu en France, qui fait regarder avec mepris à l'Officier tout autre emploi que celui qui regarde le ſervice du Roi. On ajoutera encore, que l'Etat de l'épée chez nous eſt diamétralement opoſé à celui de la plume, & que le ſentiment, & l'education de ceux qui prenent le parti des Armes eſt entierement différente de ceux qui s'adonent aux Finances.

Enfin, on dira que le Maltotier, corrompra l'Officier & qu'ils s'entendront enſemble pour diſſiper les Finances, & qu'alors le Gouvernement n'aura plus de reſſources.

Je repons que l'incompatibilité qui ſe trouve entre le Militaire & le Vivrier a un principe. Cette antipa-

thie nait de l'opulence du Commis qui s'enrichit aux dépens de l'Officier.

Or, on n'a qu'à ôter la cause pour détruire l'effet.

Qu'on empêche le Commis de voler, de faire le grand, de trancher du Seigneur, & je me charge de sa reconciliation avec le Militaire.

C'est un avantage qu'a la France, sur tous les autres Etats de l'Europe, que sa Noblesse revient facilement de ses préjugés lors qu'on lui en démontre la fausseté; or rien de plus aisé que de lui prouver que la partie des vivres qui donne le mouvement aux Armées, intereſſe plus que tout autre chose la gloire du Prince, & par conséquent forme une des branches les plus importantes du service du Roi.

Sans doute que la liaison d'intérêts avec un Corps déja corrompu

par ſes monopoles, peut corrompre celui qui auparavant ne l'étoit pas.

Cependant s'il y a chez nous quelque integrité à l'épreuve de la corruption, on peut dire qu'elle eſt en général dans cette Nobleſſe, qui outre les ſentimens d'honneur qui lui ſont naturels, a un intérêt perſonel de ſoutenir ceux de l'Etat, parce que le monopole des Finances retombe toujours ſur elle.

Du moins il eſt de fait que les Finances de la Monarchie ne ſauroient être en deſordre ſans qu'elle n'en ſouffre.

Le Maltotier eſt un Être iſolé, il ne tient qu'à ſon coffre fort; la Nobleſſe a des domaines, des terres ſeigneuriales (car le ſervice eſt aujourdhui plein d'ainés de famille) ſur leſquelles le poids des impôts tombe directement.

Elle ne peut prendre d'une main sans rendre de l'autre.

Enfin, je ne doute point que cette nouvelle methode de conduire nos vivres, dont je n'ai donné ici qu'une ébauche & qui est susceptible d'une infinité de restrictions, variations, augmentations, ne fût sujette elle-même à beaucoup d'abus, & inconvéniens; mais il s'agit de les combiner par leurs avantages, si ceux-ci sont superieurs, ce nouveau système des vivres est bon.

Quoi qu'il en soit qu'on adopte celui-ci, ou qu'on en suive un autre, il est de fait que nos Finances seront toujours abimées, lors qu'on laissera nos vivres sur le pied qu'ils sont aujourdhui, &c.

Faire ſuporter au Clergé regulier & ſeculier les penſions militaires.

Ce qu'on a dit des penſions militaires ne doit regarder que leurs abus.

Ceux qui ont ſervi l'Etat doivent être recompenſés à proportion de leurs ſervices, ſans quoi on anéantiroit l'émulation qui eſt le ſoutien de la République.

Mais il ne faut point que ces récompenſes ſoit priſes ſur le Peuple qui n'eſt déja que trop foulé en France.

Il y a long-tems que l'on avoit propoſé d'établir des penſions militaires ſur le Clergé.

Ce ſeroit l'unique moyen de faire la guerre, ſans que la guerre ruinât l'Etat.

Mais on a opoſé à cet établiſſement une foule d'objections.

1. Eſt-il juſte, *a-t'on dit*, que le Clergé ſoutienne lui ſeul le plus grand poids des recompenſes militaires.

2. L'Etat de l'Egliſe, qui eſt de ſa nature un Corps pacifique, doit il entrer dans les querelles politiques?

3. Si ce Corps prend ſur lui-même en payant dans toutes les Guerres un Don gratuit, n'en doit-il pas être quitte pour cela?

4. Les Finances du Clergé ne ſont elle pas les Finances de l'Etat; & ſi les penſions ſont préjudiciables en ce qu'elles ſont penſions; ne le ſeront elles pas également ſur quel corps du Royaume qu'on les prenne?

Je dis d'abord que dans un Etat où il y a un Corps extrémement riche, il faut qu'il aide à ſuporter les charges dans la proportion de ſon opulence; ſans quoi tout équilibre eſt rompu, & le Gouvernement poli-

tique & civil doit périr néceſſairement.

Qu'on combine les richeſſes du Clergé par les penſions militaires, & l'on trouvera que ce poids n'eſt pas ſi peſant pour lui qu'il ne puiſſe en porter un plus grand.

Voici des faits démonſtratifs.

Par une infinité de calculs qui ont été faits du révenu du Clergé, il s'eſt trouvé que la maſſe générale de ſes richeſſes, repartie géometriquement par chacun de ſes membres, a été de 300. livres. Or ſi on combine la maſſe générale des richeſſes de la Monarchie par ſa population univerſelle, on trouvera que la ſomme qu'elle donne pour chaque ſujet n'eſt que de 160. livres ou environ. Chaque membre de l'Etat de l'Egliſe eſt donc plus riche de 140. livres que celui de l'Etat politique.

Qu'on multiplie à preſent cette der-

niere ſomme par celle de cinq cent mille Sujets dont ce Corps eſt compoſé, & on trouvera que les penſions militaires, aujourdhui exiſtantes dans le Royaume, ne vont pas à la cinquiéme partie de cette ſomme.

Sans doute que le Clergé doit entrer pour ſa quotte-part dans les querelles de l'Etat, puis que ceux qui le compoſent en ſont également les Sujets.

Et de quel droit les autres Membres en doivent ils ſuporter tout le poids ?

La Nobleſſe expoſe ſa vie ; le Soldat ſe bat pour la Patrie ; le Peuple paye une foule d'impôts. Pourquoi le Clergé pourra-t'il ſe ſouſtraire à la Loi commune ?

Les Ennemis de la Monarchie ne ſont il pas également les ennemis du Clergé ?

Le Clergé, dit-on, paye un Don gratuit

gratuit. Je répons que celui-ci eſt pour les frais de la guerre actuelle. Il ſert à ſoulager un peu le Peuple en l'aidant à ſuporter les dépenſes énormes dont l'Etat politique eſt toujours obligé de l'accabler dans ces occaſions, mais ces guerres ont des ſuites à cauſe des gratifications & penſions qu'on eſt obligé d'accorder à ceux qui s'y ſont diſtingués : or ces penſions ſubſiſtent long-tems après les guerres ; & c'eſt à payer ces charges que les Dons gratuits ne ſuffiſent pas.

L'Etat eſt ſoulagé un inſtant par eux, pour être enſuite accablé pour toujours.

Les penſions que le Tréſor Royal paye en tems de paix étant émanées de la guerre ; il eſt juſte que le Clergé qui a joui le premier de la tranquilité publique, en partage avec lui les charges tant que ces charges durent. Les guerres ont pour

principe l'indépendance publique, la liberté des Sujets, & la jouissance paisible de la fortune de chaque particulier.

Quoi que cet objet ne soit pas toujours rempli, le principe n'en existe pas moins; or si elles sont entreprises pour faire jouir chaque Corps particulier de l'Etat de ses prérogatives, il faut encore une fois que chacun de ces Corps participe à la dépense générale dans la proportion de ses richesses particulieres.

Sans doute que les Finances du Clergé sont les Finances de l'Etat. L'or & l'argent monoyé appartienent à l'Etat politique.

Les Finances, pour me servir de cette expression géometrique, ont pour lignes les Sujets, & pour centre la République.

C'est parce que les pensions militaires portent ce vice avec elles; qu'il faut les tirer d'une source qui le di-

minue. La meilleure ſans contredit eſt celle du Clergé. Par là on ôte les richeſſes à gens qui les employent d'une maniere précaire pour les faire paſſer à d'autres qui les employent de même.

Si ce reméde ne diminue point le mal, il a du moins cet avantage qu'il l'empêche d'augmenter.

Mais où prendre ces penſions, dira-t'on ; car malgré l'évidence des richeſſes du Clergé, on voit une foule des mémoires qui prouvent toujours à propos ſon inſuffiſance ? Mais ſans entrer là deſſus dans des détails qui prouveroient le contraire, quel inconvénient y auroit-il, par exemple, que la ſomme des penſions affectées ſur les Evêchés, Abbayes, Prieurés & qui n'ont d'autre effet que d'augmenter les Membres de ce Corps qui n'eſt déja que trop grand, en donnant à vivre à une foule d'Eccleſiaſtiques ſans rien faire, fuſſent affectées

à l'entretien des vieux Militaires ? Disons plus, où est la difficulté qu'une partie de ces Prieurés fut éteinte, pour former un fonds de rentes afin de suppléer par elles aux charges militaires & recompenser ceux qui ont été les soutiens de l'Etat ?

Qui ne sait qu'il faut dans toutes les Societés une Réligion, & que cette Réligion a besoin de Ministres.

Personne n'ignore non plus que les richesses de l'Eglise apartienent à ses Membres.

Mais la plupart de ces pensions sont distribuées à des hommes * qui ne sont pas assez liés à l'Eglise pour être du Clergé ; ni à la République pour être des Citoyens. Ce sont des Etres amphibies qui tiennent de l'un & de l'autre, & qui n'appartiennent ni à l'un ni à l'autre.

La plupart de ceux qui vivent de

* Les Abbés à simple tonsure & autres Bénéficiers.

l'Autel en France, ne ſervent point l'Autel.

Le Clergé pris en général diſtribue tous les ans en aumônes une ſomme immenſe aux mandians, ou vagabons ; Claſſe d'hommes, qui comme je l'ai déja dit dans le premier Tome de cet Ouvrage, diminue la puiſſance de l'Etat politique, parce qu'elle met des bornes à l'agriculture, l'induſtrie & la population, ne ſeroit-ce pas mieux, dis je, d'en établir des penſions militaires.

Le Clergé gagneroit à cela, il ſe trouveroit par là lui-même plus riche, parce que la Monachie le deviendroit d'avantage ; car je voudrois une fois pour toutes que ce Corps ſi reſpectable d'ailleurs, & rempli de gens ſi éclairés, vit une choſe que malgré ſes lumiéres naturelles il me ſemble qu'il n'a pas encore vû, (je l'ai déja dit pluſieurs fois) que ſon véritable intérêt eſt celui de l'Etat,

& que lors que par des vûës particulieres il diminuera sa puissance, la sienne déclinera nécessairement. Le Clergé regulier sur tout a une infinité de moyens de soulager l'Etat sans s'accabler.

Par un calcul général dressé sur le local des Maisons Réligieuses, aujourdhui existantes dans le Royaume, il se trouve que nos Couvens d'Hommes, sans rien prendre sur la commodité & l'aisance des Célibataires, peuvent loger vingt mille Invalides, ou Officiers reformés.

Chacune de ces Maisons a des logemens surnuméraires, qu'on appelle l'apartement des Etrangers, mais qu'il faudroit, à l'avenir, faire appeller l'apartement des besoins de l'Etat, & en consequence les faire occuper par ceux qui l'ont servi.

Bientôt nos Villes n'auront plus de quoi loger les Citoyens.

Les Maisons Religieuses qui aug-

mentent tous les jours abſorberont tout le local de la France.

Chaque Couvent aujourdhui chez nous eſt un vaſte Palais, qui a ſes grands & ſes petits apartemens. L'oſtentation ſeule les fait bâtir.

C'eſt pour la gloire du monde & non pour celle de Dieu, que ſont élevés ces ſuperbes Edifices qui ne ſont autre choſe que des monumens de la vanité Réligieuſe du ſiécle.

Il y a au-delà de cinq cent millions en bâtimens clauſtraux la plupart non occupés, tandis qu'une foule de Citoyens qui ont paſſé leur vie au ſervice de l'Etat n'ont pas de quoi ſe loger.

Cette ſurabondance de logemens (pour le dire en paſſant inutiles) cauſe d'ailleur un vuïde dans nos Finances, celles-ci ſans ces bâtimens ſuperflus auroient eu un moindre chemin à faire pour arriver juſqu'à l'agriculture. Les déſordres du Gouver-

nement œconomique ſe font ſouvent ſentir ſans qu'on en pénétre la cauſe, parce que pour les découvrir, il faut combiner, pour m'exprimer ainſi, les combinaiſons générales par les particulieres ; choſes dont ceux qui ſont à la tête des affaires œconomiques ne ſont pas toujours capables.

On demandera ſans doute quels domages ces Ediffices ſurnuméraires cauſent-ils à l'Etat, puiſque juſques ici on a toujours crû que la conſtruction des Maiſons n'étoit autre choſe que des manufactures publiques propres à faire circuler l'eſpèce du Royaume ? Les voici :

1. Une partie des materiaux employés en fabriques de Maiſons, ainſi que leurs embeliſſemens ſont pris chez l'Etranger, & par conſequent cauſent un vuide dans nos Finances.

2. L'induſtrie relative au commerce extérieur, qui eſt le ſoutien &

la baſe de la Monarchie eſt diminuée par là ; puis qu'une infinité de Maſſons, Charpentiers, Menuiſiers, Vitriers &c. ſurnuméraires, pourroient dans d'autres Arts, & notmament dans la Marine, rendre les plus grands ſervices à l'Etat.

3. Notre Agriculture en ſouffre, car il eſt de fait que toutes les profeſſions dépendantes de l'Architecture, &c. ſe forment aux dépens de la Claſſe des Laboureurs.

Trois ou quatre cent mille Sujets de plus qui par là paſſent leur vie à polir des pierres, s'occuperoient à remuer la terre.

Enfin le ſuperflu de quelque nature que ce ſoit eſt toujours un vice.

Un fonds ſi conſidérable en bâtimens ne peut ſe trouver inutile ſans cauſer de l'autre côté un déſordre équivalent. Je reviens à mon ſujet. Ce qu'on a dit du logement peut également ſe raporter à l'aliment.

Il n'y a point de Communauté Religieuſe en France qui ne pût nourrir une certaine quantité de vieux Officiers ſans s'incommoder.

Un Refectoire qui nourrit vingt Conventiſtes en nourriroit vingt cinq, ſans quaſi augmenter ſa dépenſe.

Au lieu de ces repas & feſtins que que les Maiſons rentées donnent continuelement à tout venant, ne vaudroit-il pas mieux en employer les fonds, à décharger l'Etat d'une infinité de penſions alimentaires qui l'accablent? Les Bernardins, les Benedictins, & ſur tout les Chartreux, donnent tous les ans non ſeulement l'aliment, mais même une ſomme conſidérable en argent à une foule de Gentilhommes mal aiſés du Royaume. La plupart même paſſent des mois entiers dans ces Maiſons pour s'y retablir; & à leur départ il en ſuccède toûjours d'autres.

Voilà donc comme des penſionai-

res banals avoués dans ces Communautés. Les mal eſt que ces penſions ſont à pure perte pour la République, parce qu'elles tombent ſur une claſſe d'hommes oiſifs, tandis que ceux qui ont ſervi l'Etat n'en profitent pas.

Quel inconvénient y auroit-il donc, que telle, ou telle Communauté, qui diſtribue tous les ans ſix, ou dix mille francs en aumônes alimentaires, ou en argent, en changeant la forme de l'emploi de cette ſomme la deſtinât à l'entretien d'un certain nombre d'Officiers?

L'intention des Bienfaiteurs qui n'ont donné ces fonds que pour les pauvres ſeroient également remplie; car les premiers pauvres d'un Etat, ſont ceux qui l'ont ſervi.

Ces Communautés n'en ſeroit pas plus pauvres & l'Etat en deviendroit plus riche. On ne leur demande pas de donner davantage, mais de donner d'une maniere plus avanta-

geuſe au Gouvernement dont ils ſont eux-mêmes Citoyens.

Mais les Moines objectent:

1. Qu'ils n'ont quitté le monde que pour n'avoir aucune communication avec lui. Que cette frequentation continuelle des hommes d'un état different au leur, changeroit inſenſiblement chez eux l'ordre des choſes.

2. Qu'il ſeroit dangereux pour des Réguliers de vivre parmi des gens qui ne porteroient pas le même habit, & qui ne ſuivroient point les régles du même ordre.

3. En un mot que des Seculiers ne ſauroient jamais, s'accorder ni dans la façon de penſer ni dans la maniere d'agir avec des Religieux.

Ces raiſons ne ſauroient en impoſer qu'à ceux qui ſe laiſſent ſeduire par des aparences.

On ſait aſſez à quoi s'en tenir aujourdhui ſur cette prétendue ſeparation du Monde que le Clergé regulier fait tant valoir.

A quelques bienſéances près, le Celibataire eſt ſur le même Théatre que le Seculier. Ils y jouent tous les deux le même rôle. L'habit ſeul forme la difference du caractère.

Et il eſt admirable qu'on veuille alléguer pour cauſe celle de la frequentation. La plupart des Communautés par le grand concours continuel d'allans & de venans reſſemblent plutôt à des Hôtels publics qu'à des Maiſons de retraite. Mais toutes ces difficultés, ſupoſé qu'elles en fuſſent, pourroient s'aplanir.

Il n'y a point de Communautés rentées en France, qui n'ayent, comme je l'ai dit, ce qu'on appelle l'apartement des étrangers : c'eſt dans ceux-ci qu'il faudroit loger ces penſionaires.

Les Ordres les plus reguliers, comme les Chartreux, par exemple, pourroient leur établir, s'ils vouloient, un réfectoire à part, & ſeparé de la Communauté.

Sans doute qu'on ne peut former aucun établiſſement avantageux dans un Etat, ſans que d'un autre côté il n'en réſulte une foule d'inconvéniens.

C'eſt dans la choſe même ; mais comme je l'ai dit pluſieurs fois c'eſt au Légiſlateur à peſer les uns par les autres ; & il doit toûjours faire la reforme, lors que les avantages qu'elle procure ſont plus conſidérables, que les abus qui en réſultent.

Je n'entrerai point dans le détail des avantages d'un tel établiſſement ; j'obſerverai ſeulement en paſſant que le grand objet de Louis XIV. ſeroit rempli, c'eſt-à-dire, de procurer une retraite avantageuſe aux Officiers tant pour le ſpirituel que pour le temporel.

L'Hôtel des Invalides de Paris, qui par l'ordre & la regularité qui y regne, n'eſt autre choſe qu'une Communauté militaire, eſt une preuve là deſſus des intentions de ce Prince.

Cette Maiſon ne ſuffit plus pour retirer cette foule d'Officiers que nos guerres continuelles mettent à bonne heure hors d'état de ſervir.

D'ailleurs la dépenſe de cette Maiſon par le grand nombre des Invalides eſt ſi conſidérable qu'elle vient à être une grande charge de l'Etat.

Les ſommes deſtinées à l'entretien de ces Militaires pourroient être employées plus avantageuſement ailleurs.

1. Cet établiſſement déchargeroit le Gouvernement du poids des penſions militaires, ſous lequel l'Etat gemit longtems après les ſiéges & les batailles.

2. La France pourroit alors faire la guerre, ſans craindre d'être accablée par ſes propres victoires.

3. Les Tributs du Peuple qui diminueroient par l'abolition de ces penſions augmenteroit l'Agriculture.

4. Le Commerce aquerroit de nouvelles forces dans la proportion du rétabliſſement de cette partie des Finances.

5. Cet établiſſement formeroit un ſyſtème de retraite meilleur que celui qui exiſte aujourdhui, car quoi que l'Etat s'épuiſe pour donner des penſions aux Militaires reformés, celles-ci pour l'ordinaire ne ſuffiſent pas pour leur fournir une ſubſiſtance convenable; ce qui fait que la plupart de ces Militaires s'adonnent à certains moyens indignes de l'habit qu'ils ont porté.

6. La tranquilité, l'ordre que cette maniere de recompenſer les Militaires aporteroit, ſeroit un autre bien non moins avantageux.

La Politique elle-même, auroit par là la ſatisfaction d'avoir autant travaillé pour le bien de leurs corps que pour le ſalut de leur ame.

Ce n'eſt point à moi à faire ici le démembrement des Maiſons Religieuſes qui pourroient ſuporter ces penſions; encore moins d'indiquer la portion qu'il conviendroit d'en charger chacune en particulier.

Je dirai seulement que pour exécuter ce projet, il faut avoir recours aux moyens généraux.

Il n'y a pas une seule Communauté Religieuse en France qui ne prouve démonstrativement si l'on veut l'écouter qu'elle n'a pas le moyen de fournir à l'entretien d'un seul Militaire.

Un grand nombre seroient même fondées dans leurs preuves.

La richesse est dans le général. Il faudroit donc fixer à chaque Ordre le nombre de ses pensionaires ; sauf à lui à pourvoir à leur entretien par les mêmes moyens qu'il employe pour faire subsister le Corps des Religieux.

Car Personne n'ignore que dans tous les Ordres la Communauté entiere est garante de l'indigence des Communautés particulieres.

Il y a une source générale de richesses qui se répand au loin, & qui les arrose toutes, &c.

Abolir une partie des pensions accordées aux particuliers.

Je viens de le dire, il faut des récompenses aux hommes, sans quoi la nonchalance chez eux prend la place de l'activité qui est l'ame de l'émulation.

Mais l'excès de celles-ci peut être vicieux.

Il faut prendre garde, que les récompenses en prenant trop sur les Finances, qui sont la force motrice du Corps politique, ne fassent dégénerer à la fin l'Etat en langueur.

Le point juste où l'administration doit fixer celles-ci, n'est pas une chose facile à dire.

Cela dépend d'une foule de combinaisons relatives à la position de chaque Gouvernement & de chaque Peuple.

Je ne dis point qu'il faille ôter les

penſions de ceux qui rendent actuelement quelque ſervice à l'Etat, comme celles par exemple qui ſont accordées aux Arts & à l'Induſtrie. Ce ſeroit le moyen de tout abîmer d'un côté ſans rien reparer de l'autre.

Mais j'avance qu'il faut abolir celles dont les avantages qui les ont occaſionnées n'ont plus lieu.

C'eſt parce que le ſervice n'exiſte plus que la recompenſe doit finir.

Les Princes ne doivent, ni même ne peuvent être reconnoiſſans envers les ſujets, qu'autant que les ſervices que ceux-ci ont rendu à l'Etat ſe font ſentir à chaque inſtant. Cela ſeul peut juſtifier la continuité de la recompenſe. Pour ſe convaincre de cette vérité il ſuffit de partir d'un principe, ſavoir que les Rois ne ſont que les œconomes du bien de leurs ſujets.

Ils ne peuvent donc ôter arbitrairement aux uns pour donner volontairement aux autres ſans être injuſtes.

Ce ſont les hommes de la terre qui peuvent le moins exercer la vertu de la reconnoiſſance.

Nos Finances ſeront toujours mal adminiſtrées, lors que des ſommes conſidérables ſeront tirées du Tréſor Royal pour être diſtribuées en penſions particuliéres.

Il y a une infinité de gens en France qui jouiſſent actuelement des recompenſes accordées aux ſervices qu'eux ou leurs Ancêtres avoient rendus à l'Etat ſous le Régne de Louis XIV. ce qui accable celui de Louis XV.

Quelques-unes de ces penſions ſont héréditaires & ſe perpétuent dans les familles en paſſant à leurs deſcendans; comme ſi les enfans devoient hériter des recompenſes attachées aux vertus de leurs peres, & qu'il ſuffit qu'un homme eut rendu une fois un ſervice à l'Etat, pour qu'une génération entiere vecut pour toûjours à ſon aiſe. La plûpart de ceux qui jouiſſent aujour-

dhui de ces penſions anciennes ne ſavent pas préciſément à quel titre.

Ils ont oui dire, ou lû quelque part que quelqu'un de leurs Ancêtres avoit fait quelque action d'éclat.

N'eſt-ce point contre l'ordre des choſes & un certain droit public que vingt deſcendans vivent ſur une belle action d'un de leurs Ancêtres.

En un mot, c'eſt prodiguer les Finances, c'eſt ôter la ſubſiſtance à la veuve & à l'orphelin que de laiſſer ſubſiſter de telles penſions.

Pourquoi faire paſſer les recompenſes de ceux qui les ont méritées à ceux qui ne les méritent point?

Etablir chez nous l'intérêt de l'argent au même prix que la Hollande & l'Angleterre.

On n'y réuſſira qu'en étendant les branches de notre Commerce & de notre numéraire dans la proportion de celui de ces deux Nations.

Un Souverain n'eſt pas plus le maître de rémedier à l'inconvénient du haut prix de l'intérêt de l'argent dans ſes Etats par une Ordonnance, que d'empêcher par un Edit qu'une Puiſſance étrangere qui a l'avantage ſur lui ne lui ſoit pas ſuperieure.

Dans l'un & l'autre cas il eſt dans un état forcé. Indépendamment des meilleures loix, le déſordre là deſſus exiſtera toûjours.

Le bas prix de l'argent a des cauſes premiéres.

Il tire ſon origine de l'abondance des reſſources du Commerce & des Finances.

On peut toûjours juger du degré de celles-ci dans un Etat, par le taux du prix de l'argent.

Par exemple, l'intérêt de celui-ci en France dans le commerce étant ordinairement de ſix pour cent, & en Angleterre & en Hollande que de trois & demi, à quatre, on peut con-

clure ſans autre calcul que ces Etats ont l'avantage ſur nous dans ces deux branches dans la proportion qu'il y a dans cette différence.

C'eſt-à-dire qu'il s'en faut de plus de trente pour cent, toute proportion gardée d'ailleurs, que notre Commerce ne ſoit ſi étendu & nos Finances auſſi abondantes qu'en Hollande & en Angleterre.

Pour faire baiſſer le prix de notre argent, il faut donc mettre notre Commerce & notre numéraire au niveau de celui de ces Etats, ſans quoi les caiſſes de la Monarchie ſe trouvant toûjours pleines de fonds étrangers qui viendront y jouir de gros intérêts ruineront continuelement nos Finances.

Diminuer le nombre des Orphévres d chaque Ville.

On a établi des fixations en France ſur pluſieurs Arts utiles, & on n'a ja-

mais pensé à diminuer le nombre des Orphévres, profession qui fait une consommation immense d'or & d'argent, & qui épuise l'Etat de ces métaux.

On dira que cette fixation peut avoir des conséquences dangereuses.

1. En ce qu'elle diminueroit une branche du commerce extérieur.

2. Rendroit moindre celui de l'interieur.

3. Porteroit préjudice à l'industrie, attendu qu'elle éteindroit plusieurs professions qui dépendent de celle-ci.

4. Aboliroit le droit de contrôle qui entre aujourdhui dans le système des dépenses générales de l'Etat.

Sans doute que notre commerce extérieur doit fixer la principale attention du Ministère, parce qu'il est la base de la puissance politique, mais on se trompe presque toûjours chez-nous en prenant pour commerce, ce qui n'en est plus un.

Avant que les Etats de l'Europe eus-

sent

ſent ouvert les yeux ſur leurs véritables intérêts, l'Orphévrerie & Bijouterie Françoiſe avoit cours dans les Royaumes étrangers ; & à cauſe de cela même pouvoit nous être avantageuſe, je dis pouvoit ; car il n'eſt pas bien décidé que cela fut. En effet quoi qu'il entrât beaucoup de main-d'œuvre dans ce Commerce, ſi la valeur intrinſeque que nous donnions aux étrangers formoit un vuide continuel dans la maſſe générale de notre argent, ſans être remplacée de leur part par la même quantité de ces métaux, ce Commerce dans le fonds nous étoit préjudiciable. Mais en ſupoſant qu'il nous fut avantageux, il eſt certain qu'il n'en eſt plus de même aujourdhui.

Tous les Etats ont compris qu'il étoit de leur véritable intérêt de ne ſouffrir d'autre luxe que celui qui prenoit ſa ſource dans l'induſtrie même de la Nation.

Notre Orphévrerie, & Bijouterie, eſt prohibée chez tous les Peuples de l'Europe; de maniére que ce Commerce ſi on en excepte quelques portions détachées qui ſe font en contrebande eſt reduit à nous-mêmes.

La plus grande conſommation de l'orphévrerie, & bijouterie Françoiſe ſe fait aujourdhui dans l'Etat. C'eſt nous-mêmes, qui par notre luxe, épuiſons continuellement notre or & notre argent.

Or ſi la conſommation de ces matiéres eſt déſavantageuſe, comme je crois de l'avoir prouvé plus haut, il eſt de l'intérêt de l'Etat de diminuer le nombre des Orphévres.

On ne doit encourager le Commerce intérieur qu'autant qu'il eſt utile. Or toute conſommation qui tend directement à l'anéantiſſement d'une matiére qui eſt elle même la force & la puiſſance, eſt préjudiciable.

Plus on affoiblira chez nous ce

Commerce, & plus notre Etat politique aquerra de nouvelles forces.

D'un autre côté, on peut dire hardiment qu'il n'y a point de profession plus préjudiciable dans un Etat que celle des Orphévres & Bijoutiers, non seulement à cause des riches matiéres dont ces professions procurent le dépérissement; mais même relativement à l'industrie, & l'emploi des hommes.

Un Citoyen auroit déjà rendu des services importans à sa patrie dans une autre profession, lorsqu'il commence à être ouvrier médiocre dans celle-ci.

Il ne faut pas moins de neuf ans pour parvenir à la maîtrise.

C'est-à-dire, que c'est neuf ans que la societé perd pour chaque Citoyen qui s'adonne à cette profession.

J'ai souvent réflechi à ce vuide immense qui se trouve dans le travail de nos terres, à cette foule de bras qui manquent à notre Agriculture généra-

le, & j'ai découvert, ou j'ai crû au moins découvrir, que ce desordre prend sa source de cette liberté mal raisonnée, que notre administration donne à chaque Sujet de faire tel usage qu'il lui plait de son tems. Ce tems si précieux qui est la seule richesse d'un Etat, n'est employé chez nous qu'à des choses peu nécessaires & très-souvent inutiles.

Que cette administration sache donc une fois pour toutes, que c'est sur la combinaison de l'emploi de ce tems, qu'est fondé le Gouvernement civil & politique.

Cent millions de journées d'industrie des Sujets combinées d'une certaine maniére forment une puissance ; combinées différemment en établissent une autre.

C'est dans ces differentes gradations, qu'est la différence des pouvoirs politiques. Tout dépend de la direction. Un Etat avec dix millions

de Sujets, peut être auſſi puiſſant qu'un autre qui en a quinze, il ſuffit à ce premier que les bras des Sujets ſoient employés au plus grand avantage de l'induſtrie générale que le ſecond.

Ce n'eſt point aſſez pour ceux qui ſont à la tête de l'adminiſtration de remonter aux cauſes générales de ce déſordre; il faut encore paſſer aux particulieres. C'eſt dans celles-ci qu'il convient le plus ſouvent d'apporter le reméde.

Les aprentiſſages longs ſont toûjours onéreux à un Etat. Ils forment une perte réelle pour la République.

La ſomme du tems qu'il faut pour ſe perfectionner dans l'Art de l'Orphévrerie eſt un mal effectif.

Cette foule de Sujets qui perdent dans celui-ci un tems precieux, & qui ne produit rien auroient d'abord été utiles à la ſocieté par d'autres profeſſions. C'eſt une obſervation

que chacun peut faire, que les Arts de superfluité prenent plus de loisir que ceux de premier besoin. C'est dans la chose elle-même. La Nature est simple & aisée. Le Luxe seul crée des Arts compliqués & difficiles, &c.

Mais, dira-t'on, la fixation des Orphévres éteindroit presque en entier le droit de contrôle, ce qui jetteroit l'Etat dans un nouvel embarras, attendu que toutes les charges aujourdhui sont relatives à ses besoins & qu'on ne peut guéres en abolir une seule sans donner une secousse générale à la machine du Gouvernement politique.

Le malheur est que dans les matiéres de cette nature, on laisse toujours la chose pour ne s'attacher qu'à ses accidens.

Si on diminue le nombre des Professions qui sont l'occasion continuelle du dépériſſement des matiéres d'or & d'argent, il en restera d'avantage

dans l'Etat, & par conséquent il sera plus riche, or étant plus riche, il est clair qu'il aura plus de ressources qu'il n'avoit avant l'abolition du contrôle.

Je dis donc que pour remédier à ce dépérissement continuel de nos matières d'or & d'argent, dont la consommation empêche l'augmentation de nos Finances, il conviendroit de fixer le nombre d'Orphévres dans chaque Ville de la France à un certain nombre relatif aux besoins indispensables de la fabrication de ces métaux.

Cette fixation, au lieu de diminuer l'industrie générale, au contraire l'augmenteroit; sur les débris de cette profession, on verroit s'élever une infinité d'Arts qui occuperoient un bien plus grand nombre de Sujets.

Par exemple, les manufactures de quincaillerie, comme celles en acier, cuivre, laiton, &c. presque anéanties en France depuis les grands progrès de l'Orphévrerie reprendroient leur premiere vigueur.

Celles des fayences, porcelaines & autres terres se multiplieroient à l'infini, ce qui augmenteroit considerablement l'emploi des hommes, & la population.

Je dis que quand cette profession n'auroit point de conséquences dangereuses par raport aux Finances, il faudroit toujours la limiter.

C'est de toutes les politiques la plus mal entendue que de permettre la fabrication des métaux qui par leur nature sont très-durables. Il y a longtems qu'on fait le réproche à l'Angleterre, que ses draps durent plus que ceux des autres fabriques de l'Europe ; ce qui met des bornes à ses manufactures.

Diminuer le nombre des fabriques d'étoffes d'or & d'argent, & galons.

Ce que j'ai dit à l'egard de l'Orphévrerie, & Bijouterie, peut se raporter à nos étoffes riches.

La France en fourniſſoit autrefois à l'Europe entiere. Aujourdhui preſque tous les Etats étrangers ont leurs fabriques à l'imitation de celles de Paris, & de Lyon, & ont prohibé les nôtres ; de maniére que nous ſommes aujourdhui les ſeuls conſommateurs de nos étoffes d'or, & d'argent. Ce qu'il s'en debite chez l'Etranger ne perce qu'au travers de la contrebande : commerce onéreux, comme ſont tous les clandeſtins, attendu qu'il eſt la ſource d'une infinité de conteſtations & diſſenſions nationales, qui à la fin dégénerent toujours en guerres ouvertes. La Politique n'eſt que le prétexte de celles que l'Angleterre nous ſuſcite. Nos Manufactures en ſont la premiere cauſe.

Je ſais que je touche ici une corde bien délicate. Paris, & Lyon qui ſont aujourdhui les deux piliers de la Monarchie, ne tienent leur exiſtence que de ces Manufactures.

Mais c'eſt une fatalité qui nous eſt comme naturelle, de ne revenir de nos préjugés que le plus tard que nous pouvons.

Parce que nos fabriques d'or & d'argent, & galons donnent à vivre à un grand nombre d'ouvriers ; parce qu'elles déployent notre génie ; parce quelles excitent l'admiration de l'Etranger, parce qu'elles irritent le luxe, parce qu'elles forment une certaine conſommation ; notre adminiſtration ne voit rien au-delà.

Cependant la ſomme des maux qu'elles cauſent à la République eſt bien plus conſidérable que celle des biens qu'elles procurent.

1°. Elles reſſerrent les autres branches de l'induſtrie.

2°. Elles font qu'un grand nombre de Sujets perdent de vûe les profeſſions de premier beſoin, & en abandonnent entierement la trace.

3°. Elles mettent une cherté dans les consommations, parce que cette industrie se paye plus chérement que les autres.

4°. Enfin elles consomment beaucoup de matiéres d'or, & d'argent, qui repandues dans nos Finances augmenteroient notre puissance politique.

Lorsque le Législateur quite un instant la balance, tout est perdu.

Les avantages des Arts doivent être combinés par leurs inconvéniens, c'est de la somme des uns comparée à celle des autres que nait le véritable système de l'industrie.

Il faut diminuer le nombre de nos fabriques riches, si l'on ne veut que l'Etat ne devienne tous les jours plus pauvre. Je ne dis point qu'il faille laisser perdre en entier. Nos voisins profiteroient de cette mauvaise politique.

Le Luxe a fait de trop grands progrès chez nous, pour prétendre l'anéantir par un seul Arrêt, la France

regorgeroit alors des étoffes d'or & d'argent, & galons d'Angleterre.

D'ailleurs ſi d'un côté, ces manufactures nous ſont préjudiciables, de l'autre elles nous ſont utiles, en ce qu'elles ſervent à tenir la puiſſance de nos ennemis en équilibre, qui comme nous ont de ſemblables fabriques. Les Arts entrent aujourdhui dans l'édifice de la grandeur des Etats, mais il y a un période d'augmentation ou de diminution relative qu'il faut ſuivre. C'eſt dans celui-ci qu'eſt la force, & la puiſſance. La vraie politique eſt d'atteindre le but, & non pas de le paſſer.

Quand nous aurions deux tiers de moins de manufactures d'or & d'argent que nous n'en avons aujourdhui en France, nous ſerions toujours de ce côté-là en proportion relative avec la Hollande, & l'Angleterre, les deux Etats rivaux dont nous avons plus à craindre.

C'eſt

C'eſt une affaire de calcul, on ne peut pas s'y tromper. La publicité des fabriques de ces Etats, & des nôtres peut mettre la choſe en évidence. On n'a qu'à prendre un état de celles-ci, & on verra que, toutes choſes égales d'ailleurs, on peut faire cette diminution en France, ſans commettre ſa puiſſance, & qu'au contraire c'eſt l'unique moyen de la rétablir.

Ordonner que les meubles d'or & d'argent, vaiſſelle plate des Particuliers du Royaume ſoient portés aux Hôtels de la Monnoie pour être convertis en eſpèces courantes.

C'eſt une maxime d'Etat, qu'il vaut mieux laiſſer les anciens abus que d'en introduire de nouveaux; car les anciens ont cet avantage qu'on y eſt accoutumé, & qu'on va toujours avec eux; au lieu que les nou-

veaux cauſent des révolutions dont les conſéquences ſont toujours très-dangereuſes.

Mais lorſqu'on a murement réfléchi ſur un déſordre politique & civil, & qu'on a peſé ſes inconvéniens par ceux même que la réforme doit faire naître, il n'y a plus à balancer.

Quelques inconvéniens qui puiſſent ſe rencontrer à obliger le Corps entier d'une Nation de ſe défaire de ſes effets précieux, pour les métamorphoſer en une richeſſe qu'elle n'a pas déja voulu avoir puiſqu'elle lui en a préféré une autre :

Quelque révolution qu'un tel changement puiſſe cauſer dans le ſyſtème de l'Etat, cela doit être compté pour rien, parce que ces inconvéniens diſparoiſſent devant l'utilité générale qu'ils procurent.

Sous quelque face différente que ſe puiſſent préſenter les objets, il y a cependant des choſes dont tout le

monde convient, & dont chacun tombe d'accord.

Par exemple, perſonne ne ſçauroit nier que la ſomme de douze ou de quatorze cent millions, plus ou moins, que nous avons dans le Royaume en matiéres d'or & d'argent changée en eſpèces, n'operât le plus grand de tous les biens.

Par ce ſeul coup d'Etat, la Monarchie renaîtroit de ſes cendres.

Notre Agriculture, la baſe de la Puiſſance politique, qui ne ſe perfectionne point, faute d'une certaine proportion dans nos Finances, rélative à l'étenduë de nos terres, arroſée par une nouvelle pluie d'or, fleuriroit ſans que le Gouvernement même s'en mêlât.

Notre Commerce n'auroit plus d'entraves.

Notre induſtrie plus de bornes.

L'Etat politique trouveroit dans cette nouvelle richeſſe des reſſources, que toutes ſes combinaiſons ne lui fourniront jamais.

Nos Guerres auroient une fin ; car les Puiſſances qui en nous les ſuſcitant aujourdhui ne ſe fondent que ſur l'inſuffiſance de notre numéraire, ſachant alors qu'il ſeroit conſidérablement augmenté, ſe garderoient bien de les entreprendre.

On dira peut-être qu'obliger un Peuple à ſe défaire de ſes effets mobiliers ; c'eſt en quelque façon violer le droit des gens, & attenter ſur la liberté des Citoyens.

Mais la liberté des Citoyens ne conſiſte point à faire ce qu'ils veulent ; mais à faire ce qu'ils doivent vouloir.

Il y a une infinité de Peuples en Europe à qui il n'eſt pas permis de porter du galon : il y en a d'autres qui ne peuvent avoir des meubles d'or & d'argent. On ne voit pas cependant que ces Nations s'eſtiment moins libres que les autres.

Quelque idée qu'on ſe forme de

ce mot, quelque préjugé qu'on attache à ce nom, il ſera toujours vrai que la Nation la plus riche ſera la plus libre.

Que de tributs ! que de taxes ! que d'impôts, que de vexations, que de monopoles, la France épargneroit à ſon Peuple, par l'accroiſſement de cette nouvelle ſomme monoyée, ajoutée à l'ancienne !

Comme nos Finances jouiroient alors d'un état d'abondance, il ne ſeroit plus queſtion chez nous de ces expédiens, de ces ſtratagémes, de ces moyens toujours forcés pour avoir de l'argent dont la levée fait encore plus de mal que le tribut même.

On dira peut-être qu'un tel coup d'Etat ne ſçauroit ſe fraper en France, attendu que le Peuple n'a pas aſſez de confiance dans le Gouvernement.

On vît du tems du Regent, le Corps

entier de la Nation sur un simple Edit, porter tout son or & son argent à l'Hôtel des monoies, & s'en reserver à peine dequoi subsister journellement. Il est vrai que bientôt après il en fut faché ; mais ce ne fut pas sa faute. On le força malgré lui au répentir.

Pour gagner la confiance du Peuple, il y a un moyen sûr, qui est d'agir avec lui de bonne foi.

Régle générale ; tous les monopoles d'État retombent toujours sur l'Etat.

La meilleure politique (même en politique) est celle qui a pour base l'équité.

On ne tarde guéres de s'apercevoir d'un dessein qui manque de droiture.

Le Peuple malgré sa stupidité naturelle est toujours le premier à s'en appercevoir, parce que dans tout ce qui regarde sa fortune il sort de son

caractére d'Idiotiſme qu'il conſerve par tout ailleurs.

L'on eſt aſſuré de gagner la confiance d'une Nation, lorſqu'on lui montre évidemment qu'on agit pour ſon bien. Alors il n'y a plus de conſtitution qui tienne ; tous les Gouvernemens du Monde ſont les mêmes, parce que tous les hommes ſont idolâtres de leurs intérêts perſonels. Un projet qui auroit pour but en France de faire porter à l'Hôtel des monoies tous les effets en or & argent du Royaume, pour la valeur en être remiſe au Roi ſous prétexte qu'il a beſoin de ces ſecours, ſeroit un vol public. Les richeſſes des Citoyens doivent être auſſi aſſurées que leurs vies. D'ailleurs dans le cas dont il s'agit ici, ils n'obéiroient point. Le plus grand nombre diſparoîtroit du Royaume avec leurs effets.

Après la publication de l'Edit,

il ne resteroit que le chagrin d'avoir hâté la ruine de l'Etat par la désertion d'une foule de riches particuliers.

La France ne doit jamais perdre de vûe l'avanture de la révocation de l'Edit de Nantes.

Lorsqu'on attaque directement la fortune, ou la Religion des Sujets, on est toujours sûr de les voir prendre un parti violent.

L'unique ressource qui reste aujourdhui à la Politique est de méner le Peuple au bien général par le chemin de son intérêt particulier.

L'administration qui manque cette route les manque toutes. L'objet qu'on doit toujours mettre devant les yeux du Public est l'augmentation, ou tout au moins la conservation de ses richesses.

En un mot, pour augmenter la masse de notre numéraire, il faut obliger la Nation de porter à l'Hô-

tel des monoies tous ſes effets en or, & en argent pour en faire des eſpèces au même poids & titre que celles qui circulent aujourdhui dans le Royaume.

Mais afin de prévenir tout ſoupçon, l'unique moyen ſeroit d'établir d'abord dans chaque Ville du Royaume un bureau où chaque particulier ſeroit tenu d'aller déclarer la quantité des matiéres d'or & d'argent qu'il a œuvrées, ſous quelle forme & figure qu'elles puiſſent être.

Sur le rapport de cette déclaration générale, il ſeroit fait de tous ces effets en or, & en argent trois portions égales, dont la premiére ſeroit d'abord portée aux Hôtels des monoies pour être fabriquée en eſpèces, & tout de ſuite après la fabrication remiſe aux particuliers rélativement à leur tiers.

De façon qu'on ne procéderoit à la fabrication du ſecond tiers qu'a-

près que le premier auroit été délivré à ſes propriétaires, en eſpèces; & ainſi du troiſiéme, &c.

Chaque particulier qui auroit de la vaiſſelle plate, en or, & en argent & autres effets de ces métaux les remettroit à l'Hôtel des monnoies de ſon département, ſans qu'il lui fut permis de les faire paſſer à un autre.

Dans le cas que les Hôtels des monnoies de certains départemens trop chargés ne puſſent point ſurvenir au monnoiement des matiéres qui leur auroient été remiſes, il leur ſeroit libre de les faire paſſer dans d'autres, & de s'entendre enſemble pour les frais de voiture, & du retour, attendu qu'il faudroit que la valeur fut toujours payée en eſpèces, dans l'Hôtel des monoies où les particuliers auroient remis leur matiéres d'or & d'argent.

Le Roi par un Arrêt ſe rendroit

garant de toutes les matiéres d'or & d'argent qui auroient été remiſes par ſes Sujets à l'Hôtel des monoies.

Outre le droit de Seigneuriage, il ſeroit fait une avance au Roi ſur toutes ces matiéres d'or & d'argent changées en eſpèces d'un dixiéme de celles-ci.

C'eſt-à-dire, qu'un particulier qui auroit cent marcs d'argent en prêteroit dix au Gouvernement pour les beſoins préſens de l'Etat, dont il lui payeroit l'intérêt à raiſon de 4. pour 100. le capital rembourſable dans dix ans. Libre néanmoins à un chacun de ne pas être rembourſé s'il ſe contentoit de cet intérêt.

Il ſeroit cependant permis à tout particulier, dont le bien fonds ſeroit de vingt mille francs, d'avoir douze couverts d'argent, deux grandes cueilliéres & deux ſaliéres.

Et aux Seigneurs du Royaume dont le revenu paſſeroit cinquante

mille livres, d'avoir une vaiſſelle plate, dont la valeur ne fut point au-deſſus d'une ſomme de ſix mille livres, & ainſi du reſte.

Ce n'eſt point à moi à entrer dans le détail des Ordonnances à ce ſujet : il me ſuffit d'en indiquer les diſpoſitions générales ; encore moins de parler des peines portées contre les Contrevenans : ce n'eſt point ici un ouvrage de Légiſlation ; mais le plan d'un ſyſtéme œconomique.

Je ne dirai rien non plus ſur les ordres qu'il faudroit à ce ſujet pour arrêter entiérement chez nous la conſommation de ces métaux précieux qui changés en meubles s'anéantiſſent continuellement ; dépériſſement qui diſſout en quelque façon notre Puiſſance Politique.

Je ferai ici une réflexion.

Nous travaillons à découvrir des moyens pour remédier au déſordre de nos Finances.

Il n'y a point de Miniſtére plus occupé en Europe que le nôtre de cette partie de l'adminiſtration.

C'eſt quelque choſe de prodigieux que le nombre de voies qu'on a mis juſqu'ici en uſage pour y parvenir.

Depuis 60. ans, les projets, ainſi que les combinaiſons là-deſſus ſont ſans nombre. On cherche, on fouille, on s'agite, on ſe démene, pour trouver ce que nos Miniſtres appellent des reſſources pour les Finances; mais ces reſſources qu'on cherche avec tant d'empreſſement ſont trouvées. Elles exiſtent dans l'Etat. Elles ſont dans le Royaume.

Il ne s'agit que de leur appliquer un mouvement; il n'eſt queſtion que de leur donner une forme, en un mot de les faire circuler.

Ce ne ſera qu'après que cette ſomme immenſe de richeſſes, aujourdhui inutile à la Nation, ſera convertie en eſpèces, que notre ſyſté-

me des Finances ſera tout d'un coup rétabli.

Des politiques bornés, qui ne voyent dans les choſes que les choſes, & jamais leurs conſéquences ; demanderont peut-être quel avantage il en reviendra à l'Etat, que des particuliers changent de groſſes portions de vaiſſelle d'or & d'argent en de grandes ſommes monoyées, puiſque ce changement n'en mettra aucun dans la fortune générale, & que l'inégalité des richeſſes reſtera toujours ; car dira-t'on, ceux qui n'auront point de vaiſſelle n'auront point d'argent ; par conſéquent la miſére, qui exiſte aujourdhui chez la partie du Peuple qui en eſt privée, exiſtera toujours.

Rien de plus facile que de démontrer le vuide de ce raiſonnement, tant par rapport à l'Etat qu'aux particuliers.

1°. Une ſomme monoyée de dou-

ze à quatorze cent millions de plus dans le Royaume, dans quelle de ſes parties qu'elle exiſte peut tout d'un coup lui fournir un ſecours prompt dans ſes momens de criſe; car lors qu'un Etat abonde en Finances, elles paroiſſent toujours dans ces occaſions. L'avantage que l'on trouve alors à prêter au Roi fait qu'elles ſe montrent.

2°. Il eſt de fait que quand même l'eſpèce demeureroit entre les mains de ceux qui poſſédent aujourdhui la vaiſſelle d'or & d'argent, ce ſeroit toujours un avantage réel pour l'Etat.

Dans les tems urgens le Souverain ne voit rien au-delà de ſes beſoins. La meſure de ceux-ci remplie par des emprunts faits à ces riches particuliers, il laiſſe tranquile le Peuple, qui par là eſt déchargé d'une partie de ces impôts onéreux dont la levée ajoute toujours un ſecond poids au premier.

3°. Cette nouvelle ſomme monnoyée formeroit une aiſance de plus pour l'Etat & une géne de moins pour le Peuple.

4°. La Republique ſeroit plus riche d'une ſomme de douze cent millions, qui dans toutes les occaſions feroit face aux deſſeins de nos ennemis.

5°. Il eſt faux que l'inégalité des richeſſes demeurât dans la proportion où elle ſe trouve aujourdhui rélativement aux meubles d'or & d'argent. Quand les Particuliers qui auroient métamorphoſé leur vaiſſelle en eſpèces, ne feroient que prêter au Roi ; cela formeroit deja une nouvelle circulation. Les Princes ne théſauriſent point, ils ne retirent de quelques-uns de leurs Sujets que pour rendre au Peuple ; ce qu'ils prenent d'une main, ils le donnent de l'autre.

6°. D'un autre côté la circulation

de ce capital se feroit nécessairement ; car il ne seroit pas de l'intérêt des Particuliers de garder sans rien faire de grandes sommes monoyées ; l'argent en espèces a un prix ; on le loue : c'est ce qu'on appelle intérêt ; or cet intérêt est toujours perdu lorsqu'on ne fait pas valoir son argent.

Qu'on sente la différence qu'il y a entre les effets mobiliers & l'espèce courante. Un homme qui donne sa vaisselle en nantissement pour avoir de l'argent, paye 6. pour 100. Celui qui prête au contraire de l'argent en reçoit 6. Il y a donc une différence de douze pour cent, entre avoir de l'argent comptant, ou de la vaisselle.

7°. Un Particulier qui a une somme en espèces en la prêtant au cours de l'intérêt ordinaire voit doubler son premier capital, au lieu que celui qui n'a que de la vaisselle le voit diminuer.

8°. On peut être assuré (& ceci est susceptible de démonstration) que dans dix ans toute la somme monoyée provenant des meubles, d'or & d'argent seroit entiérement fonduë dans la masse commune de celle qui circule aujourdhui dans le Royaume.

L'argent lorsqu'il est monoyé est la mesure générale des besoins physiques, de ceux d'opinion, du luxe, des commodités ; à mesure que la somme de l'espèce augmente, tous ces besoins quelconques se multiplient ; ce qui force le capital de la somme monoyée à la circulation.

Même Ordonnance pour les richesses des Eglises.

A quoi sert, dit-on continuellement, ce tas d'or & d'argent entassé dans les Eglises, qui diminue si fort nos richesses nationales, que

bientôt il n'y en aura plus dans l'Etat politique.

Les plus raisonnables de ceux qui composent le corps du Clergé en sont également surpris.

Nos Rois en connoissent le vuide. Il y a long-tems qu'ils se sont apperçûs, que c'est la pierre d'achopément de la puissance de la Monarchie.

Cependant cette espèce de maladie chez nous augmente tous les jours.

Les Eglises regorgent plus que jamais d'or & d'argent.

Malgré la voix publique, lorsqu'on a voulu quelquefois toucher à ces richesses, devenues inutiles à ceux même qui les possédent, des murmures se sont élevés de toutes parts.

Ce sont a-t'on dit des trésors sacrés, sur lesquels les Princes ne sauroient étendre la main sans la rendre profane.

Cela a fait la matiére d'un procès, qui vraiſemblablement ne finira qu'à la diſſolution de la Monarchie.

Ce n'eſt point à moi à décider ſi le Souverain a droit ſur les richeſſes temporelles après quelles ont été données à l'Egliſe.

Je dirai ſeulement qu'il convient pour la grandeur de cette même Egliſe de les rendre à l'Etat politique.

On diroit qu'il y a un voile devant les yeux du Clergé, qui l'empêche de connoître ſes véritables intérêts.

Car que font tant de richeſſes accumulées dans les Egliſes?

Le voici :

1. Elles diminuent l'Agriculture ou la production des terres, dumoins dans la proportion du vuide qu'elles cauſent dans les Finances générales.

2. Elles mettent des bornes au commerce intérieur & extérieur.

3. Diminuent les Arts & l'Induſtrie.

4. Eteignent pluſieurs branches de la Population.

Or tous ces déſordres ne peuvent exiſter dans l'Etat civil, ſans porter directement ſur le Clergé, qui par là paye cher ſa ſubſiſtance, ſon habillement; & eſt taxé plus ſouvent.

Enfin y ayant moins de Sujets dans l'Etat, il faut néceſſairement que le Clergé ſe reſſente de cette diminution.

Ainſi ce que ce Corps regarde comme l'inſtrument de ſa puiſſance eſt préciſement celui de ſa ruine.

Et s'il n'y prend garde il s'anéantira de lui-même; car on peut encore démontrer que le moment de la poſſeſſion entiére des richeſſes de l'Etat politique ſera celui de ſon anéantiſſement univerſel.

Je ne dis point qu'il faille enlever les richeſſes de l'Egliſe, mais ſeulement corriger leur vice local, & leur donner une circulation qu'elles n'ont point aujourdhui & qui les rend tout a fait inutiles au Clergé & au Gouvernement politique.

Pour cet effet, il faut ſuivre le même ſyſtéme qu'on vient d'indiquer pour les meubles d'or & d'argent des particuliers.

C'eſt-à-dire que l'Egliſe, au lieu de cette ſomme en matiéres œuvrées, en ait une en eſpèces.

L'Etat trouvera ici le même avantage de circulation.

Cette ſomme entrera auſſi vîte dans la maſſe générale des richeſſes, que celle des autres Sujets, &c.

Etablir une Banque Royale pour augmenter nos Finances.

Ce projet a été ſouvent propoſé en

France ; mais toujours inutilement.

On a opoſé à cet établiſſement des raiſons tirées de la nature même de notre conſtitution.

Le Gouvernement Monarchique, a-t'on dit, n'eſt pas ſuſceptible d'une auſſi grande confiance que le Republiquain.

Dans ces Etats, lorſqu'il y a un tréſor, il devient toujours celui du Prince.

Mais c'eſt ce Deſpotiſme même dont on parle, qui devoit porter à établir les Banques.

Dans tous les Gouvernemens Monarchiques les Sujets ſont les Banquiers naturels du Prince.

Si quelque choſe pouvoit arrêter les Souverains lorſqu'ils veulent de l'argent de leurs Peuples ; il eſt certain alors qu'en ne pas aſſemblant de grandes ſommes dans un même lieu, ce ſeroit une occaſion de moins. Mais comme cet obſtacle pour eux

n'en eſt jamais un, & qu'indépendamment des Banques ils n'enlevent, ni plus ni moins ; cet établiſſement devient indifférent, rélativement à ce danger.

Au contraire, il conviendroit mieux pour les intérêts même des Sujets, à l'exemple d'Angleterre, d'avoir une Banque Royale, qui prêtât de l'argent au Gouvernement lorſqu'il en auroit beſoin. Elle auroit au moins cet avantage que le Peuple par là ſeroit déchargé de la levée de l'impôt, qui eſt toujours plus onéreuſe au Peuple que l'impôt même.

Mais voici des raiſons plus importantes.

Les deux Nations qui nous font continuellement la guerre, ont des Banques. Ces établiſſemens leur donnent un avantage conſidérable ſur nous. Lorſqu'elles n'ont plus d'argent, il leur reſte des billets, au lieu que nous, lorſque nous n'avons plus d'argent,

d'argent, il ne nous reſte plus rien.

Il eſt clair que ſi on ajoute à une richeſſe réele de cinq ou ſix cent millions, une richeſſe artificielle de deux ou trois milliards, la Nation qui aura fait cette opération aura l'avantage ſur celle qui ne l'aura pas faite.

En matiére de Finances, comme dans les autres choſes, tout git dans l'opinion; lors qu'on a bien perſuadé à un Peuple que le papier eſt auſſi bon que l'argent, il lui devient alors indifferent d'avoir l'un, ou l'autre. Il s'empreſſe autant pour celui-ci, qu'il faiſoit auparavant pour celui là; or la puiſſance politique d'un Etat dépend beaucoup de cette opinion.

Par les moyens d'une Banque, on a plus de fonds circulans dans le Commerce, il ſe fait plus d'affaires, en un mot le mouvement augmente du double.

On parle de notre conſtitution. Je ne connois point de Royaume dans le Monde, où l'établiſſement d'une

Banque Royale fut plutôt établie.

Le François, eſt naturellement confiant. Il eſt porté par lui-même à la fiction, témoin la fureur avec laquelle il donna dans le Syſtème. Au reſte on ne doit rien craindre de la part du Prince. Nos Rois ſe menageroient par là une reſſource qu'ils trouveroient toûjours au beſoin. Car quoiqu'ils ſoit exactement vrai que la levée des tributs ne leur coute qu'une Ordonnance, il eſt certain que leur impatience en ſouffre toûjours. On n'a qu'à voir pour cela les marchés ruineux qu'ils font avec les Traitans qui leur fourniſſent par avance de l'argent, en ſe chargeant eux-mêmes de la levée des impôts.

Un autre avantage ineſtimable des Banques eſt qu'on ſait par elles à quel taux eſt la richeſſe d'une Nation. L'Angleterre & la Hollande depuis l'établiſſement des leurs, ſavent, à quelques millions près, quel eſt le fonds de l'eſpèce qui ſe trouve dans l'Etat. Un

Gouvernement en eſt bien plus vis-à-vis de lui-même lors qu'il connoit ſes reſſources & qu'il peut, pour m'exprimer ainſi, toucher au doigt ſes facultés.

Faute d'un tel établiſſement, que ſavons nous de l'état de nos Finances ? ceux même qui en ont l'adminiſtration ignorent leur quantité ; Nos Auteurs œconomiques diſent que nous avons pour douze cent millions d'argent monoyé dans le Royaume, & c'eſt parce qu'on l'a dit une fois, qu'on le repete toûjours.

Je ne tracerai point ici le plan de la Banque que je propoſe. Je me contenterai de dire que celles de Londres, & d'Amſterdam ſont d'excelens modéles dans ce genre.

Augmenter nos Finances par l'or du Portugal.

Nous ne pourrons y parvenir qu'à la faveur d'une puiſſante Marine. Tant que les Anglois ſeront les maîtres de la Mer,

il nous empêcheront de partager avec eux les mines d'or du Brefil.

C'eſt ſur la poſſeſſion de ces mines, (car les Portugais n'en ſont les maîtres que de nom) qu'eſt fondée leur puiſſance. Quelle apparence y a-t'il donc qu'on puiſſe jamais les ramener à ce partage par des arbitrages ? au lieu de négociations il faut des flotes.

D'un autre côté nous devons plier nos manufactures au goût & au génie de ce Peuple. L'Angleterre attire en entier l'or du Portugal par ſes fabriques.

On a offert quelquefois des encouragemens à ceux qui établiroient en France des manufactures conformes à celles d'Angleterre ; c'eſt-à-dire convenables à la conſommation de ce Royaume ; mais la choſe, dit-on, a été trouvée impoſſible.

N'eſt-il pas ſurprenant que nous qui avons détruit dans le Levant le commerce des Anglois, & qui dans les arts ſurpaſſons les plus habiles Nations,

de l'Europe, n'ayons encore pû faire une qualité de Baiette qui habillant les Breſiliens nous procurât leur or ?

On jette la faute ſur nos laines & ſur nos ouvriers ; mais avec ces mêmes laines & ces mêmes ouvriers nous faiſons des prodiges dans les autres parties de la draperie. Pourquoi n'en ferions nous pas dans celle-ci qui eſt beaucoup plus ſimple & moins compoſée.

Il ſemble qu'une certaine fatalité chez nous préſide dans les choſes d'où dépend la grandeur & la puiſſance de l'Etat.

Il n'y a point de Commerce en général dans lequel notre adminiſtration, depuis ſoixante ans, ne ſoit entrée ; il n'y a que celui de Portugal qui n'a jamais bien fixé ſon attention.

Ce qui le prouve c'eſt qu'en général ceux que notre Gouvernement charge des intérêts de la France auprès de cette Cour ne ſont guére au fait du Commerce..

L'Ambaſſade du Portugal aujourdhui n'eſt autre choſe qu'un échelon, pour monter à un poſte plus diſtingué. On va prendre à Liſbone le grade, pour m'exprimer ainſi, de Bachelier en Miniſtére. Si on veut établir un Commerce en Portugal, qui contribue à augmenter nos Finances, il faut que l'Etat, comme celui qui doit en avoir le profit, en ſuporte les premieres pertes.

Dans les premiers établiſſemens nationaux, il faut faire des avances, & pour l'ordinaire eſſuyer des pertes qui ſont toujours au deſſus des forces des particuliers.

C'eſt à l'Etat à les ſupporter.

Le Commerce du Portugal peut ſeul nous procurer une richeſſe qui nous manque. Il peut lui ſeul augmenter notre richeſſe en joignant directement à notre numéraire un autre numéraire. Il faut donc tourner toutes nos vues de finance de ce côté là, &c.

LES INTÉRETS DE LA *FRANCE* MAL ENTENDUS DANS LA BRANCHE DU COMMERCE.

APrès la ruine des Romains, des ténébres épaisses se répandirent sur la surface de la terre. Bientôt l'Univers ne fut composé que de Nations Barbares.

Les vertus magnanimes qui avoient élevé Rome à la grandeur s'ensevelirent avec elle sous ses propres ruines.

Les Arts & les Sciences rentrerent dans le néant dont ils étoient ſortis.

Les connoiſſances ſe perdirent.

Inſenſiblement les hommes ne ſurent plus ni lire, ni écrire. *

Dans cette ſombre nuit tous les Gouvernemens de l'Europe ſans forme, & preſque ſans ſyſtème politique s'entrechoquoient enſemble par le ſeul mouvement qui ſe trouve dans le monde habité.

On ſe demena long-tems dans cette obſcurité juſqu'à ce qu'enfin un rayon de lumiére ſe répandit ſur la terre.

La Nature, pour me ſervir de cette expreſſion metaphorique, après un ſommeil de pluſieurs ſiécles ouvrit l'œil & étendit les bras.

Les Gouvernemens Européens ſortis de cette léthargie ſe donnerent quelques mouvemens pour augmenter leur puiſſance.

Après bien des efforts les plus éclai-

* Voyez l'Eſprit des Loix.

rés ne virent d'autres moyens pour s'élever à la grandeur, que le Commerce, c'eſt-à-dire, le chemin oposé que les Romains avoient pris pour y parvenir.

Sans doute qu'une certaine diſpoſition qui ſe trouvoit alors dans les eſprits ne contribua pas peu à faire pencher les Européens vers ce genre de puiſſance. Il n'y avoit alors aucun Peuple ſur la terre chez qui on remarquât la moindre trace de cet héroiſme qui avoit ſervi à l'agrandiſſement des premiéres Nations.

Cependant l'ambition, qui commençoit par tout à ſe faire ſentir, aiguillonoit les Etats.

L'Europe, pour m'exprimer ainſi, étoit preſſée de récouvrer des forces. L'abattement où une ſuite de ſiécles barbares l'avoient jettée ne lui permettoit pas de déliberer ſur le choix des moyens.

Il lui eût fallu bien du tems pour

faire naître, mouvoir & conduire ces grandes vertus qui avoient servi à élever les premiers Empires.

Au lieu que le Commerce ne demandoit que des calculs, des bras & de l'activité, choses que chaque Nation avoit à sa disposition & auxquelles il suffisoit d'appliquer un mouvement.

Les moyens qui dans chaque siécle conduisent les Gouvernemens à la grandeur sont toujours relatifs.

La puissance commerçante de Carthage écrasée par le poids des vertus militaires des Romains, triompheroit aujourdhui de tous nos Etats modernes.

Les Anglois & les Hollandois furent les premiers, en Europe, qui donnerent une forme à la puissance politique par le Commerce.

Avant eux les Espagnols & les Portugais par les découvertes des nouveaux Mondes étoient devenus les

maîtres d'un grand nombre de denrées inconnues jusques là en Europe, & qui auroient pû, par les nouveaux moyens qu'elles leur fournissoient d'établir un grand Commerce, les rendre Souverains de l'Univers.

Mais ces Peuples ne soupçonerent pas même que ces matériaux pouvoient servir à former l'édifice de leur puissance.

La France avec plus d'avantage que ces deux Etats n'en profita pas mieux.

Lorsque Louis XIV. fixa ses regards sur le Commerce, son Royaume contenoit de dix-sept à dix-huit millions d'habitans, & son étendue étoit de cent quarante-cinq millions d'arpens de terre en quarré ou environ.

Quel spectacle! avec ces deux seuls matériaux de puissance, Pierre le Grand se fut rendu maître de l'Europe, Cromwel eût envahi l'Univers; cette vaste Monarchie à qui le physique fournit généralement toutes les

denrées de premier besoin & de luxe avoit par là l'avantage sur tous les Gouvernemens de l'Europe.

Le Ciel prononça d'abord en sa faveur. La Nature elle-même lui donna la superiorité.

Sa position avoit déja décidé sa puissance, bien long-tems avant que la politique eût établi des systèmes de puissance.

L'Angleterre & la Hollande auront beau faire des réglemens œconomiques; leurs Peuples auront beau être actifs & industrieux; tout cela ne changera point leur climat. Les meilleures loix ne leur donneront point les matiéres qui leur manquent, & que leur continent leur refuse.

Les combinaisons de la politique disparoissent devant celles du physique.

Mais bien loin d'établir un vaste Commerce sur nos richesses naturelles nous ne les cultivâmes que mediocrement. Une

Une partie du néceſſaire manque aujourdhui à la Nation. Au lieu de fournir, comme nous l'aurions pu, les premiéres matiéres aux autres Etats, nous en tirons conſidérablement d'eux.

Nous manquâmes d'abord dans les premiers principes.

Colbert, à qui Louis confia le ſoin d'augmenter ſa puiſſance par celle du Commerce, éleva l'édifice avant de placer l'échaffaut.

Il vit la grandeur de la Monarchie au travers des manufactures, au lieu qu'il falloit d'abord la voir au travers des matiéres premiéres.

Il fixa trop ſes regards ſur les Arts, & ne les arrêta pas aſſez ſur l'Agriculture. * Il fabriqua toûjours, pour m'exprimer ainſi, & ne créa jamais.

Ce Génie qui poſſedoit d'ailleurs

* Quoique ce Miniſtre fit quelques Réglemens pour l'Agriculture, on voit que ſa principale attention fut pour les Manufactures.

toutes les parties du détail, n'en avoit aucune du grand Légiſlateur.

Abîmé dans des minuties, il ne ſortit point de leur ſphère. Le Manufacturier abſorba le Miniſtre.

Le Fabriquant l'emporta ſur l'Homme d'Etat.

Preſſé par ſa reputation il voulut finir ſon ouvrage; au lieu que ſa véritable gloire étoit à le commencer.

C'eſt un malheur attaché à notre adminiſtration que ceux qui la compoſent veulent ſurvivre à leurs établiſſemens.

C'eſt à cet amour propre de nos Miniſtres qu'il faut attribuer la plupart de nos déſordres politiques & œconomiques.

L'agriculture, par exemple, ne fleurira jamais chez nous, lorſque ceux qui ſeront chargés de cette partie ne coopéreront point ſucceſſivement à cet ouvrage.

C'eſt de ſa gradation que dépend ſa réuſſite.

Je dirois volontiers là dessus à nos Ministres : hatez-vous lentement ; ne vous pressez pas si vous voulez achever plutôt.

Colbert, malgré sa haute reputation, (reputation qu'aquierent toûjours ceux qui font de grands changemens dans un Gouvernement) ne projetta aucun de ces grands coups d'Etat, qui décident de la fortune d'une Nation. Dans son système il ne se fraya qu'une route, il ne vit qu'un sentier.

Ce n'est pas assez, que d'établir un commerce chez un Peuple, qui n'en avoit aucun auparavant ; si celui-ci ne contribue à augmenter la population, l'emploi des hommes, & à attirer dans l'Etat les richesses étrangeres, le Législateur a toûjours manqué son plan.

Or si l'on compare les tems, on trouvera que notre Population n'a point augmenté, si même elle n'a point

diminué ; que nos Finances ſont à peu près dans le même état ; &, que l'emploi des hommes, malgré ce ce grand mouvement que ce Miniſtre ſembla jetter dans la Nation, eſt moindre qu'il n'étoit auparavant.

La Population qui prend ſa ſource dans le Commerce, dépend beaucoup de la nature de ce Commerce.

Celui qui eſt fondé ſur l'Agriculture eſt plus propre à augmenter le nombre des hommes dans un Etat, que celui qui tire ſa ſource des Arts ; parce que la culture nourrit directement. Ce Commerce employe auſſi plus d'hommes, parce que la terre eſt une manufacture immenſe. L'Agriculture n'a point de bornes. Plus on s'y adonne, & plus il ſe découvre de nouvelles branches. Il n'en eſt pas de même des Arts ; qui, pour ſi étendus qu'ils paroiſſent, ont néanmoins leurs limites.

Ce n'eſt pas aſſez en donnant un

Commerce à une Nation de n'enviſager que ſon avantage préſent. L'Homme d'Etat, en pareil cas, doit calculer ſi ce Commerce, après un long détour, ne s'anéantira pas de lui-même; & ne ſera point forcé par le concours des cauſes ſecondes de rentrer dans le même néant d'où on l'a tiré.

C'eſt une régle générale que lors qu'un Gouvernement établit des manufactures, il invite par là les autres Etats à ſuivre ſon exemple. Cela fut ainſi chez les Anciens, & il en ſera toûjours de même chez les Modernes.

Il y a plus : preſque toûjours les derniers prenent avantage ſur ceux qui qui ont commencé ces établiſſemens, parce qu'ils profitent de leurs découvertes & de leurs experiences.

Alors la puiſſance du Peuple qui l'a fondé ſur les fabriques, diminue néceſſairement : *Abregé de l'Hiſtoire de notre Commerce fondé ſur les Arts.*

Le Miniſtre François emporté par ſon objet, ne vit point qu'il mettoit lui-même des entraves au ſyſtème d'agrandiſſement qu'il avoit formé.

En favoriſant trop les Arts & Métiers, en attirant à eux par des récompenſes une foule d'hommes, il décompoſoit les claſſes, & ôtoit l'équilibre des profeſſions, ce qui portoit néceſſairement ſur l'Agriculture, qui par-là devoit à ſon tour anéantir les Arts.

Tant de Sujets devenus tout d'un coup Artiſans devoient diminuer le nombre des Laboureurs.

Or, c'eſt de cette Claſſe que dépend toûjours l'édifice de la grandeur d'un Etat.

Lorſqu'il fut décidé en Europe que le Commerce devoit former à l'avenir la baſe de la Puiſſance Politique; c'étoit du choix de celui-ci que dépendoit la grandeur de chaque Nation particuliere. Il étoit moins queſtion de s'adonner au Commerce que de choiſir celui qui convenoit le mieux

au physique du pays, à la position, & au genie de chaque Peuple.

Tout cela fut oublié dans le système de Colbert.

La Nation fut entrainée dans un grand Commerce de luxe, au lieu qu'il falloit la décider pour celui d'œconomie. *

Nous ne manquions d'aucune pièce pour celui-ci, au lieu que nous n'en avions point pour celui là.

Une étendue de continent immense; un Ciel favorable; un terrein qui produisoit facilement & abondamment; un Peuple nombreux pour le cultiver, &c.

Le Commerce des denrées de premier besoin, doit avoir la préférence sur tous les autres, lorsque le physique ne s'y oppose pas.

* Mr. de Montesquieu prétend que les Monarchies ne sont point propres au Commerce d'œconomie. Sans doute que la constitution influe sur le Commerce; mais il n'en décide pas entierement la nature.

Plusieurs raisons, tirées de la nature de la chose, doivent porter à lui donner cette préférence.

Les autres Commerces sont sujets à des variations, auxquelles il n'est pas toûjours au pouvoir de la Politique de remédier, parce qu'elles prenent leur source dans une infinité de causes qui lui sont étrangeres. Au lieu que celui-ci est invariable parce qu'il entre dans l'essence de l'existence de l'homme ; ainsi on peut dire que l'effet en garantit la cause.

La France étoit sur le chemin de la grandeur ; elle avoit dans ses mains les clefs de la Puissance Politique de l'Europe.

Aucun autre Etat ne pouvoit produire relativement autant de choses nécessaires à la vie, & au luxe des differens Peuples.

La Politique n'avoit qu'un pas à faire. Il ne s'agissoit que d'enchaîner les Nations de l'Europe par leurs besoins.

Notre Puiſſance eut été bien plus aſſurée par là qu'elle ne l'a été depuis par des victoires.

Les Peuples que l'on tient dans la dépendance par la nourriture & le vêtement, ſont des Peuples vaincus.

La force d'un pays, dit très bien un un Auteur, * *vient de la plus grande quantité des denrées de premiére néceſſité.*

Et, qu'on ne me cite point la Hollande, qui, ſans même avoir une ſubſiſtance locale, eſt néanmoins devenue une Puiſſance.

Je dis que cette République n'a aquis ce titre qu'à la faveur des intérêts politiques de l'Europe. La Hollande, malgré ſes richeſſes, eſt un Etat précaire.

Sa conſtitution, qui n'eſt fondée que ſur le Commerce, peut, à la premiere ſecouſſe, être détruite. C'eſt peut être le ſyſtème de Gouvernement le plus mal combiné de l'Univers. Il eſt diffi-

* Mr. Melon.

cile de faire un assemblage de societé politique plus absurde ; aussi cet Etat seroit d'abord anéanti, s'il n'étoit de l'intérêt de quelques Puissances qu'il ne le fut pas. La Hollande n'existe point par elle-même, on la fait exister. Cette République n'a point de substance, sa force est idéale.

Deux fois dans un siécle * nous avons vû le corps de la Nation, sur le point d'abandonner l'Europe, s'embarquer avec ses effets pour Batavia.

Quel Gouvernement, grand Dieu ! que celui dont une simple invasion peut causer l'anéantissement entier.

Si l'on remonte au tems auquel notre Commerce reçut ses premiers dégrés d'accroissement, on trouvera qu'il y avoit alors un vuide dans la subsistance locale de plusieurs Etats de l'Europe.

L'Affrique, l'Italie, la Pologne

* Du tems de Louis XIV. & il y a huit ans après le siége de Berg-op-zoom.

étoient en poſſeſſion de leur fournir une partie de leurs beſoins phyſiques.

C'étoit ſur ces états d'importation qu'il convenoit de fonder notre commerce. Nous avions les materiaux, une étendue de terrein en friche pouvoit produire la denrée dont ces Peuples ne pouvoient point ſe paſſer.

Il falloit ſe faire un tableau de ces beſoins phyſiques & former là-deſſus tout notre trafic.

C'étoit la grande manufacture univerſelle qu'il falloit commencer d'établir en France & à laquelle l'adminiſtration devoit donner tous ſes ſoins.

Outre les grains, les matiéres premieres manquoient aux manufactures des différens Gouvernemens. Leur induſtrie, encore naiſſante comme la nôtre, étoit hors d'état de les leur procurer ſoit par des échanges, ſoit par d'autres moyens.

Quelques-uns avoient recours, comme encore aujourd'hui, aux Turcs & aux Chinois pour ſe les procurer.

La France pouvoit, par sa position avantageuse, fournir à toute l'Europe ces matiéres premieres, & par là se procurer à jamais la superiorité dans le Commerce; c'est-à-dire qu'il falloit le fonder sur l'œconomie, & non sur le luxe.

L'Arithmetique politique peut démontrer que lors qu'un Etat aquiert l'avantage dans celui là il l'obtient pour toujours.

Le Gouvernement civil est divisé en différentes classes, qui ont chacune un raport direct & immediat au maintien de l'ordre & de la societé générale.

Une partie de ces hommes reçoit la subsistance du travail de l'autre.

Ce travail qui est celui de l'Agriculture est dur & pénible; ainsi toutes les fois que le Législateur n'a pas un soin particulier & continuel de l'encourager, il se relache nécessairement. Les hommes s'adonnent à

des

des occupations plus douces, telles que les Arts. Pendant ce tems là les Nations habiles qui entendent leurs véritables intérêts, leur offrent les denrées de premier besoin, à un prix même au-dessous de celui que leur travail leur eût couté pour se les procurer, ce qui acheve de les déterminer à les recevoir d'elles. A quoi il faut ajouter qu'il est rare que les Peuples qui ont abandonné une fois l'Agriculture la reprenent. D'un autre côté il est clair qui le commerce de luxe est un commerce précaire.

1. Parce que le Gouvernement qui le fait n'en est point assez le maître, attendu que celui-ci dépend plus du goût, & du caprice du consommateur que des Loix & des Réglemens particuliers.

2. Parce qu'il est surbordonné à des causes étrangeres, entierement distinctes des meilleures maximes politiques.

3. Parce qu'il peut être anéanti indépendamment des moyens qu'un Etat peut mettre en usage pour l'empêcher.

4. Parce qu'il n'a point de stabilité ; ce commerce ayant pour principe les passions, qui ont elles-mêmes pour base la legereté & l'inconstance des hommes.

5. Parce que la folie, comme la sagesse, a ses gradations, & un periode, & qu'un Peuple qui dépense beaucoup en modes & en colifichets dans un tems, est très sobre & très moderé dans un autre.

6. Parce qu'enfin c'est un droit des Souverains d'empêcher que le luxe étranger ne s'insinue dans leur Etat.

Qu'on parcoure les Annales du Monde depuis la création, on trouvera que les Etats qui se sont addonnés au Commerce de luxe, ont essuyé des revers, & des vicissitu-

des inopinées que ceux qui avoient choisi celui d'œconomie n'ont pas éprouvé.

Nous allons malheureusement nous même servir bien-tôt d'exemple à l'Europe.

Du moins à en juger par les systèmes de tous les Gouvernemens, nos manufactures dans cinquante ans ne seront guéres relatives qu'à nous mêmes. Car, comme on l'a déja vû ailleurs, déja chaque Etat a jetté les fondemens de celles qui étoient relatives à son luxe.

Or si cela arrive, comme il n'y a que trop lieu de le présumer, nous retomberons nécessairement dans le même état où nous étions avant que Colbert eût créé chez nous une industrie.

Il est surprenant que ce Ministre à qui le Roi avoit mis dans les mains le sort de la Monarchie Françoise, se soit guidé comme au hasard, & que

dans cette grande affaire, il ait agi ſans principes ; il eſt ſurprenant, dis-je, qu'il n'ait pas vû que toutes les parties de ſon ſyſtéme portoient à faux.

Indépendamment de la maxime d'Etat qui établit pour premiere Loi politique qu'un Peuple doit avoir chez lui les choſes de premier beſoin, le Commerce d'œconomie eſt plus utile que celui de luxe, parce qu'il fortifie toutes les autres branches du Commerce général. Or c'eſt de la liaiſon de celles-ci que dépend toujours la force & la puiſſance d'un Etat.

Le tranſport des premiéres matiéres comme bled, laines, ſoies, qui tiennent beaucoup plus de place que celles de main-d'œuvre, augmente la Marine. Car il faut plus de vaiſſeaux pour tranſporter un million de premieres matiéres qu'il n'en faut pour vingt miſes en œuvre.

Mais ce qui met le comble à l'é-

tonement, c'eſt qu'il n'ait pas vû que ſon Commerce de luxe ſe reduiroit inſenſiblement à la France ſeule.

Le François eſt naturellement porté à l'oſtentation ; la vanité chez lui entre plus que chez tout autre Peuple dans l'eſſence de ſon caractére, il étoit donc bien naturel de voir qu'en lui ouvrant la porte à un grand Commerce de luxe, il en feroit lui-même la plus grande conſommation.

Cela eſt exactement arrivé. Sous le commencement du Régne de Louis XIII, le luxe général de la Nation étoit médiocre, ſous la fin de celui de Louis XIV, il étoit prodigieux.

A l'égard du nôtre il eſt ſi exceſſif, qu'il n'eſt plus poſſible d'en calculer la valeur.

L'inconvénient de ce luxe eſt, qu'il a mis des bornes lui même aux productions des premiéres matiéres, comme nous l'avons déja fait remarquer en plus d'un endroit.

Depuis sa création, la Nation a aquis un capital de plusieurs milliards en choses superflues, aujourdhui existantes en meubles & colifichets dans le Royaume.

Le prodigieux amas de cette richesse de superfluité n'a pû s'aquerir qu'aux dépens de celle de premier besoin. Ce luxe a produit dans la même proportion des non-valeurs dans la culture.

Depuis la liaison politique de l'Europe, le Commerce extérieur est devenu le premier fondement de la grandeur des Etats, parce que lui seul peut procurer les richesses.

En effet, un Peuple qui ne commerceroit que vis-à-vis de lui même, seroit toujours dans la même position.

Sa puissance n'augmenteroit, ni ne diminueroit. Il auroit beau donner de l'étendue à son Commerce, son influence qui seroit bornée à l'E-

tat, ne passeroit point l'Etat. A proprement parler ce seroit plutôt une police de Commerce qu'un système politique de Commerce.

Mais à la honte de cette maxime, il semble que nous ayons pris à tache d'augmenter le Commerce étranger des autres Nations, & de diminuer le nôtre.

Nos voisins nous fournissent beaucoup plus de matiéres premiéres qu'auparavant, parce que notre luxe qui s'est accru considerablement fait que nous en consommons d'avantage.

Nous leur donnons en échange notre industrie; de laquelle, par l'établissement de leurs manufactures, ils se mettent de plus en plus en état tous les jours de pouvoir se passer; tandis que nous ne prenons aucuns moyens de nous passer de leurs premiéres matiéres, & qu'au contraire les besoins de celles-ci chez nous augmentent tous les jours.

L'avantage que ce ſyſtème a ſur le nôtre eſt ſenſible. Le Commerce de ces Nations eſt fondé directement ſur les premiéres productions de la terre. Or celles-ci ſont toujours plus abondantes que celles des Arts & Métiers. Ils ne faut point de capitaux, il ne faut que des bras, car la terre ne ſe refuſe jamais à ceux qui ont recours à elle.

La force d'un Etat dépend du plus haut dégré d'indépendance des autres Nations dans les choſes de néceſſité abſolue. Si cette maxime eſt vraie, nous pouvons dire que, malgré ce grand fracas de Commerce, nous ſommes la Nation la plus foible de l'Europe.

Voyez comme toutes les piéces de la Monarchie ſont prêtes à tomber, & à ſe replier les unes ſur les autres.

L'Angleterre dans un tems de diſette de grains, (diſette que nous n'éprouvons que trop ſouvent) n'a,

de concert, avec l'Italie, qu'à nous refuſer cette denrée, pour que la famine ſe mette dans le Royaume.

L'Eſpagne en formant elle-même le projet d'établir indirectement un commerce dans le Levant, n'auroit qu'à nous refuſer la vente de ſes laines pour ruiner les trois ou quatre plus belles Provinces du midi de la France, or ce contre-coup qui porteroit directement ſur tous les autres Commerces ruineroit la Monarchie.

Le Piedmont nous a ſouvent menacé de nous refuſer ſes ſoies, ſi cela arrivoit, & que le reſte de l'Italie ſuivît ſon exemple, preſque toutes nos manufactures de Paris & Lyon tomberoient, ce qui reduiroit une infinité de Citoyens à la mendicité, parce qu'il formeroit tout d'un coup un grand vuide dans notre induſtrie générale.

On dira que les intérêts de ces Gouvernemens les obligera à nous fournir toûjours ces matiéres.

Mais je repons que ces mêmes intérêts combinés un jour differemment peuvent les porter à nous les refuſer.

Le Machiaveliſme a fait de plus grands progrès qu'on ne penſe. Il eſt certain du moins que les Etats aujourdhui ſe font reſpectivement tout le mal qu'ils peuvent.

Dans la fomentation générale de l'ambition des Souverains c'eſt une imprudence énorme à un Gouvernement, de laiſſer une porte ouverte par où on puiſſe lui porter le coup mortel.

Mais enfin, dira-ton, quel reméde y a-t'il aujourdhui à ce déſordre : le voici.

Jetter à bas toutes les piéces de notre Commerce pour en rebatir de nouveau l'Edifice. Ou, pour parler ſans metaphore, changer ſon ſyſtème.

Les nouvelles maximes qui doivent contibuer à ce changement peuvent ſe reduire à celles-ci :

1. S'attacher à augmenter le nom-

bre des Ménagers, au lieu de multiplier celui des Artisans.

2. Donner des gratifications à ceux qui labourent au lieu d'en donner à ceux qui fabriquent.

3. Accorder à la matiére, ce que notre administation n'a accorde jusqu'à présent, qu'à la forme.

4. Diminuer les manufactures & augmenter les cultivateurs.

5. Rendre à la campagne une foule de bras que les Arts lui ont enlevé; voilà sur quels principes doit être appuyé notre Commerce.

Mais il semble que notre administration ait soupçonné que nous avons trop de main-d'œuvre & trop peu de matiéres premiéres.

Du moins depuis quelque tems a-t'elle jetté des regards sur celles-ci.

Mais les moyens qu'elle a mis en usage jusqu'ici pour les augmenter, du moins relativement aux grains, laines, & soies qui nous manquent, ont ils pro-

duit quelque effet ? Examinons ceci.

Des Grains.

En 1683. Le Parlement d'Angleterre apprit à toute l'Europe que la culture des grains conſiderée comme objet de Commerce pouvoit ſeule former la véritable richeſſe d'une Nation.

Depuis, cet Etat, ayant mis lui-même cette maxime en pratique, eſt devenu un des plus floriſſans de l'Europe reſpectivement à ſa grandeur.

Cet exemple fut à pure perte pour la France ; on ne ſe ſervit d'aucuns des moyens mis en uſage par cette habile Nation pour augmenter cette culture.

Notre adminiſtration ſe borna, & ſe borne encore à faire de cette partie un objet de police.

On forma des Réglemens pour prevenir l'avidité des Uſuriers, & de ceux quilfaiſoient des amas de grains

Il

Il fut deffendu à toute perſonne d'entreprendre le commerce de cette denrée, qu'après en avoir obtenu la permiſſion des Officiers des Juſtices Royales.

Même prohibition fut faite aux Laboureurs, Gentilhommes, Receveurs, Fermiers, Commis, Caiſſiers, &c.

La Cour s'eſt prêtée depuis, à divers moyens de conſerver les grains pendant pluſieurs années afin de prévenir par là les diſettes. On a formé de nos jours le projet de divers greniers d'abondance.

Mais tout cela n'a pas augmenté le produit de cette denrée, qui au contraire eſt allé toûjours en diminuant. Il eſt aiſé de prouver par les Tailles, & les Dîmes anciennes, que la France priſe en général produit moins de grain aujourdhui, qu'elle n'en produiſoit il y a cinquante ans. Je me fonde dans ce calcul, ſur ce que l'Angleterre ne nous fourniſſoit pas alors

la dixiéme partie des grains qu'elle nous fournit à préſent.

Enfin comme il eſt de fait que notre population n'a point augmenté, & que cependant nos terres ne ſuffiſent pas pour fournir à la ſubſiſtance générale de la Nation, il faut néceſſairement que notre Agriculture ait retrogradé.

Des Laines.

Depuis le commencement de ce ſiécle, cette denrée a-t'elle augmenté en France? il eſt aiſé de prouver au contraire qu'elle a diminué.

Tant de Ménagers, & Colons tirés de la campagne, & métamorphoſés en Artiſans, en abandonant le ſoin des troupeaux, ont contribué eux-mêmes à rendre toûjours moindre la quantité de nos laines.

Au lieu d'encourager cette culture il ſemble que notre adminiſtration ait

mis tout en uſage pour la détruire. La fabrication de nos propres laines, eſt deffendue dans preſque tous les draps & étoffes qui ſervent à notre uſage, & à former notre commerce du Levant.

L'Emploi de celles de Narbonne eſt prohibé dans la fabrication des Londrins premiers & ſeconds, ſous de grieves peines, par differens Arrêts. * Le principal emploi de nos Inſpecteurs eſt de veiller à ce que nos laines ne ſoient point fabriquées en draps fins.

De maniere que nos manufactures ſont aujourdhui elles-mêmes un des plus grands obſtacles à l'augmentation de cette denrée.

La poſterité un jour ſera étonnée d'apprendre que c'eſt parce que nous avons fabriqué beaucoup de draps que nous avons eu peu de Laines.

La raiſon qu'on allégue communement pour la négligence du produit

* Voyez dans le Livre des Arrêts concernant les Réglemens des Manufactures.

de cette denrée eſt celui du Ciel. On croit qu'il eſt moins favorable que celui d'Eſpagne & d'Angleterre, & c'eſt parce qu'on l'a cru une fois, qu'on continue à le croire toûjours.

On n'eut pas plûtôt prononcé chez nous, ces mots de phyſique, & de climat, que, ſemblables à ces paroles enchantereſſes qu'on attachoit anciennement aux taliſmans, & qui ôtoient l'uſage des ſens, notre Miniſtére n'a rien vû depuis au-delà.

Des Soyes.

Malgré les regards plus particuliers que notre adminiſtration a jetté ſur cette denrée, elle eſt bien éloignée du point d'abondance, où elle devroit être.

Cet établiſſement eſt encore dans ſon adoleſcence, & il y a aparence (lors qu'on ne mettra pas en uſage d'autres moyens) que la poſterité

chez nous la plus reculée aura de la peine à la voir dans l'âge viril.

Ce projet manque par la combinaison. Il eſt vrai que, depuis quelques années, on a un peu favoriſé la plantation des Muriers ; mais cela ne ſuffit point.

Un inconvénient, auquel on n'a point penſé, a rendu inutiles tous les ſoins qu'on a pris juſqu'ici là-deſſus.

Le peu de ſoies de ſurplus que cet encouragement nouveau a donné, n'a point empêché l'entrée des étrangères.

La quantité a été toujours la même.

Nos ſoies nouvelles ont été fabriquées par ſurcroit. Cela a formé tout au plus chez nous, pour m'exprimer ainſi, une induſtrie de ſurerogation, qui n'a point remedié à la grande affluence de cette denrée qui nous vient de chez nos voiſins.

La même quantité qui entroit autrefois entre encore aujourdhui. Ce qui laiſſe la Monarchie dans la même po-

sition, & rend inutiles toutes les dépenses qu'on a faites jusqu'ici pour cet établissement.

Mais d'autres fautes de la part de notre administration, ont contribué à empêcher les progrès de notre Commerce. Les principales sont:

La fixation des Fabriquans pour les draps des Echelles du Levant.

Les raisons pour & contre de cette fixation ont été débatues si au long par tant de personnes interessées, il a paru un si grand nombre de Mémoires à ce sujet, que nous ne saurions entrer dans le détail de cette matiére sans donner dans des répetitions toûjours ennuyeuses pour un Lecteur.

Je ne dirai donc qu'un mot. La concurrence seule met le prix à la marchandise; c'est de celle-ci que dépend le bon marché; or le bon marché peut seul augmenter la consommation.

En qualité de Citoyen François, cette fixation m'a souvent fait rougir ; j'ai eu honte pour ma Nation de la voir si reculée dans des maximes si généralement connues des Nations le moins intelligentes de l'Europe sur le Commerce.

Regle générale, otez la liberté du Commerce, & vous détruisez le Commerce.

Cette fixation, ajoute-t'on, assure le profit des Particuliers ; mais c'est précisement parce que le profit des particuliers est assuré, que celui de l'Etat ne l'est pas.

Il est singulier que pour soutenir notre Commerce du Levant, on n'ait imaginé d'autre moyen que celui de le détruire.

Lorsque par un Réglement de fixation un Commerce touche d'abord à ses limites, il faut qu'il rétrograde nécessairement.

On a voulu, continuera-t'on, remedier à ses désordres particuliers.

Mais ce ſont les variations, les viciſſitudes, que, dis-je, les revers & les malheurs même particuliers du Commerce qui entrent dans l'aſſortiment des choſes qui contribuent à le rendre floriſſant. Ce ſont des fievres qui, pour m'exprimer ainſi, ſervent à former ſon embonpoint.

Une République qui ſans être arrêtée par aucun inconvénient iroit de bien en bien ſeroit bientôt détruite.

La proſperité d'un Etat eſt dans la ſuperiorité qu'il a dans les combats avec l'adverſité, il en eſt de même du Commerce. Un Légiſlateur mal adroit ne voit pas plutôt un déſordre qu'il eſt porté à le reformer.

Il ne voit que l'abus, & jamais l'inconvénient qui nait de la reforme de l'abus.

Cette fixation avoit ſans doute ſes bons endroits; car quels ſont les Réglemens, pour ſi mauvais qu'ils ſoient, qui n'ayent point les leurs? Mais

il falloit peſer ſes avantages ; c'eſt-à-dire combiner la fixation par la liberté. L'Auteur de ce Réglement vit trop le Marchand, & pas aſſez l'Etat : on peut lui reprocher d'avoir plus aimé le Commerçant que le Commerce, & d'avoir eu plus en vue les intérêts du Citoyen que celui de la République.

La prohibition générale où ſont tous les Ports de la France de faire le Commerce du Levant, à l'exception de celui de Marſeille.

Il eſt ſurprenant que dans une Monarchie auſſi éclairée que la nôtre, ſur les moyens qui contribuent à augmenter la puiſſance politique, on n'ait pas encore apris à diſtinguer le bien de l'Etat de celui des Particuliers, que les établiſſemens les plus onéreux au commerce, ſubſiſtent toûjours indépendament des connoiſſances que nous avons acquiſes ſur cette partie importante de l'adminiſtration.

Tous les ports de la France ſont exclus du Commerce du Levant, excepté celui de Marſeille.

Les ordres de la Cour là-deſſus ſont précis.

Un Marchand qui expedieroit des draps pour la Turquie par tout autre Havre, & un Capitaine qui ſe chargeroit de ce tranſport, non ſeulement ſeroient regardés l'un & l'autre comme de mauvais Citoyens; mais encore punis comme criminels.

Quelle loi barbare & inhumaine contre le Prince même, qui deffend d'ajouter de nouvelles branches au Commerce général, & de multiplier celles de la Marine; c'eſt-à-dire d'augmenter ſa puiſſance réelle & relative!

Ce privilége excluſif accordé à Marſeille au préjudice des autres villes du Royaume occaſionne pluſieurs déſordres qui influent directement ſur l'Etat.

1. Il eſt diametralement opoſé aux progrès de notre Marine.

2. Il diminue les branches de notre Induſtrie.

3. Il met des bornes à notre Commerce.

Je dis qu'il empêche les progrès de notre Marine.

Si on ſupoſe quatre ports de même grandeur, dans quatre Provinces différentes d'un Royaume, dont la population dans chacun ſoit exactement la même ; il eſt de fait que la navigation de ces quatre ports ſeparés ſera plus conſidérable, & qu'il s'y formera plus de Mariniers, que dans un, qui contiendroit à lui ſeul la grandeur & la population des autres quatre.

C'eſt que dans une grande Ville maritime les beſoins des hommes y ſont relativement plus grands, le luxe y excede la proportion des autres quatre.

Les Arts, les Profeſſions & les Métiers attirent à eux un plus grand nombre de Sujets, ce qui eſt autant de diminué ſur ſa Marine générale.

D'ailleurs quatre Villes différentes, qui forment presque toûjours comme quatre Peuples opposés, ont plus de ressources.

Pour l'ordinaire l'émulation s'en mêle, de celle-ci nait l'envie de se surpasser les uns les autres; ce qui est favorable à la République maritime.

A quoi il faut ajouter que chaque Province différente, ayant un climat qui lui est particulier, il s'y forme un commerce local auquel les denrées qui lui sont relatives donne naissance, & qui auroit été nul sans la facilité du transport.

Il est a présumer pour la France, que, sans le privilége exclusif accordé à la ville de Marseille pour faire elle seule le commerce du Levant, il se seroit formé dans les autres ports du Languedoc, Guiene & Gascogne au-delà de deux mille vaisseaux de plus, tant grands que petits.

Cette augmentation seroit une ressource

source qui suffiroit aujourdhui pour nous faire tenir tête à nos ennemis.

Il diminue les branches de l'Industrie.

Sans l'exclusion qu'on a donné aux autres ports du Royaume pour le commerce du Levant, il se seroit formé dans l'Etat une infinité des manufactures de plus de draps Mahons, Londrins seconds, Londres larges, qui ne s'y établiront jamais tant que Marseille sera en possession de ce privilège.

Si la liberté de faire ce commerce avoit été accordée à tous les ports, la Guiene, la haute, & basse Gascogne aujourdhui en seroient pleines, du moins il est naturel de le supposer de même.

Leur voisinage de la mer; le prix de la main-d'œuvre moins cher que dans nos autres Provinces du midi; leur position; leur proximité avec l'Espagne, ce qui par l'épargne du transport les met en état d'avoir la

premiere matiére à meilleur marché, leur ouvroit un vaſte champ à ces établiſſemens.

Il met des bornes au Commerce.

Tous les draps deſtinés pour le Levant devant généralement ſe rendre à Marſeille, ce Commerce n'a pu influer que ſur quelque Ville des environs.

Ça été préciſement à cauſe que Marſeille avoit le privilège excluſif de celui de Levant, que les manufactures des draps Levantins ſe ſont raprochées le plus qu'elles ont pu de cette Ville; & c'eſt parce que ces manufactures ſe ſont établies ſi près de celle-ci, qu'il ne peut s'en établir d'autres plus loin, attendu que le coût conſidérable du tranſport des draps, mettroit ces derniers Fabriquans hors d'état de ſuporter la concurence du prix des autres manufactures plus voiſines.

Parcourons les autres inconvéniens qui s'oppoſent à l'avancement de notre Commerce.

Les grandes Foires.

C'eſt une maxime généralement reçue dans le Commerce que la conſommation dépend du bon marché.

Suivant ce principe inconteſtable, on peut dire que nos grandes Foires diminuent notre Commerce, parce qu'elles tendent directement à augmenter le prix des marchandiſes.

Mon génie ſpeculatif ſur tout ce qui peut contribuer au bien de l'Etat & au bonheur de ma patrie, m'ayant fait entreprendre l'année paſſée le voyage de Beaucaire, c'eſt-à-dire en 1755; j'y pris une note générale des dépenſes qu'occaſione cette Foire; ſavoir :

Des droits * d'entrée, & de ſortie des marchandiſes; de leur charroi

* Quoique cette Foire ſoit franche, la plûpart des marchandiſes ne pouvant arriver le jour de la franchiſe payent un droit.

par mer & par terre, tant pour l'importation que l'exportation ; des frais des voitures, des Négocians qui s'y rendent, y compris l'aller & le venir ; les frais des magazins pour les marchandises, & logemens des Marchands ; l'achat du pré où sont les baraques, & autres places, &c.

J'ai trouvé que le total de la dépense de cette Foire montoit à deux millions ou environ.

On peut faire le même calcul sur toutes les autres considérables du Royaume.

Si notre administration se faisoit donner un état de leur dépense, elle verroit qu'elle passe annuellement dix millions.

Sans doute, que lors de l'établissement des societés les Foires furent d'abord nécessaires.

Pour porter à la consomation dans le commencement, il falloit par des

grands assortimens provoquer le goût de l'acheteur. Mais cela n'est plus nécessaire.

Toutes nos Villes aujourdhui sont autant de Foires publiques, où chacun peut trouver abondamment, & à moindre frais de quoi satisfaire son luxe & ses besoins.

Pourquoi donc augmenter la dépense générale de la Nation, en permettant à une foule de Marchands de s'assembler à grand frais dans certains tems à certains lieux marqués, pour acheter ce qu'un chacun peut avoir à sa porte à meilleur marché.

On peut définir ces rendez-vous des Négocians les foires des foires, parce qu'une dépense est toujours là ajoutée à une autre dépense.

Nous agissons dans la plupart de nos établissemens à peu près comme les Mahométans, qui ne font une chose aujourd'hui que par la raison qu'ils l'ont faite hier.

C'eſt parce que nous trouvons ces Foires établies, que nous les laiſſons exiſter, ſans faire attention que tel établiſſement qui eſt avantageux dans un tems eſt très-nuiſible dans un autre, & que les mêmes moyens qui ont ſervi à augmenter le Commerce dans les ſiécles anciens, contribuent à le détruire dans nos modernes.

Au reſte, cette foire de Beaucaire contribua à me faire appercevoir combien l'homme eſt machine.

J'y vis des gens qui s'y rendoient régulierement depuis quarante ans, ſans pouvoir me donner d'autres raiſons que l'habitude qu'ils avoient priſe de s'y rendre; tandis que d'un autre côté elle ſervit à me faire découvrir combien certains préjugés ſont difficiles à vaincre lorſqu'on les a une fois laiſſés enraciner.

Je remarquai une foule de gens de Grenoble, qui venoient y acheter

des toiles de Grenoble, & d'autres des environs de Carcaſſonne qui étoient venus s'y pourvoir des draps de même nom, c'eſt-à-dire de ce qu'ils avoient chacun chez eux.

On me donna là-deſſus quelques raiſons, mais elles ſont ſi foibles qu'elles ne valent pas même la peine d'être refutées.

On a beau s'étourdir ſur les prétendus avantages de ces Foires; quoi qu'on puiſſe alléguer en leur faveur, il eſt de fait que toutes ces dépenſes extraordinaires retombent en entier ſur la marchandiſe, qui en eſt néceſſairement augmentée dans la proportion de celles-ci, ce qui diminue dans le même degré, ſa conſommation dans le Royaume.

C'eſt à l'adminiſtration à redreſſer ces abus, qui ſont directement de ſon reſſort, puiſqu'il ne tendent pas à moins qu'à géner le Commerce en diminuant le produit de nos manufactures.

Les droits de Courtage ou Censerie.

Si l'on compare le Commerce ancien avec le moderne, on trouvera que le fonds & la forme a changé en plusieurs endroits.

Autrefois les Marchands faisoient eux-mêmes leurs affaires, aujourdhui ils les font faire ; ils se donnoient des mouvemens & s'intriguoient personnellement ; à présent ils n'agissent plus. Des Courtiers sont chargés de leur besogne.

Mais ce n'est pas là le plus grand mal.

Les Agens de change ont mis une contribution générale sur le Commerce. Presque toutes les affaires de la Monarchie leur payent tribut.

La Censerie est un impôt, qui en ajoutant un poids au Commerce arrête ses progrès.

La taxe générale qu'elle leve en argent sur celui-ci est immense.

J'ai évalué en gros le droit de Cenſerie, levé ſur les affaires générales du Royaume des trois derniéres années, de 1753, 1754, & 1755, & j'ai trouvé que la ſomme alloit à neuf millions où environ. Celle de Marſeille * pour ces trois années ſeulement s'eſt montée à ſix cent mille francs ou environ.

Cette ſomme étant priſe ſur la totalité de la marchandiſe en augmente le prix, ce qui arrête ſa conſommation dans la proportion.

Cet abus (qui l'eſt d'autant plus qu'il ne paſſe pas pour tel) intéreſſe plus qu'on ne penſe notre Gouvernement Politique, puiſqu'il ne tend pas à moins qu'à changer entiérement à la fin le génie de nos Marchands, choſe à laquelle notre adminiſtra-

* Pour épargner la peine au Lecteur, tous les détails de calcul qui ont été faits à ce ſujet, on évalue ici le profit des ſoixante Agens de change de Marſeille à environ 3000 liv. chacun l'année.

tion doit faire une attention particuliere, puisque c'est de là en grande partie que dépend la puissance de l'Etat.

Il resulte une infinité des conséquences toutes dangereuses pour la Monarchie, que les affaires générales du Commerce soient menées par tout autres que les Négocians eux-mêmes.

1. Le Commerçant en est moins actifs. Il s'accoutume à se reposer sur les autres du poids de ses propres affaires. Ce qui est contre la nature & l'ordre du Commerce.

2. Il perd une infinité de branches d'industrie, que la nécessité d'agir par lui-même lui eussent découvert.

3. Il confie ses affaires à un tiers, ce qui est contre toutes les régles politiques du Commerce.

4. Il n'est jamais si bien instruit, parce qu'il se raporte à autrui, sur une infinité des choses de sa profession, qu'il doit savoir par lui-même & directement.

5. Il ignore une foule de détails néceſſaires à ſa profeſſion, ce qui lui fait méconnoître pluſieurs endroits de celle-ci.

1. Rien ne donne tant de vigilance & d'activité au Commerçant que d'agir par ſoi-même ; c'eſt qu'un travail méne toujours à un autre.

Depuis que nos Commerçans ont des Directeurs-Généraux de Commerce, je veux dire, depuis que les Agens de change ont ſaiſi les renes de toutes les affaires, nos Négocians ne ſe conduiſent plus ; ils ſe laiſſent conduire.

Deja dans pluſieurs villes du Royaume nos Commerçans commencent à n'avoir qu'une affaire, qui eſt de ſigner les papiers & lettres de change que leurs Courtiers leur préſentent.

Bientôt il n'y aura plus d'activité dans la Republique marchande.

Tout le mouvement du Commerce ſera dans le corps des Agens.

Dans peu nos Marchands ne ſauront plus compter ; que dis-je, ils ignoreront juſques à la valeur numéraire de l'eſpèce.

Tout le monde ſait qu'à Marſeille les Négocians ne touchent jamais de l'argent dans le Commerce. Ils n'ont pas même de caiſſe chez eux ; les Agens de change ſont devenus les Banquiers naturels, & univerſels de cette place.

La ſomme générale de l'argent eſt eſt entre leur mains.

Les Courtiers ſont parvenus à être les Facteurs, & en même tems les Tuteurs de chaque maiſon de Commerce.

Tout juſques au détail de leurs affaires domeſtiques paſſe par leur mains, &c.

2. Il n'y a point de minuties dans le Commerce : tout méne à des conſéquences.

Si on avoit une Hiſtoire exacte du Commerce, on verroit par elle

que

que les plus petites choſes ont toujours conduit elles-mêmes aux plus grandes.

Communément on croit indifferent en ſoi, par exemple, qu'un Commerçant cherche lui-même ſes vendeurs, & ſes acheteurs, qu'il place perſonellement ſes lettres, ou les faſſe placer par un autre.

Cependant il s'en faut de beaucoup que cela ſoit ainſi.

Ce détail qui au premier aſpect paroît toujours une minutie, ou pour mieux dire, une ſimple formalité de la choſe, n'en eſt pas une.

Le Marchand habitué à faire tout par lui-même, en eſt plus actif, plus vigilant.

Cette pratique que la plûpart regardent comme preſque inutile, lui ouvre une infinité de voies & des nouveaux moyens qu'il n'eut jamais découvert ſans elle.

D'où vient que parmi les Négo-

cians, ceux qui ont été les premiers Artisans de leur fortune, l'ont toujours poussée plus loin, que ne l'ont augmentée relativement ceux qui l'ont trouvée faite ? c'est que ces premiers sont parvenus aux richesses par les détails de Commerce, au lieu que les autres pour l'ordinaire se bornent aux spéculations.

Tout a été pratique dans les uns, & il n'y a eu que théorie raisonnée dans les autres.

3. Dans le Commerce, comme dans la Politique, tout dépend de la circonspection & du secret. Or, un établissement qui oblige le Négociant à se confier à un tiers est très-dangereux par lui-même.

J'ai vû plusieurs maisons de Marseille ruinées de fond en comble, parce que leurs Agens de change avoient laché quelques paroles un peu équivoques sur leur fortune.

4. Il est plus nécessaire qu'on ne pen-

ſe que les Négocians s'inſtruiſent par eux-mêmes des plus petites parties de la ſcience du Commerce.

Depuis l'établiſſement des Agens de change, on ſe repoſe ſur eux autant pour le fonds que pour la forme des affaires, ce qui a jetté une eſpèce d'engourdiſſement dans le Corps de la République marchande.

Je parlerai à mon Cenſal ; je conſulterai mon Agent de change ; je verrai ce que me dira mon Courtier, paroles uſitées & généralement apliquées aujourdhui à toutes les affaires qu'on propoſe à nos Négocians.

Le Marchand François ne penſe plus ; il laiſſe penſer.

Il perd juſques à l'habitude de faire valoir ſes propres talens.....

Je ne veux point prévenir là deſſus les réflexions du Lecteur.

5. La théorie ſeule du Commerce ne conduit jamais bien loin ceux qui s'adonnent à cette profeſſion.

Il en eſt de l'induſtrie comme des expériences phyſiques. Une découverte méne toujours à un autre.

La ſcience du Marchand eſt celle des détails de ſon Commerce. Leur nombre & leur immenſité conſtitue toujours ſon habileté.

C'eſt de la combinaiſon compliquée de ces mêmes détails, que dépend la découverte des plus importantes branches du Commerce général.

Tous les établiſſemens qui contribuent à détruire cet ordre ſont onéreux à l'Etat.

On allégue en faveur des Agens de change que leur qualité de tiers eſt très-propre à lier & former des marchés entre les Négocians ; en ce que une infinité de choſes que la plûpart ne pourroient pas ſe dire perſonnellement ſont dites par eux.

En un mot, on ajoute que ſans les Courtiers il ſe feroit moins d'affaires.

Je penſe au contraire qu'il s'en feroit davantage.

Du moins il eſt très-probable, par exemple, que deux ou trois mille Marchands, ou Négocians d'une grande Ville qui ſe communiqueroient eux-mêmes leurs affaires, & s'interogeroient verbalement ſur leur état reſpectif d'achat & de vente, en augmenteroient le nombre.

Les affaires générales ſe feroient alors par un chemin moins détourné. Le Commerce au lieu d'être réfléchi ſeroit direct. En un mot, l'imagination de deux ou trois mille perſonnes eſt plus feconde que celle de ſoixante.

On dira que les autres Nations commerçantes ont comme nous leurs Agens de change. Mais ſi les autres Peuples n'entendent pas leurs intérêts, pourquoi voulons-nous à leur exemple méconnoître les nôtres ?

D'ailleurs, il n'eſt pas exactement vrai que les cenſeries des autres Etats

Marchands de l'Europe ſoient auſſi conſidérables que chez nous.

Quoique le prix du Courtage ſoit peut-être le même, il eſt néanmoins vrai en général qu'il eſt moindre, parce qu'une infinité d'affaires qui ſont en France du reſſort de la cenſerie n'en ſont pas dans ces Etats.

En Angleterre & en Hollande, ainſi que dans pluſieurs Etats du Nord, une infinité d'achats, & de ventes ſe font ſans l'interpoſition d'un Courtier.

Je n'ignore pas qu'on peut alléguer contre ce raiſonement, celui qu'on employa lors de cet établiſſement, c'eſt-à-dire, que le Courtage érigé en charge en donnant une certaine authenticité aux affaires, prévient une foule d'abus qui s'y gliſſoient auparavant. Sans doute que la création de ces charges a ſon utilité.

Mais je l'ai dit pluſieurs fois dans cet Ouvrage; c'eſt un des malheurs particuliers de notre adminiſtration,

de ne voir dans la reforme que l'avantage qu'elle procure, ſans faire attention aux inconvéniens de l'avantage.

Il eſt de fait que la cenſerie ſur le pied où elle eſt établie aujourdhui en France, & par la taxe qu'elle a ſçu mettre ſur le Commerce général du Royaume détourne tous les vingt ans à ſon profit une ſomme de ſoixante millions, car j'évalue celle de chaque année à trois.

Or, ce capital qui eſt pris ſur la totalité de la ſomme du Commerce, le diminue dans ſa proportion ; ainſi le déſordre général que la multiplicité de ces charges procure, n'eſt point compenſé par leurs avantages particuliers.

Que ſi on m'objecte encore ici que ce fonds rentre dans le Commerce, par le canal de ces Courtiers, & Agens de change qui ſont eux-mêmes pour la plûpart Négocians,

je répons qu'on ne ſçauroit du moins diſconvenir qu'une pareille ſomme entre les mains de ſept à huit cent Sujets ne ſçauroit être ſi profitable à l'Etat que dans celle de deux ou trois cent mille, d'où elle a été retirée.

Les Aſſurances.

Il y a des abus ſi généralement reçûs dans quelques-unes des branches du Commerce, qu'on ſeroit regardé comme ſingulier dans ſa façon de penſer, d'oſer même tenter d'en montrer le vuide.

Mais l'Auteur Citoyen doit ſe mettre au deſſus des préjugés ordinaires. Il n'eſt obligé de reſpecter ceux-ci qu'autant qu'ils s'accordent avec l'intérêt de l'Etat, & ne ſont point contraires au bien public.

Quoiqu'il en ſoit, je dirai hardiment que les Aſſurances chez nous

ont mis des entraves aux progrès de notre Commerce, & que (si notre administration n'y remédie) elles sont à la veille de causer son entière ruine.

A ce début, il me semble que j'entens déjà une foule de Négocians pousser les hauts cris.

Regle générale : plus les abus du Commerce s'accordent avec l'oisiveté & la paresse du Négociant ; plus il lui procurent sans travail l'aisance & les richesses, & moins ils sont faciles à reprimer.

Je sais que toute la France marchande va se déclarer d'abord contre moi ; mais si les raisons que j'alléguerai pour prouver ce que j'avance sont fondées, je ne me croirai par là que meilleur François, parce que j'aurai contribué à détromper ma patrie d'un préjugé dont il lui importe si fort de reconnoître l'erreur : préjugé aujourdhui d'au-

tant plus difficile à anéantir que nos meilleurs Auteurs qui ont traité jusques ici du Commerce, au lieu de songer à le détruire, n'ont pensé au contraire qu'à l'acréditer d'avantage.

Les Anciens ne connoissoient point les Assurances.

L'immense Commerce des Assyriens se fit sans leurs secours.

On ne découvre point dans l'Histoire que les Phéniciens le connussent. Il semble que Tyr les ignorât totalement. En un mot, Carthage & tous les Etats * qui dans les premiers siécles élevérent leur puissance

* On a soupçonné cependant les Romains de les connoître. & cela fondé sur un passage de Tite-Live, qui dit, que le trésor public se chargea du risque des vaisseaux, qui portoient les bleds à l'armée d'Espagne; mais comme l'a fort bien remarqué l'Auteur des élémens du Commerce; ce fut un encouragement accordé par l'Etat en faveur du Commerce, & non pas un contract.

par le Commerce ne les employerent point.

Mais pour paſſer tout d'un coup aux tems plus modernes ; nous mêmes, lorſque nous tirâmes notre induſtrie du néant, nous ne les mîmes pas généralement en uſage. Il ſemble cependant qu'elles euſſent été alors fort convenables, les riſques du Commerce étant alors bien plus grands qu'ils ne le ſont aujourdhui.

Nos Pilotes peu experts n'avoient pas encore apris à dompter les Mers. Il n'y a pas ſoixante ans qu'un Capitaine François qui entreprenoit une navigation, (qui de nos jours paſſeroit pour une promenade) faiſoit ſon teſtament. Et à ſon retour en regardoit comme une eſpèce de miracle qu'il eut conduit ſon vaiſſeau à bon port.

Quoi qu'en 1671 il y eut deja à Paris quelques Chambres d'Aſſu-

rances établies, il eſt certain que le ſort de cette manie parmi nos Négocians dans les Villes maritimes, ne date guéres plus loin que de trente ans.

Je ferai d'abord ici une réflexion préliminaire.

Depuis plus de ſix mille ans qu'il y a des hommes, & par conſéquent du Commerce, celui-ci s'eſt fait par toute la terre ſans les Aſſurances. Pourquoi donc ſupoſer comme on le fait communément que le nôtre ne ſauroit ſubſiſter ſans elles?

Une expérience de ſoixante ſiécles n'eſt-elle pas une preuve convaincante, que le Commerce, de quelque Nation que ce ſoit, peut s'en paſſer.

Si le défaut de cet établiſſement avoit été d'abord pour lui un obſtacle; comme un inconvénient méne toujours à un autre, il y a quatre mille ans qu'il n'y avoit plus aucun veſtige de Commerce dans l'Univers.

Je

Je dis que pour qu'un Commerce ne soit pas onéreux à l'Etat & à ceux qui le font, il faut que ce que l'on paye pour ses hazards, soit proportionné à ses risques effectifs sans quoi l'avantage penchera d'un côté, & le désordre suivra nécessairement de près cette fausse combinaison.

Les expériences qui ont souvent été faites, ont mis au fait la Chambre de Commerce des dangers réels de notre navigation.

Par un dépouillement des Registres de la Marine, on a évalué pendant dix-huit années de paix la perte par an à un vaisseau sur cent quatre-vingt.

Si on suit cette proportion dans le risque de la marchandise (comme il le faut nécessairement,) & qu'on évalue notre Commerce général de Mer à deux cent millions, on trouvera que sa perte effective

ſur le total eſt d'un peu plus d'un million. *

Or, ſi on combine à préſent tous les prix des primes d'Aſſurances que notre Commerce général paye, pour toutes les parties du monde, on trouvera qu'elles ſont (les unes dans les autres) à huit pour cent ou environ; c'eſt-à-dire que notre Commerce de Mer paye chaque année ſeize millions aux Chambres d'Aſſurances, ou Aſſureurs particuliers, quoique ſon riſque effectif ne ſoit que d'un million.

Il eſt de fait que ces quinze millions qui ſont pris ſur la marchandiſe, en l'augmentant en raiſon de cette ſomme, diminuent le Commerce dans ſa proportion : du moins ſi l'on continue de convenir que la conſommation eſt toujours en raiſon du prix.

Les frais des avaries, ſuite né-

* Pour la marchandiſe ſeulement.

ceſſaire du ſyſtème de nos Aſſurances, cauſe une autre augmentation ſur la marchandiſe.

Par elles nos vaiſſeaux ſont ſouvent obligés de ſe détourner de leur route, pour gagner des ports où ils n'ont rien à faire qu'à prendre certaines atteſtations.

La plûpart du tems ils ſont forcés d'y ſéjourner long-tems; ce qui outre le retard du voyage, conſtitue de nouveaux frais très-conſidérables.

Ordinairement il faut envoyer des Commiſſaires ſur les lieux pour l'eſtimation des domages, &c.

Mais, quoique cette augmentation de prix ſuffiſe ſeule pour détruire à la fin notre Commerce; cela n'eſt rien en comparaiſon des révolutions que nos Aſſurances cauſent au Commerce, pendant les querelles politiques des Souverains.

En tems de guerre notre Commerce eſt toujours prêt à être anéanti.

L'Etat eſt frapé alors dans ſon principe.

La Monarchie touche au moment de ſon entiére ruine. Les guerres que nos Ennemis déclarent à l'Etat politique ſont moins dangereuſes que celles que nos Chambres d'Aſſurance lui ſuſcitent.

Notre Commerce maritime n'eſt alors qu'un pur brigandage ; nos Aſſureurs en deviennent entiérement les arbitres. On ſait que quelquefois ces primes vont juſques à 60. pour 100. de la valeur aſſurée.

Pendant les trois années qui précéderent la derniére paix, les Aſſurances pour notre Commerce général d'outre mer ſe monta à plus de quatre cent millions, quoique ſa perte effective ne fut peut-être pas de cent.

On dira à cela ce qu'on a toujours coûtume de dire dans ces occaſions, que ces quatre cent mil-

lions ne ſont pas ſortis de l'Etat.

Je veux pour un moment que cela ſoit ainſi, il n'en eſt pas moins vrai que le prix exhorbitant de ces primes a cauſé une perte auſſi réelle que ſi cette ſomme étoit ſortie de l'Etat, parce qu'il a arrêté les progrès de notre induſtrie, & de nos manufactures, car il ne faut pas croire que les Nations étrangéres qui négocient avec nous ſoient d'humeur de ſuporter en tems de guerre nos fortes primes. Elles ſeroient bientôt ruinées, parce qu'elles donneroient alors cent ſoixante millions pour la même quantité de marchandiſes qu'elles avoient auparavant pour cent.

Que font-elles donc ? Le voici : elles reduiſent leurs beſoins, & leur luxe à la premiére ſomme qu'elles employoient auparavant. C'eſt-à-dire, qu'elles achetent moins de nos denrées, & manufactures. Ainſi notre

Commerce diminue toujours alors dans la proportion du prix que nous mettons à nos Assurances.

Qu'on ne s'y trompe point ; il y a chez toutes les Nations une mesure générale de dépense qu'elles ne peuvent point passer. Ainsi l'Etat qui fait l'augmentation est toujours le premier qui en souffre.

On s'est imaginé, parce que le Commerce des Assurances se fait entre les Citoyens d'une même République, & que l'argent ne sort pas de l'Etat, qu'il n'augmente point le prix de la marchandise.

Ce qui trompe les Négocians en général là-dessus, est un calcul idéal, & une compensation chimérique des primes. Voici le raisonnement qu'on se forme à ce sujet.

Couturier de Marseille, dit-on, assure pour dix mille francs sur un vaisseau de La Sale qui va dans le Levant, & La Sale assure pour dix

mille francs sur un vaisseau de Couturier qui va aussi dans le Levant.

Les deux vaisseaux arrivent à bon port.

Or, voici ce qui arrive.

La Sale par un revirement de parties, ou par toute autre compensation, rend l'argent des primes à Couturier, & Couturier rend l'argent des primes à La Sale.

Ainsi, ajoute-t'on, on peut considérer ces Assurances comme non avenues, & par une suite nécessaire de leur nullité, conclure qu'elles ne sauroient augmenter le prix de la marchandise.

Mais il n'en va pas ainsi.

Cette compensation qui est réelle d'un côté, est toujours imaginaire de l'autre, rélativement au prix de la marchandise.

Continuons la comparaison.

Un Négociant de Marseille envoie un vaisseau pour son compte à

Conſtantinople, dont la cargaiſon eſt de vingt mille écus qu'il fait aſſurer par pluſieurs Négocians, tandis que d'un autre côté il aſſure lui-même ſur pluſieurs vaiſſeaux pour la même choſe.

Croit-on pour cela que cette compenſation d'Aſſurances devienne pratique & qu'elle influe ſur le prix des genres?

Je dis que non.

La premiére choſe que fera ce Négociant de Marſeille, ſera d'envoyer à ſon Correſpondant à Conſtantinople, le compte du premier achat de la marchandiſe, celui de cencerie, fraits, nolis, & Aſſurances; avec ordre de regler les prix de la vente ſur tous ces frais.

Comment feroit-il autrement? ſait-il ſi les navires ſur leſquels il a aſſuré ne feront pas naufrage?

Pour que cette compenſation fut réelle, il faudroit que tous les vaiſſeaux

fussent assurés dans un même tems, & que toutes les marchandises se vendissent au même marché. Encore peut-être cela n'influeroit point sur leur prix.

Quoique le Commerce ne soit autre chose qu'un raport de compensations, & qu'on le compare ordinairement à une chaine; néanmoins ses combinaisons particulières sont isolées, & ne tiennent point les unes aux autres.

Le Marchand qui fait une affaire, ne voit dans ce moment que l'avantage qu'il en peut retirer, il la combine par ses frais, & régle exactement son profit sur ceux-ci (lorsqu'il n'est point gêné par quelque cause étrangére) sans avoir égards aux profits qu'il a faits, ou qu'il est prêt à faire.

C'est un instinct qui est dans la chose.

Un autre inconvénient des Assu-

rances, eſt celui de leur Chambre même. Il eſt de fait que leur établiſſement eſt onéreux à l'Etat par les grands fonds morts qui y ſont retenus; ce qui porte un préjudice notable à l'Agriculture, arrête la circulation de l'eſpèce, diminue l'emploi des hommes & la population.

Si notre adminiſtration fait prendre note des fonds aujourdhui exiſtans dans toutes ces Chambres, elle ne trouvera guéres moins d'une ſomme de quarante millions.

Par-là le vingtiéme de notre numéraire étant détenu dans leurs caiſſes devient inutile au reſte de la Nation.

De ſommes conſidérables d'argent, ſont levées dans tout le Royaume, pour être tranſportées dans quelques-unes de nos Villes maritimes, d'où elle ne rentrent plus dans la maſſe univerſelle du Peuple: ce qui jette une miſére dans différentes par-

ties de l'Etat, proportionné au vuide que cauſe la privation de cette ſomme.

Le Commerce & notre induſtrie en ſouffrent rélativement.

Les progrès de notre Marine, dont on a cru juſques ici, que ces Chambres étoient le principal ſoutien, ſont arrêtées par elles.

Ce n'eſt que par une certaine répartition géométrique de l'eſpèce, que notre Marine peut s'accroître, parce que cette répartition fournit alors les moyens à beaucoup de Particuliers de faire un grand nombre d'entrepriſes maritimes.

On a ſupoſé, je ne ſais comment, que la proſpérité de ces Chambres indiquoit celle du Commerce. C'eſt préciſément le contraire.

Il eſt aiſé de démontrer que leur grand profit tourne à ſon déſavantage, & que le moment de leur plus haute fortune, ſera celui de la

ruine totale du Commerce, & par conſéquent de l'Etat.

Il ne ſeroit peut-être pas impoſſible à l'eſprit de combinaiſon d'en marquer préciſément l'époque.

Il n'y auroit pour cela qu'à calculer comme nous avons fait les pertes réelles de la navigation, par le prix des primes que l'on donne pour les riſques chimeriques de la Mer.

Celui-ci étant d'un million & l'autre de quinze, il faut (les choſes reſtant ſur le pied où elles ſont aujourdhui) que dans cent ans ces Chambres ayent englouti tout l'argent du Royaume.

Leur grand nombre qui s'accroit tous les jours, ménace dejà la Monarchie. Rouen en a ſept, Nantes trois, & ainſi des autres Villes du reſte du Royaume.

Un autre préjudice pour l'Etat & pour le Commerce, eſt la diminution continuelle de nos Négocians, dont

dont le plus grand nombre deviennent des Assureurs.

Dans toutes nos Villes maritimes, un Marchand n'a pas plutôt fait quelque fortune, qu'il quitte aussi-tôt sa profession pour signer des Assurances.

Paris, Bourdeaux, Nantes, la Rochelle, Marseille, Rouen, sont pleins aujourdhui de ces hommes oisifs, qui n'ont d'autre affaire que celle de mettre une fois ou deux toutes les semaines leur nom au bas d'un papier.

Cependant l'Etat politique perd la somme des richesses que l'industrie & le travail de ces Marchands lui procuroit auparavant par leur Commerce.

L'avantage étoit réel pour la République dans l'un, au lieu que tout est chimérique dans l'autre.

Je ferai une remarque dans cet endroit qui a échappé jusques ici

à tous les Auteurs qui ont traité avant moi cette matiére.

L'Aſſurance, par le grand nombre de ceux qui s'y adonnent, diminue la concurrence dans l'achat des genres qui forment la baſe de notre navigation, & ſont le ſoutient de notre Commerce étranger. Ce qui tient haut leur prix, & par conſéquent met des bornes à leur conſommation.

Qu'on y faſſe bien attention, & l'on trouvera (depuis la grande afluence des Aſſurances) que dans chacune de nos principales Villes maritimes du Royaume, la cargaiſon générale des vaiſſeaux pour l'Etranger roule ſur cinquante ou ſoixante Maiſons, qui enſuite les font aſſurer en détail par une foule inombrable d'Aſſureurs.

Je dis que la Monarchie perd à cette forme nouvelle de Commerce.

1. En ce que ſoixante Négocians

qui achetent la ſomme générale des marchandiſes néceſſaires pour le Commerce étranger, l'achetent toujours plus cher que deux ou trois mille.

Car par là, la concurrence eſt détruite, or c'eſt elle qui établit le juſte prix dans le Commerce.

2. En ce qu'un grand nombre de Marchands qui s'uniſſent enſemble pour un Commerce, le font toujours plus au profit de la République qu'un nombre moindre.

3. En ce que les Aſſurances forment un Commerce de ſimple ſpéculation & de théorie, ce qui ne produit rien à l'Etat, la fortune de celui-ci dépendant toujours du travail effectif des Sujets.

4. En ce qu'on multiplie par là le nombre des profeſſions inutiles, faiſant un métier particulier dans le Commerce de ce qui n'en doit pas être un, &c.

J'aurois beaucoup d'autres choſes

à dire ſur cette matiére ; mais les bornes que je me ſuis preſcrites dans cet ouvrage ne me permettent pas de m'étendre d'avantage.

Les Banqueroutes.

La confiance eſt l'ame du Commerce. Sans elle toutes les piéces qui compoſent ſon édifice tombent d'elles-mêmes.

Cette confiance eſt prête à manquer totalement en France par le nombre prodigieux & réïteré de dérangemens qui ſe ſuccédent depuis quarante ans.

Les faillites chez nous ne ſont plus qu'un jeu.

Je me trompe : elles ſont devenues l'affaire la plus ſérieuſe de nos Négocians. Celles-ci entrent dans l'aſſortiment des choſes qui ſervent à élever leur fortune.

Un Commerçant n'eſt guéres ri-

che aujourdhui qu'à la troiſiéme Banqueroute.

Pour l'ordinaire une faillite de deux millions produit net un profit de cinq cent mille francs.

C'eſt un prix fait. Le Banqueroutier n'en rabatroit pas une obole aux Créanciers.

Voilà de nos jours la route abregée qui conduit nos Négocians à l'opulence.

Et il n'apartient plus qu'à un miſerable honnête homme de Marchand de faire fortune par les voyes longues & pénibles de la probité.

Le grand Commerçant va d'abord au fait. Il préſente un Bilan.

La cauſe de ce déſordre général n'eſt pas difficile à découvrir : elle prend ſa ſource dans le luxe & le faſte marchand, qui eſt monté aujourdhui à un point exceſſif.

En général nos Négocians en France vivent comme des Seigneurs.

Leur train, leurs dépenſes, leurs diſſipations ſont abſolument les mêmes.

A les voir on diroit qu'ils ſont de toute autre profeſſion que celle qu'ils exercent.

Me trouvant il n'y a pas long-tems à la Loge de Marſeille à l'heure que les Marchands s'y rendent, je crus voir une aſſemblée d'Officiers qui traitoient des affaires militaires de la Nation.

Je remarquai que la plûpart des Négocians qui la compoſoient ce jour là portoient l'épée, & étoient en habit brodé, je ne découvris aucune trace de l'ancienne ſimplicité des Brunis & des Aillauds, * ce qui me fit conclure ſans autre examen du deſordre général où devoit ſe trouver cette place.

Cette remarque n'eſt pas auſſi frivole qu'elle le paroîtra d'abord.

* Deux grandes Maiſons de Marſeille qui ont accumulé de grandes richeſſes dans le Commerce par leur œconomie.

Tout eſt phyſique dans l'homme.

Qu'on y faſſe attention & on trouvera que pour l'ordinaire le génie eſt comme l'habit. S'il eſt bigaré dans le Marchand en général, il ſera frivole, vain, leger & preſque toujours de mauvaiſe foi, &c.

Et le moyen que notre Commerce puiſſe prendre jamais de nouvelles forces, & parvenir au niveau des Etats qui par le leur menacent continuellement notre puiſſance ?

Un Négociant n'a pas plutôt augmenté ſon fonds d'un côté qu'il le diminue de l'autre en échangeant des ſommes conſidérables d'argent avec des choſes de luxe, ce qui eſt la même choſe pour lui que ſi elles étoient perdues ; car tous les capitaux qui ne ſont pas dans le Commerce ſont ſenſés nuls pour le Commerçant.

On aura de la peine à ſe perſuader ce que je vais avancer ici, cependant c'eſt un fait dont notre adminiſtration peut ſe convaincre.

Par un calcul de détail dreſſé ſur un plan auſſi exact qu'il m'a été poſſible, j'ai trouvé que les choſes de ſuperfluité relatives au luxe, comme meubles, parures, dentelles, joyaux, vaiſſelle plate, colifichets, bijoux, diamans, &c. appartenant aux Corps des Négocians des ſeules villes de Nantes, Bourdeaux, Marſeille, Rouen, ſe montent actuellement à la ſomme de douze millions ou environ.

Combien le Commerce général en ſeroit il plus floriſſant ſi cette ſomme n'en étoit pas ſortie ! De quel accroiſſement immenſe de nouvelles richeſſes ce Luxe marchand ne prive-t'il pas l'Etat ! Que de nouvelles branches de Commerce la diminution de ces douze millions a empêché de découvrir ! Le calcul du dommage peut ſe pouſſer à l'infini.

On dira que ce luxe marchand a contribué lui-même à augmenter l'induſtrie de l'Etat.

Mais je répons que s'il a augmenté le Commerce intérieur, il a diminué l'extérieur ; or c'eſt de celui-ci que dépend en entier la richeſſe & la puiſſance de la Monarchie.

Douze millions de plus dans le commerce des Négocians de ces quatre Provinces euſſent contribué à nous attirer une plus grande quantité des richeſſes étrangeres, dont le nombre qui auroit augmenté tous les ans eût formé dans l'Etat une circulation bien plus avantageuſe, que celle qu'a cauſé cette premiére ſomme délivrée d'abord à nos Artiſans.

Il eſt ſurprenant que notre Gouvernement qui a établi des Réglemens pour prévenir les déſordres du luxe militaire, * n'en ait point encore fait pour arrêter le luxe marchand. Ce dernier eſt cependant d'une tout autre conſequence que le premier. Ces effets

* On a réglé les habits, & les équipages des Officiers.

ne tendent pas à moins qu'à ruiner entierement le Commerce & par conſequent à renverſer la Monarchie.

A quoi pourront ſervir les meilleures loix ſur cette partie de notre adminiſtration, lors qu'il ſera au pouvoir des Marchands de ſe ruïner par le luxe?

Depuis 1715. le Corps entier de la République des Négocians de Marſeille à dechut conſiderablement; pour quoi? parce que c'eſt à qui ſe diſtinguera le plus par ſes prodigalités. On diroit qu'il y a comme une gageure entre les Négocians de cette Ville à qui depenſera d'avantage, & à qui ſera le plutôt ruiné.

Le Marchand qui ne fait que pour cent mille écus d'affaires ne veut pas céder un pouce de luxe à celui qui en fait pour un million; & ce dernier veut aller du pair avec la maiſon qui en fait pour dix.

Même train, mêmes habits, mêmes meubles, même table, &c. tous les or-

dres de richeſſe à Marſeille ſont confondus ; les différentes Claſſes de Commerçans ſe ſuivent dans la dépenſe reciproquement, & ſe ruinent mutuellement.

Si un Négociant riche & puiſſant fait un habit d'un goût nouveau à ſon Epouſe, le tocſin de celui-ci ſonne d'abord dans toutes les converſations: dès cet inſtant, il n'y a plus de repos dans les ménages juſques à ce que toutes les femmes des Marchands de la Ville ayent levé l'étendart de l'étoffe nouvelle. N'importe à quel prix, il faut que chacune l'ait ; c'eſt une loi établie.

On impute ce nombre prodigieux de faillites aux malheurs du tems.

La revolution n'eſt pas dans le Commerce ; elle eſt dans le luxe marchand.

Les affaires du Commerce ſont toujours les mêmes ; les dépenſes ſeules des Négocians y mettent la différence.

Si par supposition le Corps des Marchands de cette Ville fait pour cinquante millions d'affaires & qu'en gagnant six millions, il en dépense huit; il y aura tous les ans deux millions de vuide ; or il faut que ces deux millions qui manquent dans la masse commune des Commerçans renversent entierement tous les dix ans le système général du Commerce de cette place. Ceci peut se démontrer.

Nos Négocians aujourdhui sont des beaux génies; ils donnent dans l'arbitraire. Tout est chez eux commerce de speculation. Ce sont, pour m'exprimer ainsi, des Ministres d'Etat de Commerce.

Il savent tout excepté ce qui leur importe le plus de savoir; je veux dire de régler leur dépense par leur recette.

Une soif insatiable de gain les devore. C'est du fonds de la prodigalité que celle-ci prend sa source. Comme ils ont de grands besoins, ils cherchent

chent toûjours des grands moyens. Cependant comme le vuide dans leurs richeſſes augmente toûjours, parce que leurs dépenſes ne diminuent jamais, ils retombent néceſſairement à la fin dans leur premier néant.

En général nos fameux Spéculateurs ne laiſſent d'autres biens à leurs héritiers en mourant que de grandes idées chimeriques ſur le Commerce.

Ce n'eſt point que la ſpéculation ne ſoit une partie eſſentielle du Commerçant, mais je dis qu'elle lui ſera toûjours inutile lors qu'elle n'aura pas l'œconomie pour baſe.

En un mot, nos Cromwels du Commerce auront beau avoir de vaſtes idées & une grande étenduë de conoiſſances relatives à celui-ci, ils échoueront toujours dans leurs entrepriſes lors qu'ils ignoreront cette maxime triviale. *Qu'en fait de Commerce un ſol épargné eſt un ſol gagné.*

C'eſt à cette ſeule maxime que les Négocians de Hollande & d'Angleterre doivent leurs immenſes richeſſes. C'eſt la premiére qu'ils apprenent à leurs enfans & de laquelle ceux-ci ne ſe départent jamais. C'eſt par elle ſeule qu'ils devienent des Millionnaires.

Que l'ordre, l'épargne, & l'œconomie des Négocians préviennent les banqueroutes, & empêchent les dérangemens du Commerce, nous en avons une preuve dans l'exemple de quelques villes du Royaume.

Parmi le petit nombre de celles-ci, je citerai avec plaiſir Montpellier, charmé d'ailleurs de trouver cette occaſion de rendre à cette Ville, la juſtice qui lui eſt duë.

En général on y voit fort peu de dérangemens. Les grandes banqueroutes y ſont des phénomenes irreguliers, * ou pour mieux dire des

* Depuis Mr. Sartres il n'y a pas eu de Banqueroute conſidérable, encore Mr. Sartres n'étoit point Négociant.

exceptions à la régle : c'eſt que les grands comme les petits Négocians y vivent avec une frugalité, & une modération qui eſt inconnue aux autres Commerçans du Royaume.

Il n'y a de Luxe que celui qui eſt néceſſaire à la circulation, & qui donne le mouvement aux affaires générales de la ſocieté. Je nommerai ici quelques Négocians de cette Ville qui en multipliant depuis ſoixante ans les richeſſes générales de la Monarchie ont augmenté leur fortune particuliére.

Pourquoi pas? Les noms de ceux qui par le Commerce ont contribué à jetter une nouvelle opulence dans l'Etat doivent être conſervés dans les faſtes de la Monarchie, comme ceux des Héros qui l'ont deffendue. Les uns & les autres ont contribué également à augmenter ſa puiſſance.

Ces Négocians ſont, *Viel*, *Roſier*, *Mouton*, *Lauſel*, *les freres Alucs*, *Maſade*, *Pomier*, *Giles*, *Duvel*.

Et de nos jours *Vaſſal*, *Aluc* neveux, *Viellar* freres & une infinité d'autres dont les noms ne me ſont pas préſens.

L'exactitude, & la probité des Commerçans de cette Ville mérite la protection particuliére de notre Gouvernement.

Je ne ſais ſi c'eſt leſprit, ou le cœur qui me dicte ceci ; mais je dirai que Montpellier (toute proportion gardée d'ailleurs du nombre de ſes habitans & de l'étendue des affaires), eſt une des villes du Royaume où l'honneur entre le plus dans le caractére du Négociant.

Pour revenir à mon ſujet, on dit que les banqueroutes en général ne font aucun tort au Commerce, parce qu'elles ne diminuent point les richeſſes de la Nation ; & l'on ajoute à cela qu'il eſt fort indifferent pour le Gouverne-

ment, que ce soit *Pierre* ou *Jean* qui les possede, parce que l'un & l'autre sont également sujets de l'Etat.

Ce raisonement pourroit avoir quelque fondement, si la France étôit un Royaume isolé & entierement separé d'intérêts de Commerce avec tous les autres peuples du monde.

Si nous ne faisions des affaires qu'avec nous mêmes, j'avoue que ces faillites auroient des suites moins dangereuses; car quoi qu'elles portassent toûjours atteinte au Commerce en diminuant la confiance nationale; cependant comme avec la richesse de Pierre, qui feroit banqueroute, son credit passeroit à Jean qui profiteroit de son dérangement, le premier inconvénient auroit par là un équivalent. Le mal est que ces faillites trop souvent réiterées, font perdre le crédit de la Nation vis-à-vis de l'étranger, qui par là n'ayant plus de confiance en nous, retire son Commerce, &

le porte chez un autre Peuple. Ainſi la Nation en général ſouffre de ce déſordre particulier.

Cet abus trop long-tems négligé mérite aujourd'hui toute l'attention de la part de notre Gouvernement.

Il ne tend pas à moins qu'à détruire notre Commerce étranger, & par conſéquent à renverſer la Monarchie, &c.

Après avoir découvert la ſource des principaux déſordres de notre Commerce, il eſt tems de paſſer aux moyens d'y remedier.

Pour arrêter les effets de ces inconveniens, il faut :

Faire de la culture des grains un objet général de Commerce, au lieu d'un point particulier de police.

Pour cet effet il faut refondre nos anciens Réglemens & changer entierement le fonds de nos maximes ſur

cette partie de l'adminiſtration, c'eſt-à-dire, établir :

1. Qu'il fut permis à l'avenir à tout particulier du Royaume marchand, ou non, Gentilhomme ou Roturier d'acheter ou vendre telle partie de grain qu'il le jugeroit à propos, ſans que les Juges du Lieu où ſe feroient ces achats fuſſent en droit d'en prendre connoiſſance.

2. Qu'il ſeroit libre à un Marchand d'une Province, d'achetter & faire ſortir d'une autre Province, telle quantité de bled qu'il jugeroit à propos, ſans qu'il fut permis aux Intendans de s'y oppoſer.

3. Qu'il ſeroit permis à tout homme trafiquant en grains d'en faire des amas, & de les garder telle quantité d'années qu'il le jugeroit convenable ſans que la Police fût en droit (dans le cas de l'augmentation du prix de la denrée) de lui faire ouvrir ſon grénier de force.

4. Il ſeroit permis à tout Négociant, & Marchand en bled, d'arrher & d'achetter d'avance la recolte d'un Ménager qui voudroit la vendre.

5. Il ſeroit déclaré par Arrêt du Roi que tous les ports de la Monarchie ſeroient ouverts à la ſortie des grains, &c.

Ceux qui ſe ſont accoutumés à croire qu'on n'évite la famine en France que par des Réglemens diamétralemet opoſés à ceux-ci, ne manqueront pas de ſe recrier à la ſeule lecture de ces Articles : Ils croiroient la Monarchie perdue ſi jamais ils avoient lieu.

Je ne m'arrêterai point à appuyer ceux que je propoſe. Il n'eſt point donné à un particulier de détromper tout un Royaume, cela eſt reſervé à la Légiſlation, qui ſeule a le pouvoir de forcer le préjugé général par l'experience des faits.

Je dirai ſeulement que tandis que

cette branche de l'Agriculture ne formera point un objet de Commerce, elle ne ſera jamais floriſſante chez nous : j'ai cité ailleurs l'Angleterre, qui a fait de celle-ci un objet important du ſien.

Dans quelque partie de la terre que ce ſoit les hommes ſont tous les mêmes. Dans tous les Gouvernemens du monde l'intérêt particulier prévaut ſur l'intérêt général ; le Citoyen ſe voit toujours avant la République.

Si la liberté accordée aux particuliers de la grande Bretagne, ſur cette denrée avoit dû cauſer les monopoles que nos anciens Réglemens ſemblent indiquer, il y a quatre-vingt ans que cette Monarchie ſeroit entierement ruinée.

Les moyens qu'on a mis juſques ici chez nous en uſage pour prévenir l'abus, ont formé préciſement eux-mêmes l'abus.

Tant de gênes & de Réglemens,

ſur les grains ont arrêté les progrès de la culture. Le Laboureur qui s'eſt trouvé gêné dans la vente de cette denrée, l'a abandonnée pour une autre. Nous avons la preuve de cette nouvelle direction du travail de nos Ménagers dans les vignobles.

Leur principale attention s'eſt tournée du côté de cette denrée, parce qu'elle n'eſt pas ſujete aux mêmes Loix & Réglemens que celle des grains, quoi qu'elle ſoit expoſée par ſa nature à beaucoup plus d'inconvéniens.

„ La plantation des Vignes, dit „ le précis & ſçavant Auteur des „ Elémens du Commerce, s'eſt fort „ multipliée en France, parce qu'un „ grand nombre de terres ne con„ venoit qu'à cette culture; „ mais cette raiſon n'eſt pas la ſeule. Car on lui a déſtiné beaucoup de champs auparavant fertiles en grains.

„ Il eſt conſtant, ajoute-t'il, que la „ dépenſe de la plantation eſt conſi- „ dérable : les jeunes vignes ſont „ pluſieurs années ſans produire. Ce „ révenu eſt plus caſuel qu'aucun „ autre, puiſqu'une grêle prive quel- „ quefois le Cultivateur pendant plu- „ ſieurs années de toute eſpéran- „ ce ; il n'eſt aucune reſſource pour „ lui dans les mauvaiſes années, & „ la dépenſe des façons eſt toûjours „ la même. Le plus ſouvent la qualité „ ne dédommage pas toûjours de la „ quantité ; dans les années d'abon- „ dance la denrée eſt ſujete à l'aviliſ- „ ſement du prix comme toutes les au- „ tres ; ſa garde eſt couteuſe, difficile, „ riſquable. Quels peuvent être les mo- „ tifs qui déterminent les Propriétaires „ d'une terre à bled à la conver- „ tir en vignoble, à imaginer cette „ foule d'expediens toujours sûrs pour „ éluder la Loi qui le deffend, enfin „ comment ſe peut ſoutenir cette cul-

„ ture tandis que la concurrence des
„ vendeurs se multiplie journellement,
„ tant parmi nous qu'en Espagne &
„ en Portugal ! deux points qui doi-
„ vent être considerés séparement.

„ Le premier, continue-t'il, est
„ éclairci par la liberté du Commerce
„ & de la garde tant des vins que des
„ eaux-de-vie. La denrée dont la
„ propriété est la plus assurée sera toû-
„ jours préferée ; or la propriété des
„ vins est plus assurée que celle des
„ grains, puisqu'il est libre de garder
„ les uns autant de tems qu'il est con-
„ venable à ses intérêts, de les acher-
„ ter, de les faire sortir ou vendre
„ à qui & quand on le veut ; tan-
„ dis que cela est deffendu à l'égard
„ des autres.

Notre système de la Police des grains qu'on croit si propre à prévenir la famine n'est autre chose qu'une pure chimere.

Il y a un instinct naturel chez les hommes

hommes à l'égard de leurs besoins Physiques qui est supérieur à tous les Réglemens.

Nos Ménagers ou Colons, pris en général, comme une mesure universelle de la subsistance publique.

Leur expérience pratique dans la vente annuelle de cette denrée, leur indique mieux & plus surement ce qu'ils doivent faire, que tout ce que les meilleures Loix pourroient leur suggerer là dessus.

Ils ne la vendent à bas prix que lors qu'elle est abondante, & la soutiennent toûjours, lors qu'elle est rare respectivement aux besoins publics.

On se trompe communément lors qu'on croit que ceux qui font le commerce des grains font la loi aux Ménagers. Ce sont au contraire les Menagers qui leur font la loi; ou pour mieux dire, c'est la denrée elle-même qui la fait.

A l'égard de l'extraction des grains d'une Province à l'autre, qu'on a regardé jusques ici comme un des principaux abus de la Police des grains, il ne faut qu'un peu de réflexion pour se persuader que la liberté de cette extraction n'est pas contraire au bon ordre & à la subsistance générale.

Il ne faut point croire qu'une Province dont la recolte ne lui a fourni que pour ses propres besoins physiques, en vende aux Marchands d'une autre, quelque offre que ceux-ci puissent lui en faire.

Régle générale; chaque partie du Royaume sait ce qu'il lui faut de cette denrée pour son entretien.

Elle sait, par exemple, que si la récolte générale donne un cinq, cela lui suffit pour sa subsistance, & que tout ce qui va au-delà est superflu.

Or c'est toûjours le superflu, & jamais le nécessaire qu'une Province

vend à une autre. Toute gêne dans ce cas eſt deſtructive de ſon objet.

En un mot, ſi on veut faire de cette denrée une marchandiſe, il faut qu'elle jouiſſe de la même liberté, privilége & prérogatives de toutes les autres marchandiſes.

Diminuer la fabrication des Laines étrangeres & augmenter celle des Laines du crû du Royaume.

Lorſqu'une Nation a négligé pendant long-tems la culture d'une denrée, il ne faut pas croire qu'elle reprenne ſitôt ſa premiere vigueur ; ce ne peut être que le fruit des nouvelles Loix & des Réglemens ; ſur tout d'une vigilance continuelle de la part de l'adminiſtration.

Comment pourrons-nous nous flater jamais de voir augmenter chez nous la culture des Laines, ſi nos manufactures en général n'en fabriquent que d'étrangeres ?

En ſupoſant que notre Gouvernement commençât par ſe donner de grands mouvemens pour multiplier le produit de cette denrée, ſa réuſſite deviendroit inutile, parce que nos Ménagers ne trouveroient point des Fabriquans dans le Royaume qui vouluſſent l'acheter.

On s'eſt imaginé que nos Laines ne ſont point propres à la fabrication de nos draps fins, & c'eſt parce qu'on ſe l'eſt imaginé, que cela eſt réelement arrivé ainſi: attendu qu'on n'a employé aucun des moyens que les étrangers ont mis juſques ici en uſage pour améliorer les leurs.

Le Corps de la Nation en France eſt habillé des draps dont la matiére n'eſt point de ſon crû. La plupart des François portent ſur eux des marques de la négligence du Gouvernement dans cette partie importante de l'adminiſtration.

Il n'y a presque point de Citoyens dans le Royaume qui ne soient une preuve de sa foiblesse, & en même tems de la force que les autres Etats ont acquis sur la France.

Il s'agit bien moins d'augmenter le produit de nos Laines, que de diminuer chez nous la fabrication des étrangeres.

Sans un Réglement là dessus toutes les autres opérations tombent d'elles-mêmes.

Pour cet effet, il faut commencer à porter la Nation à s'habiller des nôtres.

Dans les Annales d'Angleterre on trouve un Réglement qui prouve combien ce Peuple a connu de tout tems ses véritables intérêts sur ses manufactures nationales.

Pour encourager celles-ci, il fut ordonné que tous les morts à l'avenir seroient enterrés dans une étoffe de laine.

C'étoit en quelque façon aller chercher dans l'autre monde des reſſources pour celui-ci, & faire ſervir le néant même à la puiſſance de l'Etat.

Pour nous, non ſeulement nos morts, mais même nos vivans ne ſont point habillés de nos Laines.

Elbœuf, *Abbeville*, *Sedan*, toutes manufactures qui n'employent que des matiéres étrangeres, ſont chez nous les ſeules, & uniques à la mode.

Les plus petits Artiſans en France s'habillent de ces draps.

On vante beaucoup la main-d'œuvre de ces Manufactures. On la fait entrer communément dans l'aſſortiment des choſes qui contribuent à la grandeur de la Monarchie.

Mais ne voit-on pas que celle-ci fait plus de mal à l'Etat qu'elle ne lui procure du bien, parce qu'elle arrête le produit de nos laines, car qu'eſt-ce que l'avantage de cinq ou ſix

mille Artisans à qui cette manutention donne à vivre, comparée avec cette foule de Ménagers que le deffaut de cette culture prive d'alimens? N'y aura-t'il jamais à la tête de notre Gouvernement de vrais Calculateurs du bien public? Ne naîtra-t'il jamais en France de ces véritables hommes d'Etat, qui, dans chaque branche du système œconomique, savent distinguer ses désavantages de ses avantages.

Je dis donc, sans hésiter, que pour parvenir chez nous à diminuer la consomation des laines étrangeres, il faut y fixer la quantité des piéces de draps qui doivent se fabriquer avec celles-ci, & que cette fixation soit relative à la Classe d'hommes qui possedent les richesses.

Peut être même conviendroit-il d'interdire entiérement ces draps dans le Royaume: du moins ce seroit le chemin le plus court, pour donner

tout d'un coup à nos laines une valeur que les étrangeres leur ôtent.

Mais en voyant le mieux, il n'eſt pas toujours permis de le faire. Quelque avantageux que ſoient certains établiſſemens, il eſt ſouvent néceſſaire qu'ils ſe forment par dégrés.

Cette premiére opération elle-même fourniroit à la France, les moyens de ſe paſſer entiérement de ces draps.

La néceſſité où ſe trouveroient alors un plus grand nombre de Manufacturiers du Royaume d'employer nos laines, les porteroient à perfectioner cette fabrique, qui à la fin ſatisferoit le goût des Sujets comme celle des laines étrangeres.

Il y a une ſocieté de gens à Londres qui fait plus de bien à la Monarchie d'Angleterre que ſes meilleures loix.

C'eſt de celle des Antigallicans dont je veux parler.

On ſait que ſon inſtitution eſt de ne ſe ſervir d'aucune choſe du crû, & des Manufactures de France.

Cet eſprit public eſt admirable ! il faut qu'une Nation en général ſoit déja bien avancée dans la connoiſſance de ſes véritables intérêts, lors que cet eſprit ſe forme ainſi de lui-même dans une partie des Sujets : je ne dis point qu'il faille fixer le travail de nos Manufactures d'Elbœuf, d'Abbeville, &c. relativement à l'Etranger.

Ce ſeroit nous priver d'une branche conſidérable de notre Commerce extérieur, ſans aucun dédommagement équivalent.

Il faut au contraire, s'il ſe peut, augmenter le nombre de ces fabriques pour le dehors, & les diminuer pour le dedans. Cette fixation ne doit regarder que notre conſommation des laines étrangeres.

Régle générale ; dans quelle bran-

che de culture que ce ſoit, ſa production dépend de la certitude du débit.

Lors que nos Ménagers ſeront aſſurés de la vente de leurs laines, ils s'adonneront à cette culture : J'oſe même dire qu'ils feront plus, ils la perfectioneront ; car tous les Ménagers ſavent une choſe, (& peut être ne ſavent-ils que celle là) ſavoir, que l'augmentation de la conſommation d'une denrée, dépend de ſes nouveaux dégrés de perfection.

Je viens de dire qu'on s'eſt imaginé que nos laines ne ſont point propres à la fabrication des draps fins, parce que, dit-on, elles n'ont ni cette douceur ni ce moëlleux de celles des Etats qui nous en fourniſſent.

On a raiſon de dire qu'elles ne l'ont point ; mais on ſe trompe lors que l'on avance, comme on le fait communément, qu'elles ne peuvent point l'acquerir.

La perfection des laines, comme celle de toute autre denrée, dépend beaucoup de sa culture. On n'a qu'à porter nos Ménagers par des recompenses, ou autres moyens à employer les mêmes pratiques que les Etrangers mettent en usage, pour que nos laines, sur tout celles de la partie du Roussillon & du Narbonois approchent dans une certaine proportion de celles d'Espagne, & d'Angleterre.

Changer la direction des moyens mis jusqu'ici en usage pour encourager la culture des Soies.

J'ai dit que le projet d'augmenter le produit de nos Soies manque par la combinaison.

La liberté concédée aux Etrangers d'en introduire telle quantité qu'ils veulent, non œuvrée dans le Royaume, a rendu jusques ici inutile

la gratification accordée pour la plantation des Muriers.

La surabondance de cette denrée étrangere diminue le prix de la nôtre, ce qui décourage le Colon, & le porte à diriger son travail vers un autre objet, cela est exactement arrivé en France. La preuve est ici dans le fait.

L'avantage personnel est l'ame de toutes les branches de culture, si la gratification accordée par pied de murier, avoit supléé à tous les autres inconvéniens qui arrêtoient chez nous auparavant le produit de cette denrée, cette production depuis la gratification seroit dans un état des plus floriſſans ; car l'avantage lors qu'il est réel, & relatif à chaque individu, force jusques à la nature : rien ne lui resiste.

Il s'agit encore moins ici d'augmenter la quantité de nos soies que de nous passer des étrangeres. La premiere attention

tention de notre adminiſtration doit tendre vers cet objet ; lors qu'il ne ſera pas rempli, les moyens qu'on aura employé ſur cette partie ſeront nuls, parce que nos voiſins ſeront toujours les maîtres comme auparavant de renverſer le ſyſtême de nos Manufactures, & celui de notre Induſtrie.

Cette partie de notre Agriculture doit être plus conſiderée dans des vûes politiques, que dans celles d'œconomie.

Quoique les Nations étrangeres puiſſent nous donner leurs ſoies, à meilleur marché que les frais de la culture des nôtres ne pourroient nous couter ; il ne nous convient point de nous pourvoir chez eux. C'eſt même parce qu'ils ſont en état de nous les fournir à plus bas prix, qu'il faut faire les derniers efforts pour s'en paſſer.

Afin que la gratification rempliſſe

l'objet qu'on s'eſt propoſé, il faut, après avoir pris un état de l'importation de cette denrée, & celui de la conſommation qu'en font nos Manufactures, établir une fixation graduelle ſur l'entrée des ſoies étrangeres non œuvrées : c'eſt-à-dire, fixer d'avance cette importation, dans la proportion de la plantation de nos muriers, & cela annuellement pendant vingt ans, dont la derniere année ſeroit le dernier terme, auquel il ſeroit entierement prohibé aux Etrangers, d'introduire chez nous des ſoies non œuvrées, & aux Sujets d'en employer.

Par là nos Colons, ou Ménagers étant aſſurés par avance que le prix de leurs ſoies n'étant plus mis en concurrence avec celui des étrangeres ſe ſoutiendroient, cela les porteroient à s'adonner à cette culture.

A ce premier encouragement il faut en joindre un ſecond ; je veux

dire des recompenſes proportionées à l'avantage que l'Etat retire de la plantation des muriers.

Les quelques ſols que l'on donne pour la plantation de chaque pied de murier n'eſt pas un aiguillon aſſez puiſſant pour décider le gros de nos Ménagers vers cette culture.

Les frais, les riſques, & les dépenſes néceſſaires pour la plantation de muriers équivalent, & peut-être ſurpaſſent la gratification.

Il faut des terres très bonnes pour les pepinieres des muriers, qui pendant ce tems perdent pluſieurs années de ſuite leurs recoltes; à quoi il faut ajouter que la mortalité aſſez ordinaire de cette plante éloigne la plupart des Ménagers de cette culture.

D'un autre côté notre Gouvernement n'eſt pas aſſez riche pour donner une gratification plus conſidérable par pied de murier.

Quel parti reſte-t'il donc à prendre ? le voici ; celui d'accorder de ces ſortes de gratifications qui n'épuiſent point l'Etat, parce que la ſource d'où il les tire eſt inepuiſable ; je veux dire des rangs, des honneurs & des diſtinctions pour ceux qui ſe diſtingueroient dans cette culture. Comme les honneurs entrent directement dans le génie de la Nation Françoiſe, on eſt sûr, par leur ſecours, de lui donner toute l'activité qu'on veut.

Pour cet effet, il faut

1. Déclarer par une Ordonnance que tout Roturier du Royaume qui auroit planté dix mille pieds de muriers parvenus en maturité, auroit rang de Gentilhomme, & aquerroit par là, la Nobleſſe à perpetuité pour lui & ſes Deſcendans.

2. Que les Domaines de tout Gentilhomme qui étoient ſujets aux taxes ordinaires ſeroient déclarés Nobles, &

exempts de vingtiémes & dixiémes, & généralement de tout impôt lors qu'il auroit prouvé, par de bonnes atteſtations, qu'il a planté dix mille muriers, & que leſdits ſont venus en production.

3. Que tout Ménager de quelque qualité, & condition quil fût qui certifieroit avoir planté ſix mille pieds de murier ſeroit exempt des tailles, & ainſi du reſte relativement au nombre des muriers qu'un chacun auroit planté. Mais cela ne ſuffiroit pas.

Ces honneurs, & ces diſtinctions ne regarderoient que les Propriétaires de la feuille; il faudroit encore récompenſer ceux qui mettent leur ſoin à créer la ſoie.

Les perſonnes qui ont quelque connoiſſance de cette manutention dans nos Provinces du Midi, ſavent qu'en général, elle eſt exercée par gens qui n'ont d'autre profit que celui que leur

procure leur travail & leur industrie.

Ils achetent la feuille & la graine de differens Particuliers ; & si le profit excede la dépense, ils gagnent, si non ils perdent.

Or comme cette recolte est sujette à une infinité de vicissitudes, & d'accidens, très souvent il arrive qu'ils y remettent du leur, ce qui les consterne & les abat au point, qu'après une mauvaise recolte de cocons, l'année suivante la moitié de la feuille reste quelquefois invendue.

Ces revers découragent si fort les Ménagers que la plupart tournent leurs soins du côté d'une autre culture.

L'Etat remedieroit à cet inconvénient en établissant une gratification de deux sols par livre de cocons en faveur de chaque Particulier dont la chambrée passeroit six quintaux ; la gratification, ne commençant qu'au

ſeptiéme quintal ; c'eſt-à-dire que tout Ménager qui feroit à lui ſeul douze quintaux de cocons * jouiroit d'un gratification de 60. livres, & que celui qui n'en auroit que ſix ne jouiroit d'aucune gratification.

Le deſir de paſſer ce terme, pour avoir les deux ſols par livre, produiroit une émulation avantageuſe à la République.

Par là les années abondantes compenſeroient les ſteriles ; ce qui mettroit les Ménagers à l'abri des pertes, & ſuffiroit pour les fixer au travail de la culture des muriers, &c.

* Ceci pourroit être ſujet à bien des abus, ſans des Réglemens préliminaires qui prévinſſent la fraude des Ménagers qui ſe joindroient enſemble pour jouir du bénéfice de la gratification.

Donner la liberté aux Fabriquans des Draps pour le Levant.

On ſe tate ; on délibere depuis dix ans ſur la liberté du Commerce du Levant.

La fixation eſt preſque détruite : l'eſprit ſeul de parti la ſoutient. Ce n'eſt que par mauvaiſe honte qu'on ne la déſavouë point. On eſt convaincu tacitement. Il ne manque pour remettre les choſes ſur l'ancien pied que de dire hautement qu'on s'eſt trompé. Aveu pénible, couteux, & qui laiſſera encore probablement pendant pluſieurs années nos Fabriquans croupir dans la miſére.

Peut-être que cette fixation tiendra bon, juſques à ce que la génération des Miniſtres qui l'a vûë naître ſoit anéantie. Terrible éffet de l'amour-propre des hommes en place !

Quoi qu'il en ſoit, il eſt de la der-

niere conſéquence pour la France que la liberté ſoit accordée à ce Commerce, & qu'on ſe décide en faveur de celle-ci.

Parmi une foule de raiſons, car la matiére eſt des plus abondantes ; je n'en ferai valoir qu'une, parce qu'elle a été oubliée dans ce tas de Mémoires qui ont été adreſſés à ce ſujet à la Cour.

Dejà la plûpart des fils de nos Fabriquans du Languedoc ſe décident pour tout autre genre de vie, que celui de faire des draps. La fixation qui leur ôte l'eſpérance de ſe voir occupés dans le métier de leurs peres, les portent à s'adonner à l'oiſiveté & à la pareſſe. Ainſi d'Artiſans auparavant néceſſaires à l'Etat, ils ſont devenus des Sujets inutiles, de façon que pour peu qu'on tarde à accorder la liberté dans ce Commerce on ne ſera plus à tems à le rétablir.

Ouvrir tous nos ports au Commerce du Levant.

Outre les raisons déja alleguées contre l'interdiction de tous les ports de la France pour le Commerce du Levant, je dirai que le privilége exclusif de ce Commerce accordé à la seule ville de Marseille blesse le droit des gens envers les Sujets ; ce qui non-seulement est contraire à la Justice, mais même à une bonne Police, & par conséquent aux richesses & à l'opulence de l'Etat.

Le Législateur a beau combiner son système politique de Gouvernement, si quelqu'une de ces branches est contraire à ce droit, il ouvre lui même la porte au désordre.

Tous les Sujets de l'Etat sont enfans d'une même famille ; en cette qualité ils doivent jouir également des avantages généraux attachés à

l'Induſtrie & au Commerce général.

Le Prince eſt bien le maître d'accorder des graces aux uns, mais ce ne doit jamais être aux dépens des autres.

J'ai remarqué dans l'Hiſtoire que preſque toutes les Révolutions du monde ſont venues, parce que les Souverains avoient négligé ce droit des gens des Sujets.

Quoique, dans nos Gouvernemens modernes, nos Rois ne craignent plus le Peuple; cette négligence de leur part ne laiſſe pas que d'être toujours funeſte à leur puiſſance; en ce qu'elle jette une certaine tiédeur & nonchalance, dans une partie des Sujets de l'Etat, ce qui eſt toujours pire qu'une Révolution.

Le privilége excluſif dont il eſt ici queſtion me fournit l'exemple de ce que j'avance.

De tous les ports de Mer de nos Provinces meridionales, il n'y a de

vie & d'activité que dans celui de Marseille. Tous les autres n'ont ni action, ni mouvement.

Je sai que la franchise de son port lui a acquis des droits; & que la nature de son Commerce qui est de former un entrepôt pour la réexportation des marchandises prohibées dans l'Etat, mérite des ménagemens.

Je n'ignore pas non plus que cette Ville a des anciennes prérogatives. Mais lors que celles-ci prennent trop sur la Republique, il n'y a point à balancer il faut les reformer.

Une des raisons qu'a allegué jusques ici Marseille, pour se maintenir dans le droit de faire elle seule le Commerce du Levant à l'exclusion de toutes les autres places, est que sa Chambre paye en entier dans le Levant toutes les charges * nécessaires pour l'entretien de ce Commerce.

C'est tout comme si l'on disoit en

* Les Consuls, l'Ambassadeur,

d'autres

d'autres termes qu'une ſocieté de Particuliers a le droit de ruiner la Monarchie, parce qu'elle paye un certain argent pour cela.

Cette raiſon pourroit en être une, ſi les autres ports de la France en partageant avec Marſeille le Commerce du Levant, refuſoient de concourir à ſes charges ? mais ils ſont tous prêts à payer leur quotte-part de cette dépenſe au *prorata* des affaires qu'ils feront en Turquie.

Sans doute que pour donner tout d'un coup une grande étendue à ce Commerce, il conviendroit que l'Etat lui-même payât toutes ces charges.

Pourquoi non ? n'eſt-ce pas lui qui en retire le premier profit ?

Il y gagneroit tout ce que la diminution de cette dépenſe produiroit d'augmentation dans ce Commerce.

On dit que les Négocians qui jouiſſent des avantages de ce Commerce, en doivent ſuporter les charges.

Le mal eſt qu'on ſépare toujours l'intérêt du Commerce de l'intérêt de l'Etat, au lieu que la véritable politique conſiſte à les unir.

Ne voit-on pas que ces charges diminuent ce même Commerce, & que cette diminution met des bornes à la puiſſance de l'Etat.

La ſomme que débourſe la Chambre de Marſeille pour les charges qu'elle paye dans les Echelles du Levant eſt priſe ſur la marchandiſe ; ce qui augmente ſon prix dans la proportion, & par conſéquent met des bornes à ſa conſommation en raiſon de cette augmentation.

Une taxe générale ſur tout le Royaume, pour ſurvenir aux charges particulieres de ce Commerce, ſeroit moins onéreuſe à l'Etat que celle qui eſt priſe en entier ſur ce même Commerce.

Enfin ce n'eſt qu'en ſuivant l'exemple des Nations les plus intelligentes

dans le Commerce, que nous pourrons parvenir à augmenter le nôtre.

L'Angleterre pendant plusieurs siécles avoit reduit son Commerce du Levant à la seule ville de Londres.

Mais plus éclairée, de nos jours, sur ses véritables intérêts, elle vient de l'ouvrir à tous ses ports sans exception.

Pourquoi la France n'en fait-elle pas de même ? attend-elle pour l'imiter que les avantages que lui auront procuré cette liberté la rendent chez nous inutile ?

Dans les affaires du Commerce, comme dans celles de la politique, un moment perdu l'est souvent pour toujours.

Régle générale; entre deux Etats qui balancent leur pouvoir par le Commerce, il faut qu'une opération de l'un soit immédiatement suivie par l'autre; sans quoi l'avantage du Commerce pencher ad'un côté, & avec lui la balance du pouvoir, &c.

Marſeille ajoute à ſes autres raiſons, pour continuer de jouir elle ſeule du Commerce du Levant, les dépenſes immenſes qu'il en couteroit aux autres Villes maritimes pour la conſtruction des Lazarets ; car on ſait que tous les vaiſſeaux venant du Levant ſont indiſpenſablement dans le cas de la quarantaine. Mais la réponſe à cette objection eſt toute ſimple, ou c'eſt un avantage pour l'Etat que les autres ports participent à ce Commerce, ou ce ne l'eſt pas.

S'il l'eſt ; une dépenſe (une fois faite) de quelque nature qu'elle ſoit ne ſauroit être miſe en parallele avec un avantage coutinuel, & qui augmente toujours par cela ſeul qu'il eſt avantage.

Les dépenſes particulieres perdent leur nom, lorſqu'elles ont pour objet le bien général.

Dans ce cas on peut dire que le Royaume qui dépenſe le plus, devient le plus riche.

Abolir les grandes Foires du Royaume & en établir un plus grand nombre de petites de proche en proche.

Outre les inconvéniens généraux des grandes Foires dont nous avons parlé, il y en a d'autres qui leur ſont particuliers, & qui par leur conſéquences ne ſont pas moins onéreux à l'Etat.

Je veux parler des monopoles dont ces Foires ſont toujours l'occaſion.

Entre un grand nombre, je citerai celui des ſucres, parce qu'il ſe paſſa l'année derniere ſous mes yeux à Beaucaire, & que j'en vis ourdir toute la trame.

Ceux qui connoiſſent le local de cette Foire, ſavent que les Fabriquans de ſucre aſſemblent cette denrée dans un même lieu; c'eſt-à-dire dans une ſeule rue; ce qui leur fournit la commodité de ſe voir à

tout moment, & de s'entendre enſemble pour en ſoutenir le prix.

Ce prix pour l'ordinaire n'eſt fixé entr'eux qu'à la fin de la Foire. Les acheteurs ont beau ſe préſenter, ils en refuſent conſtamment la vente juſques au moment que leur complot eſt fait.

De façon qu'une foule de petits Marchands qui ſont venus en Foire pour ſe pourvoir de ſucre, ſont obligés d'y faire preſque toujours un plus long ſéjour que leur faculté ne le permet; ce qui augmente enſuite conſidérablement le prix de cette denrée dans les Provinces; car c'eſt une loi de Commerce invariable que le Marchand ſe refait de ſes dépenſes ſur la marchandiſe.

La trame du monopole qui ſe paſſa alors ſous mes yeux, fut une lettre ſimulée d'un prétendu Négociant de Bourdeaux à un Fabriquant de ſucre à Beaucaire.

Le Négociant imaginaire lui donnoit avis que la guerre alloit être déclarée.

Le lendemain les ſucres valurent 20 pour 100. de plus qu'ils n'avoient été annoncés d'abord dans le commencement de la Foire.

Ce même monopole à Beaucaire s'exerce ſouvent ſur les autres denrées, comme poivres, cotons, huiles, ſavons, ce qui en augmente enſuite le prix dans tout le Royaume.

D'un autre côté, il arrive ſouvent qu'un ſeul Négociant avide de profit ſe rend ſeul le maître abſolu d'une de ces denrées, à laquelle il met enſuite le prix qu'il lui plaît.

Il ſuffit que celui qui forme ce projet, faſſe arrher dans tous les magaſins, ou cabanes, l'article ſur lequel il a réſolu d'établir un impôt ſur le Public, pour qu'il ne manque pas ſon coup.

Le besoin général de la denrée, lui garantit la réussite du monopole.

Cependant l'Etat perd tout ce que le sur-haussement du prix dans cette denrée, cause de diminution dans sa consommation.

Regle générale ; plus on permet qu'il s'assemble de marchandises & de Marchands dans un même lieu, plus on ouvre de portes aux monopoles.

Comme dans tous les Gouvernemens bien policés, les assemblées des Citoyens de quelque Nature qu'elles puissent être sont défendues, ces Foires devroient être également prohibées.

Ces rendez-vous des Marchands, ne sont dans le fonds que des complôts formés contre la consommation générale.

C'est là où l'avarice & l'ambition se prêtent la main, pour ramener tout à l'intérêt particulier.

C'eſt là où l'imagination échauffée par l'eſpoir du gain préſent, fait preſque toujours oublier que l'on eſt Citoyen, pour ſe reſſouvenir ſeulement que l'on eſt Marchand.

C'eſt là où la mauvaiſe foi eſt comme dans ſon centre, parce qu'elle a plus de moyens qu'ailleurs de faire jouer tous ſes reſſorts.

Je ferai ici une réflexion à l'occaſion de ces Foires, que je ne ſache pas qu'aucun Auteur œconomique ait faite avant moi.

Il ſemble que l'œconomie de la population, ou la diſtribution locale qui a placé les hommes à une certaine diſtance les uns des autres, ait voulu faire entendre par là, que chaque portion des habitans d'une ſocieté devoit tirer de ſon local les choſes rélatives à ſes beſoins autant que les cauſes phyſiques n'y mettent pas un obſtacle invincible, je dis donc qu'il faudroit abolir les grandes foires du Ro-

yaume, & en établir un plus grand nombre de petites de proche en proche.

Autant celles là ſont déſavantageuſes, autant celles-ci ſont utiles & néceſſaires, parce qu'elles ſervent, pour m'exprimer ainſi, à lier toutes les parties de l'Etat œconomique.

Dans ces petites Foires ou Marchés de proche en proche, il n'y a preſque point de dépenſe à faire; ce qui au lieu de diminuer la conſommation contribue au contraire à l'augmenter.

On allégue en faveur des grandes Foires:

1. Qu'elles ſont néceſſaires, parceque c'eſt chez elles que ſe font & s'établiſſent la plûpart des payemens.

2. Que la grande varieté des marchandiſes qui s'y rencontrent, provoquent le goût de l'acheteur, & le décident.

3. Qu'elles ſont l'occaſion immédiate d'une infinité d'affaires qui ne ſe feroient point ſans elles.

Je répons que les avantages particuliers qui en réſultent, diſparoiſſent devant l'inconvénient de la dépenſe générale qu'elles procurent.

Car comme je l'ai dit pluſieurs fois, cette dépenſe générale eſt priſe ſur la totalité du Commerce ; or elle tourne toujours par là au détriment de ce même Commerce.

Reduire la fonction des Agens de change au ſimple agio des Lettres de Change.

Outre les inconvéniens généraux qu'on a vu réſulter des Agens de change, il y en a d'autres qui leur ſont particuliers : je veux dire leurs monopoles.

Comme par la confiance que les Négocians ſont obligés d'avoir en eux, ils connoiſſent le fort & le foible des places, & ont, pour m'ex-

primer ainſi, la clef des richeſſes de chaque Ville commerçante, ils peuvent à leur gré établir leur fortune ſur celle d'autrui.

Ce ſeroit ſe tromper groſſierement de penſer que cette profeſſion ſacrifie ſes travaux au bien public.

L'Agent de change n'a jamais en vûë la proſperité de l'Etat. Il ne voit jamais que ſa fortune.

Il ramene toûjours le Commerce général à ſon intérêt particulier.

Les routes qu'il prend pour cela ſont innombrables, & d'autant plus sûres qu'elles paroiſſent moins détournées.

Les maiſons de Négocians ruïnées par eux dans les Villes de Paris, Lyon, Rouen, Nantes, la Rochelle, Bourdeaux, Marſeille, ſont preſque aujourdhui ſans nombre; ce qui eſt une preuve auſſi authentique que ſuffiſante de leurs malverſations.

Le premier moyen dont-ils ſe ſervent

vent pour acquérir des richeſſes, eſt une maxime inviolable parmi eux, de ſoutenir d'abord les maiſons foibles, & celles dont le dérangement eſt prochain.

1. Parce que ces Maiſons qui ont de grands engagemens, ſont forcées à cauſe de cela même de donner dans beaucoup d'affaires.

2. Parce qu'étant obligées de faire comme on dit, de la terre le foſſé, elles prenent des marchandiſes de tous côtés, & font des lettres de change de toutes mains.

3. Parce que par la foule des moyens qu'on leur procure, elles ne regardent pas de ſi près au droit de courtage & cencerie.

Or, il eſt de fait que ce ſont ces prétendues reſſources, qui en les ſoutenant pour quelque tems, les ruinent après pour toujours.

Telle Maiſon n'eût manqué que dix ans après, ou n'eût peut-être ja-

mais manqué ſans elles. Ici, les moyens, détruiſent le moyen.

C'eſt aux Agens de change à qui il faut attribuer la plus grande partie des déſordres de notre Commerce.

Si on remonte à la cauſe prémiére du dérangement de quelques-unes de nos places, on verra clairement que c'eſt chez eux qu'elle prend ſa ſource.

La manie, ou plutôt l'intérêt particulier qui les porte à établir une correſpondance d'affaires entre les Maiſons obérées & les plus opulentes, (ce qui mine inſenſiblement celles-ci, & les dérange à la fin) eſt la ſource de ces déſordres, & de ces Banqueroutes continuelles qui ſe ſuccédent en France depuis ſi long-tems.

Mais ce ne ſont pas là leurs ſeules malverſations. Ils en ont de plus directes.

Quelquefois leurs monopoles tendent à faire baiſſer ou hauſſer le prix de certaines marchandiſes, en vantant ou mépriſant leur valeur, ſuivant les ſpéculations particuliéres qu'ils ont faites ſur elles.

Comme ils ont les clefs des beſoins de chaque eſpéce de celles-ci, ils réglent leurs démarches conſéquemment.

On a vû ſouvent des Courtiers, par des états ſimulés & généraux, d'abondance faire tomber tout d'un coup certaines denrées, afin de les faire acheter ſous main pour leur compte, & les vendre enſuite quelques mois après aux mêmes Marchands, à qui ils les avoient achetées, à un prix exorbitant.

D'autres fois ils traînent en longueur les ventes des marchandiſes de ceux qui ſont preſſés d'argent, en éloignant les acheteurs par des prétendues difficultés qu'ils ſavent

faire naître à propos, afin de les amener insensiblement à la veille de leur payement ; ce qui leur fournit à eux-mêmes les moyens de les avoir à un moindre prix.

On en vit un *, il n'y a pas encore deux ans à Lyon, qui faute d'autre malversation, fabriquoit lui-même des lettres de change, qu'il faisoit prendre ensuite comme bonnes aux meilleures Maisons de cette Ville, &c.

Je ne finirois point si je voulois raporter ici tous leurs monopoles. L'opulence générale de nos Agens de change, est une preuve convainquante de leur peu de droiture.

Un grand nombre aujourdhui dans le Royaume roule carosse sur les débris des maisons, dont ils ont renversé la fortune.

On en voit plusieurs dans les Vil-

* Il fut pendu.

les de Lyon, & de Marseille, jouir de quarante mille livres de rente.

Un Réglement sur cette partie de notre administration seroit très-utile à la France.

Le suivant pourroit remédier à cette foule d'inconvéniens que cette engeance cause à l'Etat.

1. Réduire le nombre des Agens de change à la sixiéme partie de ceux qui existent actuellement dans chaque Ville commerçante du Royaume.

2. Deffendre à ceux-ci de se mêler à l'avenir de toute autre affaire de Commerce, que celle qui regarderoit simplement l'agio des lettres de change, sous peine pour les Contrevenans d'une amende arbitraire, & d'interdiction de leurs charges.

3. Leur prohiber sous mêmes peines, de faire aucuns achats & ventes pour leur compte particulier.

4. Défendre [illegible]

achats & ventes nuls, & le premier propriétaire de la marchandise en droit de rentrer dans sa possession, sans aucun égard à l'engagement ou payement que l'Agent en auroit fait.

5. Deffendre à tous les Marchands du Royaume, tant en gros qu'en détail, de se servir, employer, & faire intervenir dans aucune affaire de Commerce des Agens de change, Censals, Courtiers, tant pour l'achat & vente, de quelle quantité, poids, mesure, & qualité de marchandise que ce soit; fabriquée, ou à fabriquer, sous peine d'être rayé du tableau des Négocians ou Marchands, & l'affaire dans laquelle l'Agent de change, Courtier & Censal seroit intervenue annullée.

6. Deffendre également & sous les mêmes peines de se servir d'eux pour les nolisemens de vaisseaux, Commerce d'argent étranger, & géné-

ralement quelconque, à l'exception de l'agio des lettres de change.

On trouvera ſans doute que ce Réglement augmentera le travail, & le nombre d'occupation du Commerçant.

J'en conviens; mais cela ne changera rien à l'ordre des choſes du Commerce, au contraire, il le retablira. Chaque Négociant chez nous pour l'ordinaire a deux ou trois grands Commis, dont l'unique occupation eſt de faire des factures, regler des livres, & copier des lettres.

Quel inconvénient y auroit-il d'employer un de ceux-ci à la recherche des acheteurs & des vendeurs, ainſi qu'au noliſement des vaiſſeaux de commerce d'argent?

Tout cela eſt du reſſort direct du Commerçant, & le regarde perſonnellement.

A quoi ſert d'augmenter ſans néceſſité l'emploi des hommes?

Pourquoi faire une profession dans le Commerce de ce qui n'en doit pas être une ?

Mais, dira-t'on, les Charges d'Agent de change sont financées dans plusieurs Villes du Royaume ; eh bien, il faut que le Gouvernement les rembourse.

Dans les reformes avantageuses au Public, l'Etat doit suporter les premiéres pertes, parce qu'il en retire le premier profit.

Mais il y a un moyen, qui est d'ériger les charges des Agens de change, qui seront fixées dans toutes les Villes du Royaume, en Charges Royales ; c'est-à-dire, que ceux de Marseille, Lyon, & autres qui ont financé, & qui par la fixation se trouveroient surnuméraires, puissent aller exercer leur Charges à Montpellier, Toulouse, en un mot, dans toutes les places ou les charges d'Agens de change n'ont pas été érigées jusques

ici en Royales ; & au cas qu'ils ne veuillent pas les aller exercer dans ces Villes, libre à eux de les vendre aux Agens de celles-ci, qui par là acquerront le droit d'être en exercice ; étant néanmoins fixé dans chacune de ces Villes, le nombre de celles qui doivent s'y vendre.

Lorſque les Agens de change, aujourdhui érigés en Charges Royales dans pluſieurs Villes du Royaume, ſeront diſtribués dans une proportion géométrique, dans celles ou ces Charges ne le ſont pas, l'agiotage ſeul, & le revirement des parties des lettres de change dans tous les payemens de la Monarchie, ſuffiront pour leur payer un intérêt abondant de leurs Finances.

Fixer le prix des Assurances en tems de paix, & les deffendre entiérement en tems de guerre.

Les Anglois, & les Hollandois, qui connoissent mieux que nous les risques effectifs de notre navigation, nous ont tendu un piége en fins combinateurs, dans lequel nous avons d'abord donné.

Ils assurent nos vaisseaux avec leur cargaisons, à un moindre prix que nous ne faisons nous-mêmes, mais toujours au-dessus du risque effectif; Politique dont notre administration n'a pas encore découvert le but; & qui suffit seule pour nous dépouiller entiérement de nos richesses.

C'est assez que le prix de ces Assurances soient 1. pour 100. au-dessus du risque effectif, pour que notre ruine soit certaine.

Nous ne disputons alors que sur le tems.

Ces deux Nations n'ont pas beſoin d'autre moyen pour nous anéantir.

Il faut néceſſairement que nous périſſions par là.

Les ſommes prodigieuſes qui ſont paſſées depuis trente ans en Hollande & en Angleterre, pour les vaiſſeaux qu'ils nous ont aſſurés, ne peuvent plus ſe compter. Cette valeur eſt allée à l'infini.

Mais ces deux Nations ont imaginé une route bien plus courte pour anéantir notre Puiſſance politique ; je veux dire, les guerres qu'ils nous ſuſcitent. Celles-ci, pour m'exprimer ainſi, leur offrent le plan complet de notre ruine.

Tout le monde ſait qu'ils aſſurent alors ordinairement à 40. pour 100. nos vaiſſeaux qui doivent ſe battre contre les leurs.

Or, par ce moyen le profit eſt entiérement décidé pour eux.

Il eſt national, ou perſonel. Si les vaiſſeaux aſſurés ſont pris, l'Etat gagne en entier leur valeur; s'ils ne le ſont pas, les Particuliers par les fortes primes deviennent toujours riches, ce qui augmente de même leur Puiſſance; car la fortune des Sujets revient toujours à celle de l'Etat Politique.

On s'imagine preſque toujours que ces guerres contre nous ſont fondées ſur des combinaiſons rélatives à l'équilibre de l'Europe.

On ſe trompe. Pour l'ordinaire elles ont pour unique objet la ruine de notre Commerce, en nous dépouillant de nos richeſſes par le moyen des fortes primes des Aſſurances.

Il eſt ſurprenant que notre Gouvernement n'ait pas encore étendu ſes regards ſur cet endroit important de notre adminiſtration, & qu'il ait fourni lui-même à ces deux Peuples

ples les moyens de ruiner ſa Puiſſance.

Quoi qu'il en ſoit, les Réglemens ſuivans m'ayant paru convénables, je n'ai point héſité à les placer ici: ſçavoir,

1. Diminuer les Chambres Royales, & autres d'Aſſurances du Royaume.

2. En fixer le nombre dans les Villes maritimes proportionnellement au riſque effectif de la navigation.

3. Deffendre qu'il y en ait plus d'une dans chaque port de Mer.

4. Ordonner que les fonds généraux de chacune de ces Chambres à l'avenir ne paſſe pas deux millions.

5. Deffendre à tout Particulier, qui n'eſt point d'ailleurs Négociant, de ſigner aucune police d'Aſſurance, ſous peine de nullité de celle-ci, & de mille écus d'amende.

6. Fixer le prix de nos primes

d'Assurances sur le taux de celles d'Hollande & d'Angleterre, proportionnellement aux risques, périls, dangers & longueurs des voyages, &c.

Je n'ai point le tems d'entrer ici dans une foule de détails, qui me serviroient à prouver que notre Commerce, par ce petit nombre de Réglemens deviendroit par là un des plus florissans de l'Europe. On objectera sans doute, que la reduction des primes en tems de paix, diminuera notre navigation, & la deffense d'assurer en tems de guerre l'anéantira entiérement.

Pour se détromper du premier, il suffit de définir ce que c'est qu'un Assureur.

Un Assureur est un homme qui se rend garant du risque d'autrui sous de certaines conditions.

En signant la police d'Assurance, il devient propriétaire pendant le tems de la navigation de la portion de la marchandise qu'il assure.

Si les Assurances étoient reduites, ou même défendues, il ne finiroit pas pour cela tout Commerce ; il changeroit seulement la nature de celui-ci. Il y ajouteroit un acte de plus.

Il acheteroit alors lui-même la marchandise, au lieu de l'assurer ; en un mot, il deviendroit Marchand. Le risque de Mer qu'il a si souvent couru volontairement pour autrui, est une conviction certaine qu'il s'y exposeroit à son tour, lorsqu'il ne trouveroit point d'autre moyen de faire valoir son argent.

Il n'y a qu'à réfléchir sur la nature du cœur humain ; le génie remuant de l'homme, & son ambition naturelle, pour être persuadé que ce Réglement bien loin de diminuer l'activité du Commerce, ne serviroit au contraire qu'à l'augmenter.

Dans le Commerce, comme dans

le méchanique, tout dépend d'un premier mouvement. Une induſtrie contribue toujours à former une autre induſtrie.

Quelque raiſonnement que l'on puiſſe employer contre la deffenſe de ne point aſſurer du tout en tems de guerre, il eſt de fait que tout ce qu'on pourroit avancer à ce ſujet, ne ſauroit prévaloir contre la démonſtration ſuivante.

Si les vaiſſeaux aſſurés ſont pris par les ennemis, la France perd par là un capital; ſi au contraire, ils ne le ſont pas, le grand prix des Aſſurances qui augmente celui de la marchandiſe diminue leur conſommation. Or cette diminution retombe toujours ſur l'Etat.

La véritable maxime alors, eſt de reduire la navigation au riſque des priſes, & de ne point charger le Commerce au-delà des périls de la guerre.

Ordonner des peines afflictives contre tous les Banqueroutiers du Royaume ſans exception.

C'eſt un des inconvéniens de la ſocieté Politique, que la néceſſité ou ſe trouve quelquefois le Légiſlateur de confondre dans les châtimens des crimes l'innocent avec le coupable.

Lorſqu'il n'a pas d'autres moyens pour corriger un déſordre général, il eſt forcé d'être injuſte pour quelques-uns, afin d'être équitable envers tous.

Mais je ne ſais pas trop ſi ce petit préambule eſt néceſſaire ici.

Du moins, les cas des Banqueroutes non-frauduleuſes ſont ſi rares, qu'un ſiécle s'écoule ſans qu'on en puiſſe compter quatre dans notre Monde marchand.

Lorſqu'un Négociant dont on n'avoit pas ſoupçonné la droiture juſ-

ques au moment de ſon dérangement, en paroît alors un mal-honnête homme en gros, il y avoit dix ans qu'il étoit fripon en détail.

Tous les achats & ventes qu'il a faits pendant cet intervalle, ſont autant de témoins qui peuvent dépoſer contre ſa mauvaiſe foi.

Si l'on examine la conduite du Banqueroutier le plus innocent, on trouvera que ſes démarches en général ont manqué toujours d'une certaine équité & droiture.

Il eſt de fait que ſur mille dérangemens, à peine y en a-t'il un dont le malheur ſeul décide.

Dans les Banqueroutes ordinaires tout eſt préparé. Une fraude ſuccéde toujours à une autre fraude.

Pour qu'une faillite ſoit innocente, il faut que le premier vuide qui ſe trouve d'abord dans les affaires du Négociant ſoit déclaré ; c'eſt-à-dire, lorſqu'il ſe voit hors

d'état de faire honneur à ſes engagemens actuels ; où ſont les Banqueroutiers en France, qui en agiſſent ainſi ?

Ce n'eſt que lorſqu'on eſt tout-à-fait dans le précipice qu'on ſe déclare, c'eſt-à-dire, lorſqu'on y a engagé beaucoup d'autres, & qu'on a cauſé par là, la ruine de pluſieurs branches du Commerce.

La choſe comme nous l'avons deja dit, eſt devenue ſi générale qu'on ne s'en fait plus un crime.

Il y a aujourdhui pluſieurs méthodes de faire Banqueroute en tout honneur & probité.

La premiére eſt celle du Billan.

Ce qu'on appelle de ce nom en terme de Commerce, eſt une piéce rare. J'en ai lû quelques-uns à Marſeille ; car c'eſt là aujourdhui la grande fabrique.

D'un côté, ſont les pertes chimériques du Commerce, & de l'au-

tre les dépenſes réelles du Commerçant. Je ne parlerai que de celles-ci.

Pour la dépenſe de ma table en Ville, diſoit l'honnête Banqueroutier de ce Bilan, à 6000. liv. par an depuis dix ans que j'ai commencé le Commerce cy. . . . . 60000. liv.

Pour la dépenſe de ma table à la campagne . . . . . 12000. liv.

Beuvetes & collations en vins de Champagne, Bourgogne, Côte-rôtie, l'Hermitage, Frontignan. 10000. liv.

Pour meubles, habits, linges, dentelles. . . . . 15000. liv.

Item, *dépenſes en Spectacles; ſçavoir, Opéras, Comédies, Danſeurs de corde & Marionnetes, &c. 2000 liv.*

Il ne manquoit dans ce Bilan que l'article de la dépenſe de la Fille de joie, ſuivi du compte de l'Apothicaire pour les remédes des maladies honteuſes.

La ſeconde maniére honnête, eſt

celle de l'augmentation des dots, c'eſt-à-dire, la louable méthode aujourdhui pratiquée chez nos Négocians, de reconnoître à leur femmes en contract de Mariage beaucoup plus qu'ils n'en reçoivent.

Par là on peut dire que la plûpart font Banqueroute le premier jour de leurs nôces.

Car tout le monde ſait que lors de la faillite, la femme s'empare des meilleurs effets juſques à la concurrence de la ſomme énoncée dans ſon contract; ce qui prive les Créanciers d'un bien qui leur appartenoit de droit.

Une troiſiéme, eſt celle des Billets ſimulés.

Un Négociant qui veut manquer, à toujours l'adreſſe d'avoir un prête-nom; c'eſt-à-dire, un homme qui de concert avec lui, devient créditeur d'une ſomme conſidérable, laquelle ſomme a été paſſée & en-

regiſtrée dans ſes livres, & par conſéquent reçûe ſans aucune contradiction dans ſon Bilan.

Or, ſi la faillite eſt d'un million, & que cette créance chimérique ſoit de cent mille écus, il lui rentre en caiſſe le tiers général de la portion qu'il donne en accommodément.

C'eſt la Banqueroute de la Banqueroute.

Mais la derniére maniére aujourdhui, la plus honorable pour les honnêtes Négocians, qui veulent retenir le bien d'autrui, eſt celle de l'Aſſemblée tacite des Créanciers.

Un Marchand qui eſt un peu à l'étroit dans ſes payemens, & qui veut ſe mettre au large, fait appeller chez lui ceux à qui il doit, lui expoſe comme il lui plaît le déſordre de ſes affaires; marchande avec eux, & à la ſeconde, ou troiſiéme ſéance obtient un rabais de trente ou quarante pour cent ſur la tota-

lité de ſes dettes, & va le lendemain ſon train comme ſi de rien n'étoit ; car enfin, vous dira-t'il inſolemment, je n'ai point fait Banqueroute. Qu'on aille au greffe voir ſi on trouvera de Billan ?

Il a raiſon ; ce n'eſt qu'un vol domeſtique.

Il eſt ſurprenant que nos loix, d'ailleurs, ſi rigides contre ceux qui attentent à la vie, & aux biens d'autrui, ſoient ſi douces & ſi moderées à l'égard des Banqueroutiers, qui ne ſont rien moins que des voleurs publics, d'autant plus dangereux que la confiance qu'on a néceſſairement en eux, les rend maîtres d'augmenter à leur gré la meſure du vol.

On s'eſt contenté d'établir la peine de mort contre les Banqueroutiers frauduleux ; loi inutile, parce que ne définiſſant pas aſſez, ce qu'on appelle fraude en pareil cas, elle eſt toujours éludée.

La preuve eſt ici dans le fait.

Les annales de nos Tribunaux de Juſtice ſont remplies de Sentences de mort, exécutées contre les autres malfaiteurs du Royaume ; mais on n'en trouve point, ou preſque point qui ayent eu lieu contre les Banqueroutiers.

On a établi d'ailleurs, contre les faillites ordinaires, de ſi petites peines qu'elles ne ſont pas capables d'arrêter le déſordre.

Une des plus conſidérables à Marſeille, eſt que les Négocians qui ont fait Banqueroute ne peuvent point entrer à la Loge.

Un homme qui ne rougit point d'avoir retenu, ou diſſipé le bien de ſes Créanciers, ſuporte toujours de gaïeté de cœur, une pareille Sentence. Les châtimens ſont rélatifs : ce qui eſt peine pour un homme, n'en eſt point une pour un autre.

Il eſt vrai que ces Banqueroutiers ſont

ſont dégradés, & ne peuvent faire exercer aucune Charge publique à moins qu'ils ne faſſent honneur à leurs premiers engagemens.

Mais leurs Banqueroutes mêmes leur fourniſſent toujours les moyens de réhabilitation.

Les ſommes conſidérables qu'ils ont retenues injuſtement à leurs Créanciers, leſquelles ſommes ils font enſuite valoir avec ceux mêmes à qui elles appartiennent, leur ouvrent une nouvelle carriére de probité.

La plûpart de nos grands Négocians du Royaume, ſont des Banqueroutiers réhabilités.

1. Eſt-il permis à un Commerçant de commettre d'abord une fraude, pour tirer d'elle-même les moyens de la réparer?

2. La réabilitation d'un Négociant indemniſe-t'il toujours aſſez, ceux qu'il a laiſſé long-tems en ſouffrance?

3. Les ſommes qu'il rend à ſes

Créanciers, reparent-elles le domage que leur à causé leur absence?

4. Quoique ces sommes soient payées en entier avec les intérêts; cela fait-il la balance de tous les inconvéniens qu'a causé pendant plusieurs années la privation des premiers capitaux?

Toutes questions ausquelles la morale n'est pas embarrassée de répondre; or, la saine politique doit toujours s'accorder avec la morale.

Quoiqu'il en soit, il semble que les Réglemens suivans seroient seuls capables d'arrêter ce désordre.

On les trouvera peut être contraires à nos usages, & sur tout trop rigides, mais aux maux violens il faut des remedes de même.

1. Que tout Banqueroutier du Royaume, sans distinction, seroit condamné à trois ans de Galere, qui commenceroient un mois après la cessation de ses payemens.

2. Il ſeroit dégradé à perpetuité lui & ſes enfans, & déclaré incapable d'exercer aucune charge publique ; ſa poſtérité ne pouvant ſe faire rehabiliter qu'à la quatriéme génération, après néanmoins que ledit Banqueroutier, ou ſon fils, ou petit fils auroit payé en entier ſes créances avec les intérêts, pour l'aquit deſdites dettes. Les deſcendans de la quatriéme génération qui voudroient ſe faire rehabiliter produiroient les pièces en bonne & due forme.

3. Tout Banqueroutier frauduleux, ou du moins dont les fraudes ſeroient plus manifeſtes que dans les faillites ordinaires ſeroit pendu, ſuivant l'ancienne Loi Françoiſe qui ſeroit à cet effet renouvellée, publiée & affichée.

4. Qu'à l'avenir tout Banquier étant taxé d'infamie & conſideré comme voleur public n'auroit point d'aſile, & ne jouiroit d'aucune franchiſe, pouvant être arrêté dans ſa Maiſon, Couvens,

Cloîtres, Egliſes, Palais des Princes & autres lieux privilégiés.

5. Les Banqueroutes, par l'influence qu'elles ont ſur le Commerce, étant une affaire d'Etat, portent ſur la puiſſance de la Monarchie, & la Cour ne pouvant employer trop de moyens pour mettre fin à ce déſordre, il ſeroit établi dans les principales Villes commerçantes du Royaume, une Chambre Royale pour recevoir & examiner les Billans des Greffes où ils ſont actuellement remis.

6. Et afin de prévenir à l'avenir les monopoles faits aux Créanciers dans les Billans, par des articles enflés de prodigalités au-deſſus du rang & de la condition de ceux qui trafiquent, les dépenſes de table & d'habits ſeroient taxées par cette Chambre Royale, relativement à la poſition & cherté de chaque Province, & tout ce qui ſeroit mis au-deſſus dans un Billan ſeroit regardé comme frauduleux, & puni ſuivant la Loi.

7. Tout Particulier dans le Commerce ou hors du Commerce convaincu d'avoir prêté son nom à un Négociant avant qu'il fit Banqueroute, pour constater une dette qui n'existe pas, seroit déclaré lui même Banqueroutier, & sujet aux mêmes peines.

8. Il ne seroit point permis à l'avenir à une assemblée de Créanciers, sans adjudication de prolonger les Billets, donner du tems & faire des rabais sur les engagemens de leurs Débiteurs, sous peine de perdre leurs créances : ceux qui font Banqueroute devant être déclarés publiquement Banqueroutiers, & punis suivant les Loix.

9. Les femmes de Négocians Banqueroutiers n'auroient aucun droit sur les effets en marchandise, billets pour leur dot énoncés dans le Bilan ; ceux-ci devant à l'avenir apartenir en entier aux Créanciers ; les-

dites femmes ne pouvant saisir que les maisons, meubles, champs, terres, s'il y a, sur lesquelles elles prouveront néanmoins que leur dot a été réellement constituée, faute de quoi ces effets apartiendront comme les autres à la créance générale.

Je me hate de prévenir le Lecteur sur le neuviéme & dixiéme article de ce Réglement.

Pourquoi ne sera-t'il pas permis (me dira-t'il) à une assemblée de Créanciers de faire grace à leurs Débiteurs & de prévenir la honte d'un Billan ?

Je repons qu'un Négociant par son état est un homme public, & qu'en cette qualité ses dettes regardent autant le Gouvernement que ses Créanciers. Il est du bon ordre que l'administration soit informée de l'augmentation ou du décroissement du Commerce, & que rien ne l'indique plus que le nombre des banqueroutes qui se font.

L'Etat étant donc, en quelque façon, partie dans le dérangement des Négocians, il doit y intervenir.

D'ailleurs à quoi serviroient les Réglemens généraux sur les faillites, si ceux pour qui ils sont faits, étoient les maîtres de les éluder, par des arrangemens particuliers à l'égard du dixi me article ?

On objectera que les Négocians à l'avenir trouveroient difficilement à se marier, lors que les femmes, après le dérangement de leur mari, ne pourroient point saisir des effets en marchandises, faute d'autres, pour la valeur de leur dot.

Il résulteroit de là, ajoutera-t'on, que la femme, & les enfans seroient à l'Hôpital le même jour que le Négociant présenteroit son Billan.

Mais cet inconvénient a un remède, qui seroit celui d'assurer la dot des femmes des Négocians qui ne formassent point une marchandise dans

le Commerce. Cet usage est généralement établi dans toutes les autres classes qui forment la societé, quel inconvénient y auroit-il donc que celle-ci suivit la loi générale ?

Il y a une injustice dans l'usage que les Négocians font de la dot de leurs femmes, & dans les prétentions que les femmes ont établi sur leur dot, que je ne sache pas que personne ait encore relevé.

La pratique ordinaire est que cette dot soit mise dans le Commerce. Si elle augmente la fortune commune, la femme, comme le mari, jouit de cette augmentation ; mais s'il survient des malheurs, la femme déclare alors qu'elle n'y entre pour rien, & prétend sa dot en entier ; ce qui est contraire à l'équité naturelle. Ceux qui dans le Commerce partagent les avantages, doivent également partager ses inconvéniens, &c.

Fin du second Tome.

TABLE
DES MATIERES
Contenuës dans ce second Volume.

POurquoi les Romains devinrent puiſſans ſans le ſecours des Finances. Page 2
Nos Gouvernemens modernes ne connoiſſent d'autres moyens que les richeſſes pour s'élever à la grandeur. 3
Inutilité des projets qui ont paru juſqu'ici pour retablir le ſyſtème de nos Finances. 5
Tableau de la Monarchie Françoiſe à la mort de Louïs XIV. 6
Temperammens inutiles mis en uſage pour retablir nos Finances. 10
Le premier vice de nos Finances & qu'elles manquent par la quantité. 12
Que ſi l'Angleterre ou tout autre Etat faiſoit de nouvelles conquêtes en Europe, & que celles-ci fuſſent abſolument dépourvues d'eſpèces, leur puiſſance politique déclineroit. 13
Fauſſeté des ſyſtèmes répandus dans le monde ſur les Finances. *Ibid.*
Que la force & la puiſſance d'un Etat dépend du numéraire. 14
Proportion qu'il y a entre l'eſpèce & les biens fonds. 17

Difference des tems relativement au système des Finances. 18
La France a moins de Finance que les autres Etats. 20
Quil est à présumer que le numéraire de la France ne soit que de 900. millions. *Ibid.*
Que le numéraire d'Angleterre est relativement plus grand que celui de la France. *Ibid.*
Chaque particulier en France est plus pauvre que chaque particulier en Angleterre. 22
Un Hollandois est cinq fois plus riche qu'un François. *Ibid.*
Outre cet inconvénient principal, d'autres accidens sont encore la source du désordre de nos Finances. *Ibid.*
Pour établir un système de Finances relatif à celui des autres Etats, il faut que la considération du climat, du genie des Peuples y entre. 23
Le numéraire manque à la France, pour mettre ses Finances au niveau de celles d'Angleterre. 24
Politique des autres Etats qui ont joint des Finances artificielles aux réelles. 25
Avantages des Etats qui ont des billets publics circulans, sur ceux qui n'en ont pas. 26
Difference du tems où les billets eurent cours en France à celui où ils furent bannis 27

Peinture d'un Gouvernement dont les Finances ſont en déſordre. 28
Que tout dépend de la maniére de conduire les Finances. 29
L'exceſſive inégalité qui ſe trouve entre certains corps qui poſſedent l'eſpéce en France comparés avec les autres. 30
La forme d'admiſtration. 38
Le contract des Fermes. 41
La dépenſe de nos Rois. 45
Comparaiſon des revenus de Louis XII. avec ceux de Louis XV. 47
Comparaiſon des revenus de François I. avec ceux de Louis XV. 67
Comparaiſon des revenus de Henri III avec ceux de Louis XV. 80
Nos Guerres continuelles. 88
Les Penſions militaires. 101
Les autres penſions de l'Etat. 107
L'intérêt de l'argent trop haut en France. 113
La conſommation des matiéres d'or & d'argent. 119
Le peu de cas que la France a fait du Commerce avec les Royaumes qui ont l'or & l'argent. 129
Pour remédier chez nous à l'inconvénient du premier, il faut taxer les grands propriétaires des fonds de terre en proportion de la Finance que leurs denrées leur procurent. 134

Eteindre les privilèges des Compagnies de commerce. 140
Charger la disposition des privilèges & prerogatives accordées aux arts. 143
Changer la forme de l'administration de nos Finances. 145
Etablir des taxes arbitraires sur les fortunes des Financiers. 156
Supplier humblement Louis XV. d'abolir ou diminuer certains offices, & charges de la Maison Royale créés par quelques-uns de ses Prédecesseurs. 159
Eviter plus souvent la guerre. 164
Changer la constitution des vivres de nos Armées. 169
Faire supporter au Clergé regulier & seculier les pensions militaires. 189
Abolir une partie des pensions accordées aux particuliers. 210
Etablir chez nous l'intérêt de l'argent au même prix que la Hollande & l'Angleterre. 213
Diminuer le nombre des Fabriques d'étoffes d'or, d'argent & galons. 224
Ordonner que les meubles d'or & d'argent, vaisselle plate des Particuliers du Royaume soient portés aux Hôtels des monoies pour être convertis en espèces courantes. 229
Mêmes ordonnances pour les richesses des Eglises. 246
Etablir

Etablir une Banque Royale pour augmenter nos Finances. 250
Augmenter nos Finances par l'or du Portugal. 255
Ténébres répandues sur la surface de la terre après la ruine des Romains. 260
Retablissement du Commerce dans le monde politique. 261
Etat de la France lorsque Louis XIV. fixa ses regards sur le Commerce. 263
Avantages de cette Monarchie sur toutes les autres. 264
Qu'elle ne connoit pas ses véritables intérêts sur la partie de Commerce. 265
Il décida la Nation pour le commerce du luxe, au lieu qu'il falloit la porter à celui d'œconomie. 271
Qu'aucun Etat dans le monde n'avoit plus de moyens pour former un Commerce d'œconomie que la France. 272
Mauvais syftème de la Hollande. 273
Epoque ou l'Europe se trouvoit pour que la France eut l'avantage dans son Commerce d'œconomie. 276
Raisons pourquoi on doit donner la préférence au Commerce d'œconomie. 277
Désordre que causa le Commerce du luxe dans un Etat. 281
Il diminue le Commerce extérieur qui est la base de la puissance d'un Etat. 282
Danger où notre Commerce jette l'Etat. 285

Des Grains. 288
Des Laines. 290
Des Soyes. 292
La fixation des Fabriquans pour les draps des Echelles du Levant. 294
La prohibition générale où sont tous les ports de la France de faire le Commerce du Levant, à l'exception de celui de Marseille. 297
Les grandes Foires. 303
Les droits de courtage ou censerie. 308
Les assurances. 320
Les banqueroutes. 340
Faire de la culture des grains un objet général de commerce au lieu d'un point particulier de police. 354
Diminuer la fabrication des Laines étrangeres & augmenter celles du crû du Royaume 360
Changer la direction des moyens mis jusqu'ici en usage pour encourager la culture des soyes. 371
Donner la liberté aux Fabriquans des draps pour le Levant. 380
Ouvrir tous nos ports au Commerce du Levant. 382
Fixer le prix des assurances en tems de paix, & les deffendre entieremment en tems de guerre. 406
Ordonner des peines afflictives contre tous les Banqueroutiers du Royaume sans exception. 413

Fin de la Table du second Tome.